

DÉLIBÉRATI

1ER DECEMBRE 2008 (10)– 18 MAI 2009 (9)

DES DÉLIBÉRATIONS

REGISTRE

DEPARTEMENT	
ARRONDISSEMENT	
CANTON	
COMMUNE	MONTATAERE

410W4

Ville de Montataire  
Archives Communales  
Propriété publique

RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL (1)

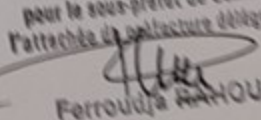
Le présent registre, contenant \_\_\_\_\_ 100 \_\_\_\_\_ feuillets,

est ouvert et paraphé par M. \_\_\_\_\_ sous \_\_\_\_\_ Préfet de l'arrondissement de Senlis

à \_\_\_\_\_ Senlis \_\_\_\_\_ le 14 juillet 2008

le \_\_\_\_\_ Préfet

à \_\_\_\_\_

pour le sous-préfet de Senlis,  
l'attaché de mairie délégué  
  
Ferrouja MAHOU

COMMENCE à : \_\_\_\_\_

TERMINE à : \_\_\_\_\_

Président municipal

1

Pour le sous-préfet de Sarthe,  
Vice-président du conseil municipal  
Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**10 - ASSOCIATION BILLARD CLUB DE MONTATAIRE** - versement d'une subvention - Annulation

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Que lors du Conseil Municipal du 6 octobre dernier nous avons délibéré sur le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association du Billard Club de Montataire pour un montant de 2.500 €,

Considérant que la subvention attribuée par le Conseil Municipal du 25 février 2008 à cette association pour couvrir des frais relatifs au championnat et à la réfection du billard prenait déjà en charge ces dépenses,

Considérant qu'il n'y avait donc pas lieu de verser une subvention exceptionnelle,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** d'annuler le versement de la subvention exceptionnelle de 2.500 € dont les crédits étaient inscrits au Budget Supplémentaire 2008 :

Fonction 411 ..... Salle de sports - gymnase  
Chapitre 67 ..... Charges exceptionnelles  
Article 6745 ..... Subvention exceptionnelle aux organismes de droit privé

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 4/12/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 9/12/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 9/12/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS

# Mairie

DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

...  
... heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25  
... maire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean

... DAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M.  
... RDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB  
... me DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI -  
... STALIN - M. LEBRETON.

... enté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M.  
... D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle

... E - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS

...  
... complémentaire

... a déposé une demande de subvention

... général des aides sociales à la personne compte tenu de  
... des familles.

... direction des jeunes privés d'emploi,

... complémentaire au Centre Communal d'Action  
... (mille euros).

... tive N° 4/2008 :

... AS

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

... adresser à Monsieur le Maire -

... - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

... mairie-montataire.fr



SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHEL - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**12- BUDGET PRIMITIF 2009 – Versement d'acomptes sur subventions aux associations et établissements publics locaux**

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, chargée des finances et du développement économique, exposant :

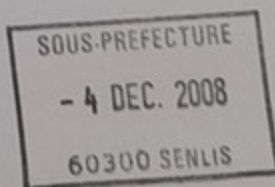
Que les subventions accordées aux associations et établissements publics locaux seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2009,

Que l'activité de certaines associations et établissements publics locaux nécessitent un fonds de trésorerie,

Qu'il est nécessaire de verser un acompte à ces organismes sur leur subvention 2009, dont le montant sera examiné lors de la préparation du Budget Primitif 2009,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité** d'attribuer, aux organismes ci-dessous, des acomptes sur la base des subventions inscrites au Budget Primitif 2008,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

FONCTION	LIBELLE	MONTANT
311/6574	Association Municipale pour l'Enseignement et l'Education Musicale	75.000 €
520/657362	Centre Communal d'Action Sociale	43.000 €
024/6574	Comité des Fêtes	5.000 €
422/6574	J.A.D.E	65.000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2009.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le  
 4/12/2008  
 Puisse ce modèle se  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a été enregistré au Maire  
 Date du 4/12/2008  
 (Loi du 22 Juillet 1962)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO



Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yves AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
 - 4 DEC. 2008  
 60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**13- BUDGET PRIMITIF 2009 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2009**

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire chargée des finances et du développement économique, exposant :

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2008, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette communale,

Que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2009, lors de son adoption par le Conseil Municipal,

Que le montant de cette autorisation s'élève à 300.000 € (trois cent mille euros) répartis comme suit :

- 21 - Immobilisations corporelles.....	150 000 €
- 23 - Immobilisations en cours .....	150 000 €

Conformément à la loi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2009.

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2009.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 11.12.2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 9.12.2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 9.12.2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



*[Handwritten signature]*

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

*[Handwritten signature]*

SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SÈLLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. GOUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAS - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHEL - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

14- REGIE COMMUNALE DU CABLE ET DE L'ELECTRICITE de MONTATAIRE - Approbation des comptes financiers 2007

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil d'Administration de la Régie Communale du Câble et de l'Electricité s'est réuni le 18 juin 2008 afin d'examiner et d'approuver les comptes financiers de l'année 2007.

Ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

RECEPTE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SENLIS

<u>ELECTRICITE</u>	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou réservée à la collectivité de rattachement	Résultats de l'Exercice 2007	Résultats de Clôture
<u>Section d'Investissement</u>	389 717,49	-	- 240 221,11	149 496,38
<u>Section d'Exploitation</u>	1 740 905,23	5 885,31	352 624,08	2 087 644,00
<b>TOTAL ....</b>	<b>2 130 622,72</b>	<b>5 885,31</b>	<b>112 402,97</b>	<b>2 237 140,38</b>

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

CABLE	Closure de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou réservée à la collectivité de rattachement	Résultats de l'Exercice 2007	Résultats de clôture
Section d'Investissement	45 808,02		3 549,17	49 357,19
Section d'Exploitation	- 64 511,50		2 133,53	- 63 377,97
TOTAL ...	- 19 703,48		5 682,70	- 14 020,78

Il vous est proposé de prendre acte de ces résultats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte à l'unanimité de ces résultats.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :  
 Publié ou notifié le :  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du :  
 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yvan ALICRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Claude BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**15- DROIT DE PLACE DES MARCHES ET FOIRES** - Augmentation des tarifs

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs concernant « le Droit de Place des Marchés » ont été fixés par délibération du 8 octobre 2007,

Que les tarifs des services publics locaux peuvent être, dans leur quasi-totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

Considérant l'avis favorable de la commission des marchés réunie le 28 octobre 2008,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** d'augmenter de 2% les tarifs des droits de place des marchés ordinaires comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SENLIS

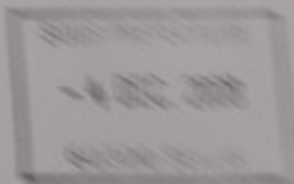
Commercanta	Taxi Membre Taxif 2007			Taxif Annonce 2008		
	Pratise	Taxe Commercanta	Taxe Taxif	Pratise	Taxe Commercanta	Taxe Taxif
Abonné - le mètre linéaire	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Non abonné - le mètre linéaire	1,20 €	0,20 €	1,40 €	1,40 €	0,20 €	1,60 €
Ambulant - le mètre linéaire	1,00 €	-	1,00 €	1,20 €	-	1,20 €

Décide à l'unanimité, d'augmenter de 2% le tarif de marché de l'Ascensico, contre sur le compte de 1<sup>er</sup> janvier 2008.

	Tarif Membre Taxif Annonce 2007	Tarif Annonce 2008
le mètre linéaire	0,20 €	0,22 €

Acte reçu à la salle d'assemblée  
 le 11/01/2008  
 Le Maire, soussigné, a constaté  
 que l'assemblée générale est  
 légal et valide, et qu'il n'y a  
 pas de réserve de loi.  
 Pour l'Assemblee et le Maire  
 Le Maire  
 (Signature)

Acte reçu à la salle d'assemblée  
 le 11/01/2008  
 Le Maire, soussigné, a constaté  
 que l'assemblée générale est  
 légal et valide, et qu'il n'y a  
 pas de réserve de loi.  
 Pour l'Assemblee et le Maire  
 Le Maire  
 (Signature)





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BORDAIS – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – M. CARPENTIER – M. RAZACK – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – Mme LEVERT – M. BROLH – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER – Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER – M. BENOIST représenté par M. D'INCA – M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE – Mme RICHET – Mme ANANE – Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**16- CULTURE – IMPLANTATION DE LA COMPAGNIE CHENEVOY A MONTATAIRE – AVENANT AU CONTRAT**

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2006 portant sur l'implantation de la Compagnie Chenevoy pour 3 années – 2006 à 2008.

Vu le bilan positif de ce 1<sup>er</sup> accueil en résidence qui a généré des initiatives et des partenariats de qualité avec les habitants en particulier,

Vu la demande de la Compagnie de prolonger d'une année son implantation afin entre autres de finaliser au niveau régional sa dernière création « projection privée ».

Le contenu des missions de la Compagnie reste basé sur 2 axes :

- La création artistique et théâtrale
- La sensibilisation des populations au théâtre et en particulier aux œuvres contemporaines

Dans ce but, sont validées les actions suivantes :

- Diffusion de « projection privée »
- Animation de 3 ateliers hebdomadaires
- Proposition de 3 apéros-théâtre
- Différents stages avec les structures locales
- Un espace de surprise permettant de répondre aux envies....

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Chef de Service de la Compagnie Publique  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré.

**À L'UNANIMITÉ**

L'U.M. se prolongeant de ce jour jusqu'au 31/12/2008 avec la Compagnie Charleville  
N/2008/M/000000 le Maire à signer séparément

Les crédits de son état de cette prolongation sont inscrits au budget 2008 et seront prélevés sur le budget  
2008.

En la Mairie de  
Le Maire  
[Signature]

Pour avoir validé conforme  
Le Maire  
[Signature]

SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SILLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

17- CULTURE - CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE CHENEVOY - AIDE AUX PROJETS EN RESEAU DES LIEUX CULTURELS - ANNEE 2009 -

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Dans le cadre de la diffusion de la création « projection privée » de la Compagnie Chenevoy, les partenaires suivants s'engagent sous la forme d'une mise en réseau conformément au projet du Conseil régional :

- La Falencerie à Creil
- Le Centre Animation Loisirs de Clermont
- La Maison Culture Loisirs de Gauchy
- Le théâtre du Chevalet à Noyon
- Le Palace à Montataire

SOUS-PREFECTURE - 4 DEC. 2008 60300 SENLIS
--

Le projet porté par la Ville de Montataire est financé à hauteur de 13.000 € par le Conseil Régional de Picardie.

La ville de Montataire s'engage à verser à la Compagnie CHENEVOY :

- ⊗ 4.835 € TTC pour la diffusion de 2 représentations au Palace
- ⊗ 5.560 € TTC pour la part restante sur les coûts de diffusion dans les lieux partenaires correspondant à la subvention du Conseil Régional
- ⊗ 6.520 € maximum correspondant aux frais d'hébergement, de transport, de transport des décors, de restauration, d'affiches sur présentation de factures

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHT - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**18- CULTURE - CREATION DE LA COMPAGNIE CHENEVOY - ANNEE 2008/2009 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Dans le cadre du soutien aux structures culturelles régionales et aux lieux de diffusion,

Le Conseil Régional est sollicité pour subventionner la création 2008/2009 de la Compagnie CHENEVOY intitulée « projection privée ».

Une convention de tournée avec plusieurs sites de diffusion en Picardie est prévue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise à l'unanimité** le maire à encaisser la subvention du Conseil Régional de Picardie de 13.000 € pour la création de la Compagnie CHENEVOY.

SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SENLIS

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 4/12/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 9/12/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 9/12/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELLOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESLMEN - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES :** Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

18- CULTURE - CREATION DE LA COMPAGNIE CHENEVOY - ANNEE 2008/2009 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

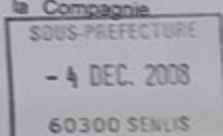
Dans le cadre du soutien aux structures culturelles régionales et aux lieux de diffusion,

Le Conseil Régional est sollicité pour subventionner la création 2008/2009 de la Compagnie CHENEVOY intitulée « projection privée ».

Une convention de tournée avec plusieurs sites de diffusion en Picardie est prévue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise à l'unanimité** le maire à encaisser la subvention du Conseil Régional de Picardie de 13.000 € pour la création de la Compagnie CHENEVOY.



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1988)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES :** Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 19 - CULTURE - SPECTACLES ET ABONNEMENTS - MODIFICATION DES TARIFS

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2004,

Vu l'évolution de la programmation qui s'est intensifiée ces dernières années,

Considérant l'intérêt de favoriser la fréquentation régulière du public « jeunes » ainsi que des personnes en recherche d'insertion sociale,

Il est proposé d'ajouter 2 catégories de tarifs pour l'accès aux spectacles municipaux :

- Tarif réduit pour les jeunes de moins de 20 ans et les étudiants jusqu'à 26 ans
- Tarif pour les groupes accompagnés dans le cadre de projets éducatifs ou sociaux

Vu l'avis favorable de la commission culture,

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 STALLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité la mise en place des tarifs suivants à compter du 01 janvier 2009 :

Tarif A normal : 10 €

Tarif réduit A : 4 € (RMI, demandeurs d'emploi, jeunes de moins de 20 ans et étudiants jusqu'à 26 ans, personnes handicapées)

Tarif B normal : 13 €

Tarif réduit B : 6 € (RMI, demandeurs d'emploi, -jeunes de moins de 20 ans et étudiants jusqu'à 26 ans, personnes handicapées)

Abonnement : choisir au moins 4 spectacles dans la saison

Tarif normal : 7 €

Tarif réduit : 3 € (RMI, demandeurs d'emploi, jeunes de moins de 20 ans et étudiants jusqu'à 26 ans, personnes handicapées)

Tarif famille : si présence de deux adultes, gratuit pour les enfants (sauf spectacles jeune public)

Tarif des spectacles en temps scolaire et groupes accompagnés dans le cadre de projets éducatifs ou sociaux : 2,50 € par personne, gratuit pour les accompagnateurs

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yves AUBRY

*[Signature]*

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire :

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS

•••  
L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTEES EXCUSEES :** Melle LECLERE - Mme RICHEL - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••  
**20- CULTURE - ACTIVITES DU PALACE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR 2008**

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Vu la demande de subvention de la ville auprès du Conseil Régional pour les activités culturelles proposées au Palace,

Vu l'augmentation sensible du budget en lien avec le développement de plusieurs projets,

Vu l'avis favorable de la commission culture,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter une subvention de 10.000,00 € auprès du Conseil Régional de Picardie

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**AUTORISE** monsieur le Maire à encaisser la subvention de 10.000,00 € correspondant au soutien du fonctionnement du Palace

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

6/12/2008

Publié ou notifié le :

9/12/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9/12/2008

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yannick BOYER



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

DIRECTION DEPARTEMENTALE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BORDAIS – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – M. CARPENTIER – M. RAZACK – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – Mme LEVERT – M. BROLH – M. STALIN – M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER – Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER – M. BENOIST représenté par M. D'INCA – M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE – Mme RICHET – Mme ANANE – Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**21- SPORTS – CONVENTION AVEC L'UNION SPORTIVE LEO LAGRANGE - ANNEE 2008/2009**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

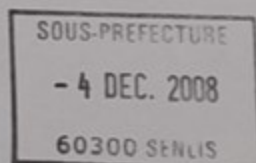
Considérant le bilan positif du partenariat avec Léo LAGRANGE sur les 3 actions suivantes :

- Le permis de conduite sportive
- le brevet sportif populaire
- le challenge Futsal

il est proposé de reconduire la convention pour l'année 2008/2009. Les objectifs sont les suivants :

- ↳ maintenir les actions dans les écoles élémentaires dans le cadre du Contrat Educatif Local
- ↳ maintenir les actions dans les quartiers dans le cadre de la lutte contre la délinquance
- ↳ organiser autour de l'activité Futsal des tournois amicaux

La convention fixe la participation financière de la ville de Montataire à 3.000 € pour l'année en plus de la participation d'éducateurs sportifs municipaux sur les ateliers.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu du dossier

APPROUVE le Maire à signer la convention

DECIDE le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Union Régionale Sportive Les  
CROIXANDES

Les copies sont inscrites au Budget 2008 - DEP-2-25-4118074

Maire  
Le Maire



Pour extrait certifié conforme



2008-00000000  
- 4 000 000  
0000000000



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**22- SPORT - DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - Activités physiques et sportives -VACANCES DE LA TOUSSAINT ET NOEL 2008**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Comme chaque année, il est proposé aux jeunes de 13 à 15 ans et 16 à 18 ans, 2 formules d'accès aux sports pendant les petits congés scolaires :

- accès libre aux sports collectifs en 1/2 journée
- stage sur une famille de pratique pendant plusieurs jours

Au total 16 journées d'activités sont programmées - encadrées par les 5 éducateurs sportifs municipaux et 3 stagiaires BPJEPS.

Les activités sont proposées en partenariat avec l'association JADE, le Centre de Loisirs sans Hébergement, les associations sportives de Montataire, l'Union Régionale sportive Léo Lagrange.

L'estimation des participations est prévue comme suit :

	TOTAL
13/15 ans	90
16/18 ans	10
TOTAL	100

SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Chaque session sera clôturée par une sortie.

Vu l'avis favorable de la commission sports,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

APPROUVE le contenu des projets et le plan de financement suivant :

BUDGET TOTAL	5.950,00
VILLE	4.450,00
DDJS	1.500,00

Autorise le Maire à signer la convention et à encaisser la subvention de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

Présent au cabinet le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31/12/2008

Quai du 22 Juillet 1962

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS





LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Valide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 2.000 € au Football Club de Montataire.

Les crédits sont inscrits au budget 2008 – DSP 2.23-411/6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le

Publié ou notifié le

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

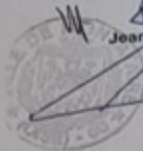
Le Directeur Général

JANNAUDRY

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BORDAIS - M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – Mme BELFQUIH – M. KORDJANI – Mme BLANQUET – M. MERCIER - Melle KHACHAB – M. D'INCA – M. CARPENTIER – M. RAZACK – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER – Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER – M. BENOIST représenté par M. D'INCA – M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN – Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE – Mme RICHET – Mme ANANE – Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**24- ENFANCE – TRANSFORMATION DES HALTES GARDERIES PERISCOLAIRES EN ACCUEIL DE LOISIRS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF**

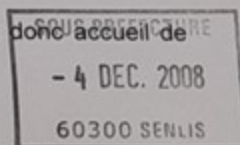
**Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :**

En lien avec l'évolution législative dans le domaine des structures d'accueil et de loisirs pour les enfants, le choix a été fait de transformer les haltes garderies périscolaires en accueil de loisirs afin de maintenir le niveau d'intervention de la CAF sous la forme de prestation de service.

Les conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service par la CAF de CREIL,

Sont concernées pour Montataire les structures suivantes qui deviennent donc accueil de loisirs :

- Accueil périscolaire Henri WALLON à compter du 01/01/2008
- Accueil périscolaire JOLIOT CURIE à compter du 01/01/2008
- Accueil périscolaire Jean MACE à compter du 01/09/2008



Les conventions avec la CAF de Creil sont établies pour une année de fonctionnement et sont renouvelées par demande expresse.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE.

Autorise à l'unanimité le Maire à signer les 3 conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs avec la CAF de Creil pour les structures suivantes :

- Accueil périscolaire Henri WALLON
- Accueil périscolaire JOLIOT CURIE
- Accueil périscolaire Jean MACE

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

4/12/2008

Publié ou notifié le :

3/12/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

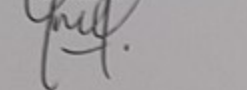
Date du 3/12/2008

(Loi du 22 Juillet 1962)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yves ALBRY



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SENLIS



**Montataire**  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHEL - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**25- PARCELLE ZD 426 - Acquisition - Propriété de Madame BONAMI MIDY Maryline**

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Vu le plan cadastral,  
Vu la promesse de vente,  
Vu l'estimation des domaines,

Considérant que Madame BONAMI MIDY Maryline est propriétaire de la parcelle cadastrée ZD 426 d'une superficie totale de 13 235 m<sup>2</sup>, sise «La Justice» à Montataire, située dans le secteur UL du POS,

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de cette parcelle afin de réaliser la coulée verte du projet d'aménagement du secteur,

Considérant l'utilité de l'opération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD 426 sise à Montataire d'une superficie totale de 13 235 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame BONAMI MIDY Maryline au prix de 10 100 € et de prendre à sa charge le règlement de l'indemnité culturelle aux exploitants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

4/12/2008

Publié ou notifié le :

9/12/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9/12/2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBAY

50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

http://www.mairie-montataire.fr

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

•••

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BISSON, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GOUARD - M. CAPET - Mme BELFLOUH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRANIM - Mme YESLAMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETARIE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**26- PARCELLE ZD 426 - Versement d'une indemnité culturelle à Monsieur Bernard VASSEUR**

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Vu le plan cadastral,  
Vu l'estimation des domaines,

Considérant que Madame BONAMI MIDY Maryline est propriétaire de la parcelle cadastrée ZD 426 d'une superficie totale de 13 235 m<sup>2</sup>, sise «La Justice» à Montataire, située dans le secteur UL du POS,

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de cette parcelle afin de réaliser la coulée verte dans le cadre du Projet de Rénovation Urbain des Martinets,

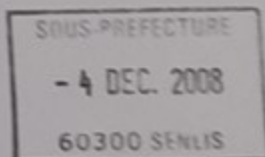
Considérant que cette parcelle est exploitée pour 10 375 m<sup>2</sup> par Monsieur Bernard VASSEUR,

Considérant que pour disposer librement du terrain, il est nécessaire de verser une indemnité culturelle aux exploitants,

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE de verser une indemnité culturale d'un  
M. [REDACTED] demeurant 50 chemin des Champs à W

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à

Notre honneur le Sous-Prefect  
M. [REDACTED]  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a été délibéré en séance  
Le 04/12/2008  
Pour le Maire et en l'absence  
de [REDACTED]  
[Signature]

à Monsieur Bernard

en

est certifié conforme.

[Signature]  
M. BOSNO

SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 28 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOBINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOBINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELGOUH - M. KOREJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUACHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHMI - Mme YEBILMEN - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mlle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETARE DE SEANCE :** Mlle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**27 - PARCELLE ZD 426 - Versement d'une indemnité culturelle à l'EARL du Chemin Blanc**

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Vu le plan cadastral,

Vu l'estimation des domaines,

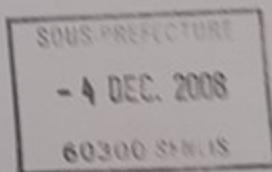
Considérant que Madame BONAMI MIDY Maryline est propriétaire de la parcelle cadastrée ZD 426 d'une superficie totale de 13 235 m<sup>2</sup>, sise «La Justice» à Montataire, située dans le secteur UL du POS,

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de cette parcelle afin de réaliser la coulée verte dans le cadre du Projet de Rénovation Urbain des Martinets,

Considérant que cette parcelle est exploitée pour 2 860 m<sup>2</sup> par l'EARL du Chemin Blanc,

Considérant que pour disposer librement du terrain, il est nécessaire de verser une indemnité culturelle à l'exploitant,

Considérant l'utilité de l'opération,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de verser une indemnité culturale d'un montant de 1 892,25 € à l'EARL du Chemin Blanc située 3 rue du Chemin Blanc à Montataire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

Présent au procès le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a été certifié en substance à la

Date du 04/12/2008

(Loi du 02 Juillet 1982)

Pour le Maire en Délégation

Le Maire délégué

Yves AUBRY

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 DENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Chéon, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BROYNS - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GUYARD - M. CAPET - Mme BELFQUIN - M. KORDJANI - Mme BLANCHET - M. MERCIER - Mme KNACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RADACK - Mme DALLEY - M. BELCHIANCHI - Mme BORDEZ - M. BRAHMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROUIN - M. STALIN - M. LERRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TCHURE Nedja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Mme LERRETON représentée par M. LERRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES :** Mme LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Sarah KNACHAB

\*\*\*

**28- PARCELLES ZB 49p - Cession au Conseil Général de l'Oise - Construction d'un espace d'accueil parents/enfants**

Sur le rapport de Monsieur COUILLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Vu l'estimation des domaines,

Vu le plan de division,

Vu le plan cadastral,

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée ZB49, sise lieu dit « Les Tertres » à Montataire, située dans le secteur UB du POS, d'une superficie de 1338 m<sup>2</sup>, pour l'avoir acquise aux consorts Lemaire en 1994 ;

Considérant que la Ville de Montataire et le Conseil Général de l'Oise ont signé avec l'ANRU, le 3 septembre 2007, un Projet de Rénovation Urbaine pour le quartier des Martinets ;

Considérant que, dans le cadre de ce projet, le Conseil Général de l'Oise prévoit la construction d'un espace d'accueil « Parents/Enfants » ;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, le Conseil Général de l'Oise souhaite se porter acquéreur de cette parcelle pour partie ;

Considérant l'utilité de l'opération,

SOUS PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée ZB 49p, sise lieudit « Les Tertres » à Montataire, d'une superficie de 600 m² environ au montant de 45 000 €.

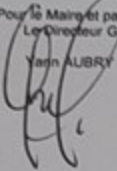
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 11/12/2008  
Publié ou notifié le : 12/12/2008  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 12/12/2008 (Loi du 22 Juillet 1952)

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**29- CESSION DU CHEMIN RURAL SUR MONTATAIRE & SAINT VAAST LES MELLO** bordant les carrières de la société ROCAMAT - Ouverture de l'enquête publique

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Vu Le code rural et notamment son article L.161-10

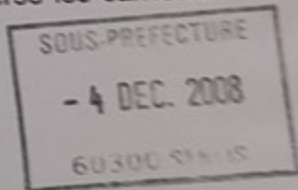
Vu le décret du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10

Vu le plan cadastral,

Considérant que le chemin rural dit de St Vaast les Mello ou des Aiguillons, situé à la fois sur la commune de Montataire et sur la commune de St Vaast les Mello, traverse les carrières exploitées par la société ROCAMAT;

Considérant que le chemin rural n'est plus utilisé par le public



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que la société ROCAMAT souhaite l'acquérir pour améliorer les conditions de son exploitation ;

Considérant que la procédure de cession des chemins ruraux nécessite de constater la désaffectation à l'usage du public et de lancer une enquête publique ;

Considérant l'utilité de l'opération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

**CONSTATE** la désaffectation du chemin rural dit de Saint Vaast les Mello ou des Aiguillons.

**DECIDE** le lancement de la procédure de cession du chemin rural dit de Saint Vaast les Mello ou des Aiguillons, et notamment l'ouverture de l'enquête publique conjointement avec la commune de Saint Vaast les Mello

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

4/12/2008

Publié ou notifié le :

9/12/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9/12/2008

(Loi du 22 Juillet 1962).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yves ALIBRY

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
Jean BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**30- RESERVES FONCIERES - Echange sans soulte de parcelles Ville / M. ROUSSILLON Henri**

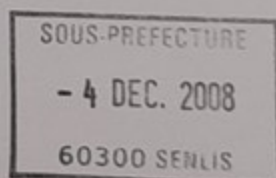
**Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :**

Vu l'estimation des domaines,  
Vu le plan cadastral,

Considérant que Monsieur ROUSSILLON Henri est propriétaire des parcelles cadastrées, AC 118-120-122-127-134-137-138-142-149-156-157-166-170-171-422-423 sises « Entre deux Moulins Ouest », AE 141-143-145-157-158-178-182-184-186-192-197-367-368-372-386-387-388-389-390-391-204-313 sises « Entre deux Moulins Est » et AE 325 sise « Le Prieuré » situées dans les secteurs Ulj et Uljz du POS, d'une superficie totale de 11 052 m<sup>2</sup>,

Considérant que la Ville de Montataire est propriétaire des parcelles AB 70-84-86-90-111-120-121-125-132-137 AC 44 sises « Fond et Côte de Flageolle » situées dans les secteurs NB, NC, ND, NDz du POS, AC 103 sise « Côte de la Dehors » située dans le secteur NDz du POS, ZA 7 sise « Fosse aux Mugnets » située dans le secteur NC du POS, ZA 43 sise « Les Grès » située dans le secteur NC du POS, AH 418p sise « Les Larris de la Fortune » située dans le secteur UC du POS, ZC 87-91-92 sises « Fond de Laigneville » situées dans les secteurs ND et NDz du POS, d'une superficie totale de 11 060 m<sup>2</sup>,

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de ces parcelles de manière à constituer des réserves foncières,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que les deux parties s'entendent sur l'échange de ces parcelles,  
 Considérant l'utilité de l'opération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées AC 118-120-122-127-134-137-138-142-149-156-157-166-170-171-422-423 AE 141-143-145-157-158-175-182-184-186-192-197-307-368-372-386-387-388-389-390-391-204-313-325 sises à Montataire d'une superficie de 11 052 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur ROUBILLON Henri en même temps que la cession des parcelles cadastrées AB 70-84-86-90-111-120-121-125-132-137 AC 44-103 ZA 7-43 AH 418p ZC 87-91-92 sises à Montataire d'une superficie de 11 060 m<sup>2</sup> à la Ville, sans soule.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

..... 2008 à .....

Puissat ou notaire le :

..... 2008 à .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 2008

(Loi du 22 Juillet 1962)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yves AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOBINO

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Cava, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BISSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BISSINO - Mme BOYDAS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GONNET - M. CAPET - Mme BELFLOUIN - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KNACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RADICK - Mme DALLEY - M. BELOUACHE - Mlle BORDEZ - M. BOUABE - Mme VESSIEMEN - Mme LEVERT - M. BROU - M. STALIN - M. LEBRETTON

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. RENUSSEY représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Mlle LEBRETTON représentée par M. LEBRETTON

**ETAIENT ABSENTS EXCUSSES :** Mlle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETARE DE SEANCE :** Mlle Sarah KNACHAB

\*\*\*

**31- LES CHAMPARTS - Modification de plan d'occupation des sols**

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L123-13 :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1985 approuvant le Plan d'Occupation des Sols, révisé le 28 octobre 1999 et modifié le 9 octobre 2006 ;

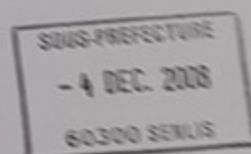
Considérant que le Plan d'Occupation des Sols, approuvé par une délibération en date du 26 juin 1985, révisé le 28 octobre 1999, modifié le 9 octobre 2006 doit être modifié pour inscrire en zone UD une partie du secteur de la Justice aujourd'hui inscrite en zone UL ;

Considérant que la procédure du Plan d'Occupation des Sols est soumise au régime juridique des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), conformément aux dispositions de l'article L123-19 du Code de l'Urbanisme, modifié par la loi Solidarité et Renouveau Urbain du 13 décembre 2000 ;

Considérant l'utilité de l'opération ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>




**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir pour assurer le déroulement de la procédure de modification.

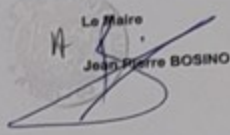
- DIT :**
- que la présente délibération sera affichée en mairie ;
  - que le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols sera notifié avant l'enquête publique, à :
    - M. le Préfet de l'Oise ;
    - M. le Président du Conseil Régional de Picardie ;
    - M. le Président du Conseil Général de l'Oise ;
    - M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
    - M. le Président de la Chambre des Métiers ;
    - M. le Président de la Chambre d'Agriculture ;
    - M. le Président de la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le : 11/12/2008  
 Publié au journal le : 10/12/2008  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 10/12/2008  
 (Loi du 22 Juillet 1962)

Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
 - 4 DEC. 2008  
 60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**32- REVISION ANNUELLE DES LOYERS - Application de l'Indice de Référence des Loyers à tout type de contrat de location habitation**

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, exposant :

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs régissant les contrats de location habitation à l'exception d'autres locations (locations meublées, locations à usage d'habitation secondaire, logements attribués ou loués en raison de l'exercice d'une fonction ou de l'occupation d'un emploi...) régies par des textes particuliers,

Vu la procédure annuelle de révision des loyers relatifs aux contrats de location habitation en fonction de l'indice trimestriel publié par l'INSEE,

Vu la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne substituant l'Indice de Révision des Loyers à l'Indice du Coût de la Construction,

Vu la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat instituant l'I.R.L. nouveau tendant à ralentir la hausse des loyers des logements locatifs privés,

Considérant que la Ville souhaite agir contre l'augmentation continue des loyers, notamment en appliquant à l'ensemble des contrats de locations habitation les mesures y répondant,

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE

DECIDE de calculer les révisions annuelles de loyer des contrats de location habitation de tout type en fonction de l'I.R.L. Nouveau ou tout autre indice s'y substituant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le : 4/12/2008  
Publié ou notifié le : 01/12/2008  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a été certifié conforme à la  
Date du 01/12/2008  
(Loi du 22 juillet 1962)

Le Maire  
Jean-Benoît BOSNO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yves ALBON

SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 STELLER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUIN - M. KORJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES :** Melle LECLERE - Mme RICHEL - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

33- ESPACE DE RENCONTRES - Algaflex - lot 7 cloison mobile acoustique - suppression de l'indice BT18 - calcul de la révision de prix

**Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :**

Le conseil municipal, dans les séances du 9 octobre et du 11 décembre 2006 a autorisé Monsieur le maire à signer l'avenant à intervenir avec le titulaire du lot n° 7 afin de réviser le montant du marché suite au retard du titulaire du lot n°3 l'entreprise Normacadre.

La formule de révision de prix choisie alors était :

$$P = Po [0.15 + 0.85 (BT18 / BT18o)]$$

P = prix révisé

Po = prix de l'acte d'engagement (jusqu'au 31/10/2006)

BT18 = indice du lot n°7 à la date de réalisation des travaux

BT18o = indice du lot n°7 connu à la date du 31/10/2006

Suite à la circulaire du 18 décembre 2006 relative à la refonte des index bâtiment, l'indice BT18 a été remplacé par l'index BT18a.

Il est donc nécessaire de prendre en compte ce nouvel indice dans le calcul de la révision de prix du lot n°7.

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SAINIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la prise en compte de cette modification,

Autorise Monsieur le maire à signer l'avenant tenant compte du nouvel indice de référence.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
.....  
Publié au journal le :  
.....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du .....  
(Loi du 22 Juillet 1962)

Pour le Maire et par Délégation  
le Directeur Général  
Yves AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SINLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

••••  
L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

••••  
**34- IMPASSE DU CHEMIN DE FER - CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC FRANCE TELECOM**

Sur le rapport de Monsieur Abdelkrim KORDJANI adjoint au Maire délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Vu la loi n° 575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu le nouvel article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modalités d'enfouissement des réseaux de télécommunication installés sur un support de ligne aérienne du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant les modalités d'application de cet article négociées au niveau national entre l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités concédantes, les Régies et France Télécom.

Considérant que les marchés de travaux n°020/08 prévoient le financement des prestations de la ville de Montataire relatives à la dissimulation du réseau de télécommunication.

Considérant que la ville de Montataire prend à sa charge les coûts de construction des infrastructures,

Considérant que France Télécom prend à sa charge les coûts d'ingénierie, de dépose et de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques ainsi que l'entretien de ses équipements,

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que l'étude financière fait ressortir un montant dû par France Télécom à la ville de Montataire de 1.540,30 € HT.

Qu'un titre de recette exécutoire sera émis à l'encontre de France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer une convention avec France Télécom définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

Pour extrait certifié conforme,

Acte reçu à la Sous-Préfecture le  
04 Dec 2008  
Publié en vertu de  
04 Dec 2008  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a été régulièrement approuvé à la  
Date du 04 Dec 2008  
(Lu et lu 22 Juin 1982)

Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Conseiller Municipal  
Yves ALBERTY

SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SINLAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Melle LECLERE - Mme RICHEL - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**35- CHANTIER RUE ABEL LANCELOT - CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC FRANCE TELECOM**

Sur le rapport de Monsieur Abdelkrim KORDJANI, adjoint au Maire délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Vu la loi n° 575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu le nouvel article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modalités d'enfouissement des réseaux de télécommunication installés sur un support de ligne aérienne du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant les modalités d'application de cet article négociées au niveau national entre l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités concédantes, les Régies et France Télécom.

Considérant que les marchés de travaux n°010/07 prévoient le financement des prestations de la ville de Montataire relatives à la dissimulation du réseau de télécommunication.

Considérant que la ville de Montataire prend à sa charge les coûts de construction des infrastructures,

Considérant que France Télécom prend à sa charge les coûts d'ingénierie, de dépose et de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques ainsi que l'entretien de ses équipements,

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Considérant que l'étude financière fait ressortir un montant dû par France Télécom à la ville de Montataire de 18.554,18 € HT.

Qu'un titre de recette exécutoire sera émis à l'encontre de France Télécom.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer une convention avec France Télécom définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

9/12/2008

Publié ou notifié le :

9/12/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

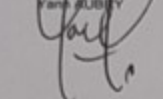
Date du 9/12/2008

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

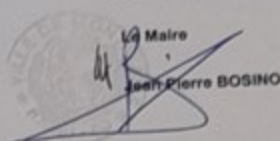
Le Directeur Général

Franck GUBIFY



Pour extrait certifié conforme.

Maire  
Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SEGLIS



**Mairie**  
**Montataire**  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SENLIS

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COJALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFOUSH - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES :** Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETARIE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

**36 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Produits pharmaceutiques et parapharmacie pour les établissements scolaires et services municipaux	Le marché pour la fourniture et livraison de produits pharmaceutiques et parapharmacie pour les établissements scolaires et services municipaux est confié au prestataire Pharmacie Darnoux/Lhoyer pour un montant compris entre 4.000 et 12.000 € TTC	30/06/2008	01/07/2008
2	Exposition Taysir BATNJI	Exposition des œuvres de Taysir Batniji dans le hall du Palace du 10 mars au 10 avril 2009 pour un montant de 3.000 €	30/06/2008	01/07/2008
3	Dispositifs de signalisation et sécurité	La fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation et sécurité sont confiées au prestataire Picardie Signalisation pour un montant compris entre 15.000 et 35.000 € TTC	30/06/2008	01/07/2008
4	Réception, contrôle et stockage de déchets ultimes en centre de classe II	La réception, le contrôle et le stockage de déchets ultimes en centre de classe II sont confiés au prestataire SITA Normandie Picardie. Le montant des prestations s'élève à 57 € HT la tonne, à 11 € HT /tonne pour les déchets internes propres (non soumis à la TGA) et à 8,21 € HT pour la TGAP	30/06/2008	01/07/2008
5	Création et confortation de mails piétons Est/Ouest - Nord	La maîtrise d'œuvre, la mission de base sans étude d'exécution pour le chantier « création et confortation de mails piétons Est/Ouest-Nord » sont confiées à l'Atelier Urbain Anne Durand pour un montant de 21.499,30 € TTC	30/06/2008	01/07/2008

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

6	Marché informatique 2008	Le marché informatique 2008 est confié aux prestataires : société OUSYS pour les postes informatiques, société SAMARA pour les périphériques et le petit matériel, et société NTI Net Thelle pour l'outil de surveillance réseau. Le montant du marché est compris entre 16.356,50 € et 47.755,08 € TTC	01/07/2008	04/07/2008
7	Mobilier de bureau	Le marché pour la fourniture et livraison de mobilier de bureau est confié à GOUJON Bureau pour le lot 1 (Mobilier destiné aux services administratifs) pour un montant compris entre 8.000 et 30.000 € HT et à MBS pour le lot 2 (mobilier destiné aux écoles et aux bibliothèques) pour un montant compris entre 3.000 et 12.000 € HT	30/06/2008	04/07/2008
8	Spectacles Réseau Chalinon	Il est convenu la réservation et la prise en charge des frais de tournée des spectacles proposés par le Réseau Chalinon pour la saison 2008-2009. Le montant de cette commission est estimé à 119,60 €	03/07/2008	03/07/2008
9	Fourniture et livraison de jouets - lot 1	La fourniture et livraison de jouets pour le Noël des enfants des écoles maternelles sont confiées au prestataire ROSNY JOUETS pour un montant compris entre 10.000 et 15.000 € TTC	04/07/2008	08/07/2008
10	Fourniture et livraison de jouets - lot 2	La fourniture et livraison de jouets pour les écoles et les services municipaux sont confiées au prestataire PARTNER JOUET pour un montant compris entre 3.000 et 6.000 € TTC	04/07/2008	08/07/2008
11	Location d'un minibus - CLSH été 2008	Un contrat de location a été établi avec la société EVRARD pour la location d'un minibus du 7 juillet au 29 août 2008, dans le cadre des activités proposées aux 12/16 ans. Le coût de cette prestation est de 7.784 €	04/07/2008	08/07/2008
12	Débroussaillage - fauchage - bois communal	Le débroussaillage et le fauchage aux abords du bois communal sont confiés au prestataire SAS HIE PAYSAGE pour un montant compris entre 11.000 et 13.156 € TTC	04/07/2008	08/07/2008
13	Fontaines à eau - entretien	Un contrat d'entretien pour les fontaines à eau a été confié au prestataire DENOYELLE DISTRIBUTION pour un montant annuel de 112 € HT par fontaine soit 401,86 € TTC pour les 3 fontaines	08/07/2008	04/08/2008
14	Fontaines à eau - location	Un contrat de location pour le remplacement de 5 fontaines hors d'usage a été confié au prestataire DENOYELLE DISTRIBUTION pour un montant annuel de 1.879,87 € TTC	08/07/2008	04/08/2008
15	Acquisition par voie de préemption	Acquisition par voie de préemption de l'ensemble immobilier situé au 55 rue de la République à Montataire appartenant à M. GATEAU et Mme GATEAU LAPLACE-CLAVERIE. La ville propose d'acquiescer ce bien au prix de 150.000 € conformément à l'estimation faite par le service des Domaines.	06/08/2008	06/08/2008
16	Mise à disposition de locaux - AFTAM	Les locaux de l'ex bibliothèque Elsa Triolet sont mis à disposition de l'Association Accueil et Formation dite AFTAM pour la tenue de leur atelier ELAN et autres ateliers spécifiques pour l'année 2008/2009	11/08/2008	12/08/2008
17	Maintenance pour le guide Etat Civil - mariage des étrangers	Un contrat de maintenance est établi avec la société ADIC qui concède à la ville le droit d'usage du guide par l'achat d'une licence. Le montant annuel du contrat est de 70,00 € HT	11/08/2008	14/08/2008
18	Concession de terrain	Accord donné à madame Joëlle BADIA pour fonder une concession temporaire de 15 ans à titre de renouvellement, à compter du 14 août 2008	13/08/2008	20/08/2008
19	Travaux de reprise du chemin rural dit de St Vaast les Mello	Les travaux de reprise du chemin rural dit de Saint Vaast les Mello sont confiés au prestataire Alain RENEZ pour un montant de 4.993,30 € TTC	13/08/2008	21/08/2008
20	Concession de terrain	Accord donné à Mr HAMADOUCHE Ahmed pour fonder une concession cinquantenaire à titre d'achat, à compter du 19/08/08	25/08/2008	29/08/2008
21	Prestations de blanchisserie - avenant	L'avenant a pour objet des prestations supplémentaires de blanchisserie (pantalons de travail - veste - combinaison) pour un montant de 150 €	27/08/2008	29/08/2008

SONS PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SFN:IS

22	Programme de renforcement de chaussées	Le programme de renforcement de chaussées est confié à l'entreprise SACER pour un montant de 43457,14 € TTC	01/09/2008	03/09/2008
23	renouvellement de concession funéraire	Accord donné à madame Brigitte LAUDE pour le renouvellement de la concession n° 174 délivrée le 18/02/1993, pour une durée de 15 à compter du 18/02/2008	04/09/2008	09/09/2008
24	Concession de terrain	Accord donné à monsieur Marc MERCIER pour fonder une concession trentenaire à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2008	08/09/2008	09/09/2008
25	Spectacle « Morlarty »	Présentation d'un spectacle « Morlarty » par la sari Dans la boîte, le vendredi 10 octobre 2008 au Palace, pour un montant de 2.713 € TTC	08/09/2008	09/09/2008
26	Spectacle « Alex et sa guitare »	Présentation d'un spectacle « Alex et sa guitare » par Rien sans Rien Production, le vendredi 10 octobre 2008 au Palace pour un montant de 844 € TTC	08/09/2008	09/09/2008
27	Concert « Béésleska »	Organisation par culture.com d'un concert de Béésleska, le samedi 18 octobre 2008 au Palace pour un montant de 1.500 €	08/09/2008	09/09/2008
28	Spectacle - « un petit chat dans un grand sac »	Présentation par la Cie de l'arbre rouge d'un spectacle « un petit chat dans un grand sac » le mercredi 22 octobre et le jeudi 23 octobre 2008 au Palace pour un montant de 3.320 € TTC	08/09/2008	09/09/2008
29	Tour de champs	Dans le cadre du dispositif Tour de champs organisé par le Conseil général de l'Oise, le Palace reçoit une représentation d'un concert de la tournée de chansons françaises le 12 octobre 2008. Le tarif est de 5 €	15/09/2008	16/09/2008
30	Abattage d'arbres et élagage	Les travaux d'abattage d'arbres dangereux et d'élagage en centre ville sont confiés à l'ONF pour un montant de 8.635,12 € TTC	15/09/2008	16/09/2008
31	Spectacle de Noël - enfants du personnel	La Troupe Cirque Danse Animation présentera un spectacle de Noël pour les enfants du personnel le samedi 20 décembre à 14 heures, pour un montant de 2.100 €	16/09/2008	23/09/2008
32	Concession de terrain	Accord donné à madame PREVOST Jeanine pour fonder une concession trentenaire à compter du 8 septembre 2008 à titre d'achat de concession.	16/09/2008	23/09/2008
33	Concession de terrain	Accord donné à Mr et Mme COENE Simon pour fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 6 septembre 2008 à titre d'achat de concession	16/09/2008	23/09/2008
34	Convention de formation	Convention passée avec le CNFPT concernant une action de formation « niveau 2 - pratiques professionnelles des ACM » les 6 et 8 novembre 2008 pour un montant de 200,00 €	22/09/2008	26/09/2008
35	Convention de formation	Convention passée avec Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement concernant une action de formation « urbanisme et Approche Environnementale de la Construction » pour un montant de 1.500 €	22/09/2008	26/09/2008
36	Convention de formation	Convention passée avec le Comité de Liaison Energies renouvelables concernant une action de formation « la précarité énergétique » le 18 septembre pour un montant de 40 €	22/09/2008	26/09/2008
37	Convention de formation	Convention passée avec Sciencespo concernant une action de formation « Evaluation des politiques publiques territoriales » les 27 et 28 novembre pour un montant de 990,00 € (pour 1 agent)	22/09/2008	26/09/2008
38	Convention de formation	Convention passée avec Sciencespo concernant une action de formation « Evaluation des politiques publiques territoriales » les 27 et 28 novembre pour un montant de 990,00 € (pour 1 agent)	22/09/2008	26/09/2008
39	Renouvellement de concession funéraire	Accord donné à madame Ginette JOB pour le renouvellement de 15 ans à compter du 15 septembre de la concession n° 190 délivrée le 17/09/1993	23/09/2008	26/09/2008

SOUS-PREFECTURE  
- 4 DEC. 2008  
60300 SENLIS

40	Montage et démontage des illuminations	Le montage et le démontage des illuminations sont confiés au prestataire SEQ du Val d'Oise pour un montant compris entre 30.000 et 44.000 € HT	25/09/2008	26/09/2008
41	Fourniture de colonnes à verre	La fourniture de colonnes à verre est confiée au prestataire PLASTIC CARUM SYSTEME URBAINS pour un montant TTC de 8.230,87 €	25/09/2008	26/09/2008
42	Théâtre de Romette	Présentation d'un spectacle « kraft » par le théâtre de Romette les 15 et 16 février 2009 au Palace pour un montant de 5.751,84 € TTC	25/09/2008	26/09/2008

Pour extrait certifié conforme.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

22/12/2008

Publié ou affiché le :

22/12/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 22/12/2008

Suiv du 22 juillet 1982)

Pour le Maire et en Délégation

Le Directeur Général

Yves ALBERT

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 4 DEC. 2008

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

♦♦♦

L'an Deux Mil Huit le lundi 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 25 novembre Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GUYARD - M. CAPET - Mme BELFQUIN - M. KORDJANI - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESLMEN - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mme TOURE Hadja représentée par M. CARPENTIER - M. BENOIST représenté par M. D'INCA - M. FEUILLETTE représenté par Mme BUZIN - Melle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES :** Melle LECLERE - Mme RICHET - Mme ANANE - Mme GRUNY

**SECRETAIRES DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

♦♦♦

### 37- MOTION

A l'attention de monsieur le Président de la République,

Dans la lettre de mission que vous adressiez à Monsieur Xavier BERTRAND, en date du 1<sup>er</sup> août 2007, vous annonciez des points prioritaires concernant les personnes handicapées :

- Vous agiriez de manière résolue pour que les personnes handicapées puissent vivre au quotidien dans les mêmes conditions que le reste de nos concitoyens ...
- Vous assureriez l'application de la loi sur l'égalité des chances et des droits pour les personnes handicapées dans toutes ses dispositions (scolarité des enfants handicapés, accès aux transports publics, l'emploi des handicapés, etc.)

### AUJOURD'HUI QU'EN EST-IL ?

Vous nous annoncez des économies sur les personnes handicapées en diminuant largement les crédits octroyés à la DDASS !!!

Dans notre département, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, faute de crédits, ne versera pas la subvention prévue par convention (309 000 euros) au Conseil Général. C'est donc un manque de 190 561 euros, représentant le fonctionnement du fond départemental de compensation du handicap, fond qui ne pourra être versé. Or, cette somme devait être affectée au projet d'autonomie des personnes handicapées, le reste de la subvention étant dévolue au budget départemental du Handicap. C'est anéantir tout le travail effectué jusqu'à présent, l'Oise se voulant novatrice en matière d'aide au handicap.

SOUS-PREFECTURE

11 DEC. 2008

60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Nous sommes scandalisés de constater qu'une fois de plus, ce sont les personnes les plus démunies, qui sont touchées ! A ce jour, ce sont 133 dossiers ayant reçu un avis favorable de la commission des finances, 48 personnes ayant reçu une notification d'accord qui se verront opposer une fin de non-recevoir au nom de restrictions budgétaires d'Etat !

Il est vrai, qu'il est plus facile de réaliser ces économies sur le dos des plus faibles, déjà lourdement pénalisés par la vie !!!!

#### QU'EN EST-IL DE VOTRE ENGAGEMENT FACE A CES PERSONNES ?

Aujourd'hui, nous vous demandons de faire respecter les décisions prises par convention lors de l'élaboration du budget de la maison du handicap, dans notre département, et de tenir les engagements pris lors de votre élection face à ces personnes.

**Le conseil municipal de Montataire,**

**Adopte à l'unanimité la présente motion**

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

11 DEC. 2008

60300 SENLIS

**Signature de l'assemblée délibérante  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2008**

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
1. BOSINO Jean Pierre		18. RICHET Anne Marie	
2. BORDAIS Françoise		19. RAZACK Azide	
3. COUALLIER Claude		20. ANANE Inès	
4. BURATO Colette		21. BENOIST Benjamin	
5. BUZIN Marie Paule		22. DAILLY Catherine	
6. GODARD Stéphane		23. BELOUAHCHI Zinédine	
7. CAPET Joël		24. BORDEZ Julie	
8. BELFQUIH Fatima		25. BRAHIMI Sébastien	
9. KORDJANI Abdelkrim		26. YESILMEN Céline	
10. BOYER Patrick		27. FEUILLETTE Christian	
11. LECLERE Elodie		28. LEVERT Valérie	
12. BLANQUET Evelyne		29. BROLH Lazare	
13. MERCIER Jean Pierre		30. GRUNY Annie	
14. KHACHAB Sarah		31. STALIN Claude	
15. D'INCA Pascal		32. LEBRETON Alain	
16. TOURE Hadja		33. LEBRETON Charleine	
17. CARPENTIER Bruno			





DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2009

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage durant 2 mois, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du conseil municipal de la ville du 1<sup>er</sup> décembre 2008, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires le 9 décembre 2008 (le 12 décembre 2008 pour le point 37).

#### DIRECTION GENERALE

- 1 - CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 6 octobre 2008
- 2 - CCAC - Rapport sur les Transports Publics urbains - année 2007
- 3 - CCAC - Rapport annuel sur l'Eau et l'Assainissement - année 2007
- 4 - CCAC - Rapport annule sur l'élimination des déchets - année 2007
- 5 - CCAC - Rapport d'activités - année 2007
- 6 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BASE DE LOISIRS DE SAINT LEU D'ESSERENT - Modification des statuts
- 7 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PISCINE - Modification des statuts
- 8 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Modification

#### DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 09 - BUDGET PRIMITIF 2008 - Décision modificative N° 4
- 10 - ASSOCIATION BILLARD CLUB DE MONTATAIRE - Versement d'une subvention - Annulation
- 11 - CCAS - Versement d'une subvention complémentaire
- 12 - BUDGET PRIMITIF 2009 - Versement d'acomptes sur subventions aux associations
- 13 - BUDGET PRIMITIF 2009 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2009
- 14 - RCCEM - Approbation des comptes financiers de 2007
- 15 - DROITS DE PLACE DES MARCHES ET FOIRES - Augmentation des tarifs

#### DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 16 - CULTURE - Implantation de la Compagnie Chenevoy à Montataire - Avenant au contrat
- 17 - CULTURE - Convention avec la Compagnie Chenevoy - Aide aux projets en réseau des lieux culturels - année 2009
- 18 - CULTURE - Création de la Compagnie Chenevoy - année 2009 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional
- 19 - CULTURE - Spectacles et abonnements - modification des tarifs
- 20 - CULTURE - Activités du Palace - Demande de subvention auprès du Conseil Régional

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

- 21- SPORTS – Convention avec l'Union Sportive Léo Lagrange – année 2008/2009
- 22- SPORTS – VVV Toussaint et Noël 2008 – Demande de subvention auprès de la DDJS
- 23- SPORTS – Football Club de Montataire – Versement d'une subvention exceptionnelle
- 24- ENFANCE – Transformation des haltes garderies périscolaires en accueil de loisirs – Convention d'objectifs et de financement avec la CAF

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

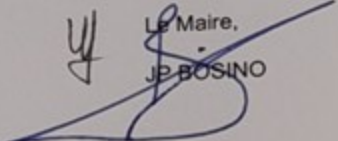
- 25- PARCELLE ZD 426p – Acquisition – Propriété de madame BONAMI
- 26- VERSEMENT INDEMNITE CULTURALE à Bernard VASSEUR – parcelle ZD 210 p (partie1)
- 27- VERSEMENT INDEMNITE CULTURALE à l'EARL du chemin blanc (partie2)
- 28 - PARCELLE ZB 49p – Cession au Conseil Général de l'Oise - Construction d'un espace d'accueil parents/enfants
- 29- CESSIION DU CHEMIN RURAL SUR MONTATAIRE & THIVERNY bordant les carrières de la société ROCAMAT – Ouverture de l'enquête publique
- 30 - RESERVES FONCIERES – Echange sans soulte de parcelles Ville / M. ROUSSILLON Henri
- 31 - LES CHAMPARTS – Modification de la zone « Champarts » du plan d'occupation des sols
- 32- REVISION ANNUELLE DES LOYERS - Application de l'Indice de Référence des Loyers à tout type de contrat de location habitation
- 33 - ESPACE DE RENCONTRES – ALGAFLEX – lot 7 cloison mobile acoustique - Suppression de l'indice BT 18 - Calcul de la révision de prix
- 34- CHANTIER IMPASSE DU CHEMIN DE FER – Convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques avec France Télécom.
- 35- CHANTIER RUE ABEL LANCELOT – Convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques avec France Télécom.

**DIRECTION GENERALE**

- 36- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu
- 37- MOTION
- 38- Questions diverses

Montataire, le 9 avril 2009

Le Maire,  
JP BOSINO





Le 10 février 2009

DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2009/C.MObjet : **convocation du conseil municipal – Débat d'Orientations Budgétaires**

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

\* **Lundi 16 février 2009 à 19 heures** \***(SALLE DE LA LIBERATION)**

Vous voudrez bien trouver ci-joint les projets de délibérations ainsi que les pièces s'y rapportant.

L'ordre du jour est le suivant :

- 01) **BUDGET 2009** - Débat d'orientations budgétaires
- 02) **SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** - Versement d'une subvention exceptionnelle pour la Palestine
- 03) **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2008
- 04) **TARIFS DES VACATIONS FUNERAIRES** - Modification
- 05) **SECTEUR DE L'ENERGIE** - Création d'une entente
- 06) **CCAC** - Modification des statuts - changement du siège social
- 07) **TABLEAU DES EFFECTIFS N° 16** - Modifications - promotions internes/avancements de grade/modification des emplois
- 08) **REMUNERATION DE PERSONNEL VACATAIRE** - Actualisation - détermination d'une nouvelle fonction de vacation
- 09) **LANCEMENT PROCEDURE D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE** - 31, RUE LENINE
- 10) **SPORT** - Mur d'escalade - demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- 11) **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** - Compte rendu
- 12) **Questions orales**

Le Maire,  
J.P BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2009

••••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°1) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. JP BOSINO - Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - M. BOYER représenté par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. MERCIER - M. FEUILLETTE représenté par M. KORDJANI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mme GRUNY représentée par Mme TOURE (à partir de la délibération n°2).

**ETAIT ABSENTE :** Mme ANANE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

## 01) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Intervention de Monsieur Le Maire :

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes pour leur participation.

Monsieur Le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires, procédure obligatoire, est l'avant dernière étape avant le vote du budget primitif prévu le 23 mars prochain. Mais pour la municipalité qui a fait le choix de la démocratie participative, il s'agit d'un moment privilégié où sont définies les grandes lignes du budget à partir de l'écoute, de l'échange avec la population, les différents partenaires de la ville et le personnel communal.

Le débat d'orientation budgétaire pour 2009 s'inscrit dans un contexte différent des autres années. En effet, la crise financière internationale, économique, le désengagement de l'Etat sans compensation financière aux collectivités vont demander aux collectivités comme notre ville et aux citoyens des efforts supplémentaires !

Depuis plusieurs années, dans toutes les villes, mais effectivement encore plus cette année, la crise du système capitaliste a des conséquences dramatiques en matière d'emploi. Le conseil municipal manifeste son soutien aux salariés d'AKZO NOBEL NIPPON PAINT en grève pour des garanties aux salariés.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

A cette crise s'ajoute la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010 annoncée par Nicolas SARKOZY. Cela représente un caudex de 20 milliards d'euros pour les entreprises ! Pour les collectivités, cette situation est dramatique. Pour Morbataire, la Taxe Professionnelle représente 70 % des recettes fiscales et 40 % des recettes dans l'ensemble du budget. Si rien ne se passe entre 2009 et 2010, le prochain EXCE ne concernera pas les orientations budgétaires mais la fermeture des services municipaux ! Or alors, pour compenser cette perte fiscale, les impôts devront augmenter de plus de 100 % ! Ce qui est insupportable ...

D'ailleurs, les habitants de Morbataire ont largement exprimé leur inquiétude lors des 11 réunions de quartier et du porte à porte dans les quartiers : 550 personnes réunies (environ 150 personnes de plus qu'en 2008) auxquelles il faut ajouter les 120 personnes présentes vendredi 13 février au forum sur l'intercommunalité.

Sur les 61 requêtes déposées par la population lors de ces réunions, quelques unes sont déjà satisfaites (19), d'autres sont en cours et d'autres seront à examiner dans le cadre des prochains exercices budgétaires.

Le personnel communal a également pu exprimer son inquiétude lors des réunions de service en mairie.

Un regret cette année, il n'a pas été possible d'organiser la réunion avec les commerçants et les enseignants.

Cette démarche participative s'achèvera le 23 mars prochain par le vote du budget, acte politique le plus important de la majorité municipale.

Monsieur le Maire donne la parole à madame Colette BURATO, adjointe chargée des finances et du développement économique :

« Le débat d'orientations budgétaires- le DOB, comme on l'appelle, contribue à définir les orientations du budget de la commune pour l'année 2009, à partir des besoins de la population et de notre programme municipal.

Un gros travail de réflexions et d'échanges a déjà permis d'en élaborer les grandes lignes, mais ce n'est pas terminé ; ce travail a eu lieu :

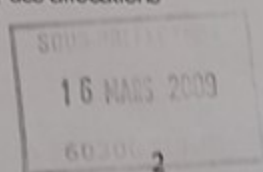
- dans les commissions municipales (rappel des commissions) sur : l'urbanisme, la maintenance du patrimoine, la jeunesse, les affaires sociales, les sports, la culture, le logement – la vie associative – et la vie patriotique, la vie scolaire, les retraités, la communication, l'agenda 21 et l'environnement, ainsi qu'une nouvelle délégation, « la commission accessibilité et lutte contre des discriminations, et la commission finances – développement économique, etc

- dans les différents services,
- dans les 11 réunions de quartier
- et avec vous ce soir, au moment de la suspension de séance, où la parole vous sera donnée.

Le budget de la commune, c'est comme notre budget personnel : des recettes et des dépenses.

Les recettes des familles, comment sont-elles constituées ?

○ Du salaire, des indemnités du chômage ou de formation, des pensions de retraite, des allocations familiales, ou du RMI, etc.



Les dépenses des familles, à quoi servent-elles ?  
- A payer le loyer, l'alimentation, les assurances, les transports, les soins, les loisirs, les impôts, etc.

Si il reste de l'argent soit on peut l'économiser, soit on peut l'investir dans l'achat de matériel, de véhicule ou de travaux

Pour la commune c'est pareil, mais les recettes doivent être supérieures aux dépenses :

pour assurer le remboursement des emprunts ce qu'on appelle « la dette » c'est-à-dire le capital et les intérêts,

- pour assurer les services à la population,
- et investir dans l'achat de matériel, de véhicules ou de travaux

Pour une famille il s'agit d'économies, pour le budget de la commune, c'est ce qu'on appelle l'autofinancement

LES RECETTES DE LA COMMUNE SONT COMPOSEES, notamment

- Des dotations de l'Etat. Elles sont prévues au taux prévisionnel de l'inflation de 2 %, alors que l'inflation est actuellement à 2,7 %.

- De la fiscalité locale des 4 taxes (TH - TFB - TFNB - TP)

- Des produits des services

Pour information :

Le produit fiscal non compensé par l'état s'établira en 2009 à 1 665 629 €

Le produit de la fiscalité locale et les dotations de l'Etat représente 90 % du budget communal

Quant à la taxe professionnelle dont le Président Sarkozy a annoncé sa disparition, en 2010, elle représente 40 % du budget communal

En conclusion, Les recettes sont en diminution mais les dépenses continuent d'augmenter, elles sont en hausse de 2,3%, inférieures au taux de l'inflation (2,7%), mais supérieures aux dotations de l'état fixée à 2 %

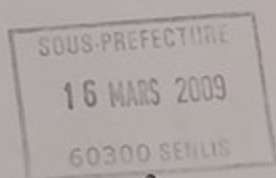
#### LES DEPENSES

Parmi les postes importants, les dépenses de personnel, elles représentent 60 % du budget. Ce sont les charges de personnel, dont la rémunération du personnel qui travaille dans les différents services à la population.

Les autres dépenses, soit 40 %, constituent les moyens nécessaires aux services pour fonctionner et pour assurer les services à la population,

Voici, pour mémoire quelques postes de dépenses :

- La participation à la base de loisirs,
- La participation à la piscine
- La culture et l'Ecole de musique
- La jeunesse (dont Jade et le local ados au centre de loisirs)



Les subventions aux associations  
 Le centre communal d'action sociale,  
 La restauration scolaire  
 La Résidence des Personnes Agées  
 La Crèche, le Multi Accueil (ex halte de jeux)  
 Et le centre de loisirs ouvert le mercredi et aux vacances scolaires,

Ainsi que deux nouvelles délégations « l'accessibilité, le handicap et les discriminations » animée par Evelyne Blanquet et les droits des femmes, animée par Marie-Paule Buzin.

Dans la mesure du possible les demandes des habitants dans les réunions de quartier seront prises en compte.

Dans la première partie, nous avons vu les recettes et les dépenses de fonctionnement, dans une deuxième partie, l'investissement :

#### LES RECETTES D INVESTISSEMENT

Elles sont composées de versements spécifiques de L'ANRU (Agence de renouvellement urbain) pour le Programme de Rénovation Urbaine et Sociale « PRUS » des Martinets.

De l'autofinancement dégagé des recettes de fonctionnement, de recettes diverses et du remboursement de TVA sur les investissements.

#### LES DEPENSES D INVESTISSEMENT

L'aménagement urbain dans le quartier Est de la ville, à hauteur des 1ers feux, rue de la Libération,

Le PRUS, programme de rénovation urbaine et sociale des martinets avec les Tertres derrière le Lycée Malraux, les espaces extérieurs à J Biondi, l'aménagement d'espaces publics, le traitement des voiries, les pieds d'immeuble rue A. France.

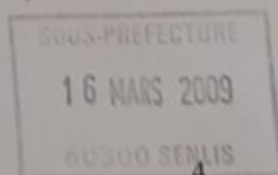
L'aménagement des espaces des Tours Hélène, demandé depuis plusieurs années par les habitants, en plusieurs tranches,  
 Le cimetière,  
 Le plan lumière,  
 Les espaces naturels sensibles,  
 Les courts de tennis,

Auxquels s'ajoutent l'entretien des bâtiments publics, des écoles, de la voirie, des achats de mobilier, de matériel informatique, la voirie, le parc automobile, etc.

Ces dépenses nécessitent un besoin de financement (un besoin d'emprunt de 1 518 225 €)

La municipalité recherche activement à réduire les dépenses, comme elle le fait déjà depuis plusieurs années, par exemple : elle ne remplace pas systématiquement les départs en retraite.

Ces différentes mesures ont permis de réaliser des provisions en prévision des pertes de taxes professionnelles, et de ne pas augmenter les impôts depuis 4 ans.



Par contre, dès 2008, une reprise de provision a déjà été faite et, en 2009, non seulement une reprise de provision de 500 000 € est prévue mais pour boucler le budget une augmentation des impôts de l'ordre de 2 % sera sûrement nécessaire, comme il l'a été annoncé dans les réunions de quartier lors de la préparation du budget prévisionnel et des perspectives de gestion.

En ce qui concerne la CAC et la Région, elles n'augmenteront pas leurs impôts.

Quant au Conseil Général, il a prévu d'augmenter les impôts de 4,3 % ainsi que sur l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise.

Il faut préciser que l'Etat décentralise les dépenses et que les moyens ne suivent pas. D'ailleurs, il n'était pas prévu de financer cet établissement....

A ce sujet cet établissement achète des terrains et les met à disposition des communes, comme par exemple à Montataire Avenue François Mitterrand où est prévue « la Maison Relais »

De plus, Le Conseil Général a créé un abattement à la base qui diminuera les impôts des Habitants de certaines communes de l'Oise, mais représentera une hausse pour les montatairiens (car celui-ci supprimera l'abattement à la base effectué depuis plusieurs années par la commune une seule collectivité peut créer un abattement à la base).

En conclusion, la perte réelle subie par le manque à gagner des dotations et compensations de l'Etat mettent gravement en cause nos recettes réelles de fonctionnement et donc notre capacité à rembourser les emprunts ainsi que notre capacité à investir.

Quand on sait que 70 % des investissements publics sont faits par les collectivités locales, on peut imaginer l'impact sur l'économie

Et pour terminer, comme cela a été évoqué par le Maire, « de très grandes inquiétudes planent sur la municipalité » et bien sûr, sur les autres collectivités, quant à la suppression de la taxe professionnelle.

Monsieur Le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance : celle-ci est votée à l'unanimité. **La séance est levée.**

Monsieur Jean Pierre MERCIER, conseiller municipal, attire l'attention sur les déclarations de Nicolas SARKOZY. Il reprend l'exemple de la suppression de la taxe sur la publicité en insistant sur le fait que ces déclarations ont bien été satisfaites !! En cas de suppression de taxe professionnelle, la ville devra donc « se débrouiller » pour combler le déficit. On peut vraiment se demander ce qui va arriver en 2010 ...

Monsieur Marcel ZANETTI, habitant de Montataire (ancien conseiller municipal) regrette la hausse de 2 % des impôts locaux cumulée à la hausse de 2,5 % des bases d'imposition. Cette crise entraîne des difficultés pour la ville mais aussi pour les montatairiens à qui on demandera encore de faire des efforts pour assurer le fonctionnement de la mairie. Le DOB fait état d'économies depuis maintenant plusieurs années et il serait souhaitable d'envisager d'économiser sur le « fonctionnement » des services et pas uniquement sur le personnel.

SOUS-PREFECTURE

16 MARS 2009

60300 SENLIS



Monsieur le Maire explique que certains services sont déjà « sur le fil du rasoir » quant au personnel : 11 postes en moins en 8 ans et leurs budgets n'ont pas connu d'augmentation. Si la suppression de la TP devenait effective, ce genre d'économie serait loin de pouvoir équilibrer le budget !

Monsieur Abdelkrim KORDJANI prend la parole :

« Monsieur le Maire, mes cher(e)s collègues

Comme chaque année, a lieu le Débat d'Orientation Budgétaire. Ce débat prépare "les orientations générales du budget de notre ville pour l'année en cours ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés"....

Cette année, ce DOB revêt un caractère particulier, par ce que, peut-être il s'agira du dernier DOB, où nous serions autonomes, j'entends par là où nous aurions encore notre autonomie financière.

En effet, pour être autonome, les collectivités, notre commune, ont besoin de ressources financières suffisantes : les deux principales ressources proviennent, comme l'a rappelé Colette BURATO, de la fiscalité et des dotations de l'Etat...

Or vous le savez, les grands patrons en rêvaient depuis longtemps, Nicolas Sarkozy l'a fait !!!! lors de son show télévisé du 5 février dernier, il a annoncé la suppression de la Taxe Professionnel. (Pour rappel, la TP représente 70 % des recettes fiscales de notre commune).

Cette décision, unilatérale comme toujours, est une décision grave, un nouveau coup porté aux collectivités locales, à notre commune. C'est une décision qui méprise les élus locaux, les citoyens et les projets de développement de leurs territoires...

Cette décision est prise dans la continuité des mesures déjà mises en œuvre depuis plusieurs années (je pense notamment aux 15 milliards de cadeaux fiscaux), permettant d'alléger les contraintes fiscales des entreprises.

Dans son annonce Nicolas Sarkozy justifie sa décision par la relance économique et l'arrêt des délocalisations. De qui se moque t'on ????

Il faut exiger que les entreprises continuent à contribuer à la dépense publique locale dont elles sont une des principales bénéficiaires (voierie, réseau de transport, logement....pour ne citer que ces exemples...)

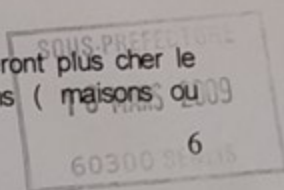
N. Sarkozy a aussi oublié de rappeler que les collectivités locales représentent à elles seules 73 % des investissements publics dans ce pays...

Le Président avance le chiffre de 8 milliards d'euros pour cette mesure. Or ce chiffre est une contre vérité que les élus locaux de toutes sensibilités (sauf ceux de Chantilly peut-être), qualifient de grotesque.

La réalité est que la suppression de la Taxe Professionnelle représentera, pour les collectivités, un manque à gagner de 27 milliards d'euros.

La question est inévitablement la suivante : Par qui et comment va être compensée cette perte de ressources des collectivités ? Et pour combien de temps ?

La taxe carbone ? Une telle annonce signifie concrètement que les salariés paieront plus cher le carburant de leur voiture, ou les factures de chauffage de leurs habitations ( maisons ou



appartements) : Vous me direz avec ce que prélève déjà Gaz De France au Montatairiens !!!!, il s'agit d'une taxe sans nom, sans fondement démocratique et sans justice sociale ; sans parler de TOTAL qui imagine déjà ses bénéfices passer de 14 milliard d'euros à peut-être 20 milliards....

Les élus du groupe communiste et républicains condamnent avec la plus grande fermeté cette mesure et demandent qu'elle soit abandonnée et que le gouvernement travaille vers d'autres mesures fiscales.

Je pense notamment à celle défendue par les élus de l' ANECR, qui proposent que soit instaurée une taxe de 0.5% sur les actifs financiers ainsi qu'une modulation de la taxe professionnelle, qui pourrait être qualifiée de « taxe pour l'efficacité économique », laquelle serait revue à la baisse pour les entreprises qui créent de l'emploi, tandis qu'elle serait augmentée pour celles qui favoriseraient les opérations spéculatives.

Pour conclure, il ne faut pas se méprendre, en annonçant la suppression de la Taxe Professionnelle, le président de la république, a répondu favorablement à la demande pressante du MEDEF, il s'agit d'un choix idéologique libéral, qui exonère les entreprises de toute responsabilité en terme de développement des territoires...si cette annonce venait à être concrétiser par une loi, cela aurait des conséquences désastreuses sur la libre administration des collectivités locales, les services publics locaux et la fiscalité payée par les ménages. »

Monsieur Claude COUALLIER approuve l'intervention de monsieur KORDJANI et ajoute que malgré les exonérations de charges accordées aux entreprises, les emplois continuent à être délocalisés. L'argent ne sert donc pas à développer les entreprises mais bien à s'en mettre plein les poches !!

La grande interrogation aujourd'hui est de savoir si l'on pourra continuer à gérer de façon autonome les affaires communales. Toutes les collectivités seront alors touchées.

Monsieur le Maire intervient sur l'affaire des factures de gaz. Environ 320 montatairiens ont déposé leur dossier au CCAS. Certaines factures sont exorbitantes, des personnes se retrouvent dans une situation invraisemblable. Il affirme qu'il n'y aurait pas ni de lettre de relance, ni de coupure de gaz tant que cette affaire ne sera pas réglée. Il a demandé à GDF de reconstituer l'historique des consommations des personnes concernées. La société GrDF, en charge de relever les compteurs, a mobilisé des agents afin que les compteurs soient contrôlés. Le Maire a demandé aux responsables de GDF/SUEZ de provoquer une réunion collective où GDF/SUEZ devra annoncer un très gros effort commercial ...

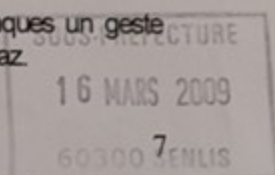
Un habitant indique qu'il a reçu un appel téléphonique de GDF/SUEZ lui proposant une remise de 125 € sur sa facture d'un montant de 2.800 € !! Il a bien évidemment refusé cette offre et a déclaré qu'il ne paierait pas. Il refuse que sa consommation 2007/2008 soit facturée sur la base des tarifs 2009 !!

Monsieur Marcel ZANETTI affirme qu'effectivement une trentaine d'agents de GrDF sillonnent la ville pour effectuer des relevés.

Monsieur le Maire indique que ce nouveau relevé servira à recalculer les factures.

Monsieur Marcel ZANETTI déplore le peu de participation des habitants à ce conseil municipal particulier qui tout au long de l'année expriment leurs mécontentements.

Monsieur Stéphane GODARD indique qu'il ne faut pas hésiter à demander aux banques un geste financier concernant l'opposition aux prélèvements des mensualités ou des factures de gaz.



Madame Colette BURATO ajoute que le groupe socialiste radical et apparenté s'associe pleinement à la déclaration du groupe communiste et républicain.

Aucune autre personne ne désirant prendre la parole, la fin de l'interruption de séance est donc prononcée par le maire.

Le conseil municipal prend actes des orientations budgétaires proposées par Monsieur Le Maire.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 16 mars 2009  
Publié ou notifié le : 23 mars 2009  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 23 mars 2009  
(Loi du 22 Juillet 1962)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY  
JP BOSINO

Pour extrait certifié conforme,

VILLE DE MONTAUBAN  
Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
16 MARS 2009  
60300 SENS

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°1) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BORDAIS représentée par M. JP BOSINO - Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - M. BOYER représenté par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. MERCIER - M. FEUILLETTE représenté par M. KORDJANI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mme GRUNY représentée par Mme TOURE (à partir de la délibération n°2).

**ETAIT ABSENTE** : Mme ANANE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**02- ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** - Versement d'une subvention exceptionnelle pour la Palestine

**Sur le rapport de Monsieur Joël CAPET, Adjoint au Maire, EXPOSANT :**

Que l'Union Nationale du Secours Populaire a organisé une grande opération « un avion pour GAZA » à laquelle participe le Secours Populaire Français - comité de Montataire.

Que dans ce contexte le Secours Populaire demande une aide financière de la Ville.

Que la Ville souhaite, comme à son habitude, soutenir les populations en difficulté, en solidarité avec d'autres villes,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **1.500 €** (mille cinq cent euros) au Secours Populaire Français - section de Montataire.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2009 :

- Fonction 520 - Interventions sociales
- Chapitre 65 - charges de gestion courante
- Article 6745 - subventions exceptionnelles

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

23/02/2009

Publié ou notifié le :

24/02/2009

Le Maire certifie que le présent

acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/02/2009

Loi du 22 Juillet 1982

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

23 FEV. 2009

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 18 FEVRIER 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 février à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février (Deux Mil Neuf) a eu lieu en séance ordinaire, place Auguste Garin, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - Mme LESLIERE - Mme BLANKIET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOLURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BOYDIEZ - M. BRANIMI - M. BRULH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°1) - M. STALIN - M. LERRETTON - Melle LERRETTON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. JP BOSINO - Mme BELFQUIN représentée par M. CAPET - M. BOYER représenté par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. MERCIER - M. FEUILLETTE représenté par M. KORDJANI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mme GRUNY représentée par Mme TOLURE (à partir de la délibération n°2).

**ETAIT ABSENTE :** Mme AVANE

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB \*\*\*

03- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008

Le procès verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2008 est approuvé avec 25 voix Pour et 7 voix Contre.

Ace reçu à la Sous Préfecture le  
Pour le Maire par Délégué  
Le Directeur Général



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
23 FEV. 2009  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – M. KORDJANI – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – M. BROLH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°1) – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BORDAIS représentée par M. JP BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET – M. BOYER représenté par M. GODARD – Mme YESILMEN représentée par M. MERCIER – M. FEUILLETTE représenté par M. KORDJANI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER – Mme GRUNY représentée par Mme TOURE (à partir de la délibération n°2).

**ETAIT ABSENTE** : Mme ANANE

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 04 - TARIF DES VACATIONS FUNERAIRES – Modification

Sur le rapport de Monsieur BOSINO, Maire, exposant :

Vu les dispositions de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire concernant d'une part la réduction du nombre d'opérations funéraires donnant lieu à surveillance et d'autre part l'encadrement du montant unitaire des vacations funéraires.

Désormais les services de la police nationale assureront la surveillance des opérations suivantes, limitativement énumérées par la loi : fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation, ainsi que les opérations d'exhumation, de ré-inhumation et de translation de corps,

De plus, le montant unitaire des vacations funéraires doit dorénavant s'établir dans une fourchette comprise entre 20 euros et 25 euros,

Vu notre délibération du conseil municipal en date du 21 juin 1994 instituant un tarif concernant ces vacations,

Vu notre délibération du conseil municipal en date 6 décembre 2001 transposant ce tarif en euros,

SOUS-PREFECTURE

23 FEV. 2009

60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que le montant unitaire pratiqué à Montataire est de 15,24 €, et qu'il est donc nécessaire que le Conseil municipal délibère afin de mettre ce taux en conformité avec la loi,

Il vous est proposé de fixer ce montant unitaire à 20 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE à l'unanimité** de fixer le montant unitaire des vacances funéraires à 20 €.

Acte reçu à la Sous Préfecture le  
 ..... 23/02/2009 .....  
 Publié ou copié le  
 ..... 24/02/2009 .....  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du ..... 24/02/2009 .....  
 (Loi du 22 Juillet 1962)

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AUBRY

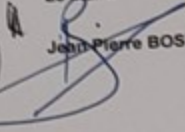


Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

23 FEV. 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – M. KORDJANI – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – M. BROLH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°1) – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BORDAIS représentée par M. JP BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET – M. BOYER représenté par M. GODARD – Mme YESILMEN représentée par M. MERCIER – M. FEUILLETTE représenté par M. KORDJANI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER – Mme GRUNY représentée par Mme TOURE (à partir de la délibération n°2).

**ETAIT ABSENTE** : Mme ANANE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**05 – SECTEUR DE L'ENERGIE – Création d'une entente**

**Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :**

Dans un souci de rationalisation des coûts et des moyens, le législateur, aux termes de l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, a assigné pour objectif aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité, qu'il s'agisse des communes ou de leurs groupements, de se fédérer au niveau départemental, au sein d'une autorité unique de distribution de l'électricité.

En l'absence d'une autorité organisatrice unique, l'article L.2224-31- IV du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que l'évaluation de la qualité de l'électricité distribuée réalisée en application de l'article 21-1 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000, fait l'objet par les gestionnaires des réseaux publics concernés d'un rapport transmis à une conférence instituée dans le cadre d'une entente constituée entre l'ensemble des autorités organisatrices du département sur le fondement des articles L 5221-1 et 2 du code précité.

Il y a lieu en conséquence de constituer cette entente, qui doit rassembler l'ensemble des autorités organisatrices du département soit, les 10 syndicats dotés du pouvoir concédant (dont le syndicat mixte d'électricité du département de l'Oise qui regroupe 12 syndicats primaires), la communauté de communes d'Estrées Saint Denis et les 9 communes demeurées indépendantes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

SOUS-PREFECTURE

23 FEV. 2009

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



**Décide à l'unanimité de constituer une Entente**, régie par les dispositions des articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec les autres autorités organisatrices de la distribution de l'électricité dans le département de l'Oise qui en manifesteront le souhait aux termes de délibérations concordantes.

Cette entente aura notamment à connaître, en application des dispositions de l'article L.2224-31-IV du CGCT et de l'article 6 du décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité :

- des rapports d'évaluation de la qualité de l'électricité distribuée établis et transmis par les gestionnaires des réseaux publics en application de l'article 21-1 de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,
- des programmes d'amélioration éventuellement proposés par lesdits gestionnaires.

Elle aura vocation à émettre toute suggestion ou recommandation visant à harmoniser le recueil des données et les méthodes d'évaluation mise en œuvre pour l'établissement des rapports visés et, d'une manière générale, toute proposition s'inscrivant dans le cadre de la recherche d'une amélioration de la qualité de l'électricité distribuée.

**Désigne**, après un vote à scrutin secret avec 32 bulletins dont un blanc, ceux de ses membres dont les noms suivent, à l'effet de former la commission spéciale de trois membres qui aura pour mission, conformément aux dispositions de l'article L.5221-2 du CGCT de représenter la commune au sein de la conférence appelée à débattre des questions en relation avec l'objet de l'Entente :

- Monsieur Jean Pierre BOSINO
- Madame Fatima BELFQUIH
- Monsieur Stéphane GODARD

**Précise à l'unanimité** que ladite conférence arrêtera ses modalités pratiques de fonctionnement dans le cadre d'un règlement intérieur, lors de sa séance d'installation.

**Donne son accord à l'unanimité** pour que, jusqu'à l'installation de cette instance et l'adoption de son règlement intérieur, le secrétariat de la conférence soit assuré par les services du syndicat mixte d'électricité du département de l'Oise.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
 ..... 23/02/2009 .....  
 Publié ou notifié le :  
 ..... 24/02/2009 .....  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du ..... 24/02/2009 .....  
 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

23 FEV. 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – M. KORDJANI – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – M. BROLH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°1) – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BORDAIS représentée par M. JP BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET – M. BOYER représenté par M. GODARD – Mme YESILMEN représentée par M. MERCIER – M. FEUILLETTE représenté par M. KORDJANI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER – Mme GRUNY représentée par Mme TOURE (à partir de la délibération n°2).

**ETAIT ABSENTE** : Mme ANANE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**06 - CCAC – Modification des statuts – Changement du siège social**

**Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2006 fixant les statuts de la Communauté de l'Agglomération Creilloise,

La Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise est issue du District Urbain de l'Agglomération Creilloise qui était installé dans les locaux situés rue Charles Auguste Duguet à Creil.

Lors du déménagement des services de la Communauté de Communes, le siège de celle-ci a été fixé en mairie de Creil.

Compte tenu de son développement, il paraît judicieux que la communauté se dote d'un siège social autonome et distinct lui permettant de renforcer son identité auprès de la population de l'agglomération et de faciliter l'accès aux services des usagers.

Afin de faciliter le fonctionnement des services, il est souhaitable de fixer le siège de la collectivité dans les locaux administratifs de l'établissement.

Il est proposé de fixer le siège social de la collectivité au 24, rue de la Villageoise 2009 BP 40081 -60106 Creil cedex

SOUS-PREFECTURE

23 FEV. 2009

60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet à l'unanimité un avis favorable à la fixation du siège social de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise au 24, rue de la Villageoise - BP 40081 - 60106 Creil cedex.

Pour extrait certifié conforme,

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 23/02/2009 .....

Publié ou notifié le :

..... 24/02/2009 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 24/02/2009 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

23 FEV. 2009

60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – M. KORDJANI – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – M. BROLH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°1) – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BORDAIS représentée par M. JP BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET – M. BOYER représenté par M. GODARD – Mme YESILMEN représentée par M. MERCIER – M. FEUILLETTE représenté par M. KORDJANI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER – Mme GRUNY représentée par Mme TOURE (à partir de la délibération n°2).

**ETAIT ABSENTE** : Mme ANANE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**07- TABLEAU DES EFFECTIFS N° 16 – Modifications liées aux promotions internes, avancements de grade et modification d'emplois**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 10 juin 2008 relatif au tableau des effectifs n° 16 et à l'évolution des emplois,

Vu la délibération n°36 du 26 juin 2008 relative au tableau des effectifs n° 16,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs n° 16 de la manière suivante :**

SOUS-PREFECTURE

23 FEV. 2009

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**ARTICLE 1 – Nominations liées aux avancements de grade de l'année 2008 :**

Nomination au grade de Rédacteur Principal :

Sur l'emploi de Responsable de Service au sein du Service Affaires Générales/Etat-Civil/Elections  
 -Est supprimé un poste de rédacteur à temps complet  
 -Est créé un poste de Rédacteur Principal à temps complet

Nominations au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe :

Sur l'emploi d'Agent d'Accueil au sein du Service Affaires Générales/Etat-Civil/Elections  
 -Est supprimé un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet  
 -Est créé un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet

Nominations au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe :

Sur l'emploi d'Assistante de Direction au sein de la Direction des Services à la Population  
 -Est supprimé un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
 -Est créé un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet

Sur l'emploi d'Assistante de Direction au sein du Service Social  
 -Est supprimé un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
 -Est créé un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet

Nomination au grade de Technicien Supérieur Chef :

Sur l'emploi de Responsable de Service au sein du Service Achats/Marchés Publics  
 -Est supprimé un poste de Technicien principal à temps complet  
 -Est créé un poste de Technicien Supérieur Chef à temps complet

Nomination au grade d'Agent de Maîtrise Principal :

Sur l'emploi de Menuisier au sein du Service Bâtiment  
 -Est supprimé un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet  
 -Est créé un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet

Sur l'emploi de Chef de Cuisine Centrale au sein du Service Restauration  
 -Est supprimé un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet  
 -Est créé un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet

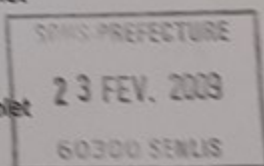
Sur l'emploi de Responsable de Secteur au sein du Service Voirie  
 -Est supprimé un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet  
 -Est créé un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet

Nomination au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe :

Sur l'emploi d'Opérateur OFFSET au sein du Service Information  
 -Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet  
 -Est créé un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet

Sur l'emploi d'Agent de fabrication UCPR au sein du Service Restauration  
 -Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet  
 -Est créé un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet

Sur l'emploi de Responsable d'Office au sein du Service Restauration  
 -Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet  
 -Est créé un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet



Sur l'emploi de Magasinier UCPR au sein du Service Restauration  
-Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet  
-Est crée un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet

Sur l'emploi d'Agent de nettoyage des locaux au sein du Service Entretien  
-Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet  
-Est crée un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet

Sur l'emploi d'Agent Technique d'entretien de la voirie publique au sein du Service Voirie  
-Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet  
-Est crée un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet

Sur l'emploi de Secrétaire/Gestionnaire au sein du Service Restauration  
-Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet  
-Est crée un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet

Nomination au grade d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> Classe :

Sur l'emploi d'auxiliaire de puériculture au sein de la Crèche Municipale  
-Est supprimé un poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
-Est crée un poste d'auxiliaire de puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**ARTICLE 2 - Suppressions de poste :**

Elles sont liées à la nécessité impérieuse de maîtriser les dépenses de personnel dans un contexte économique difficile.

Suite aux départs à la retraite :

De l'Instructrice droit des sols pour lequel la ville a mis en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui a permis une mobilité interne.

- Est supprimé un poste de Rédacteur Chef

Du Responsable du garage municipal et à l'évolution de poste d'un mécanicien au sein de la Direction des Services Techniques

- Est supprimé un poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet

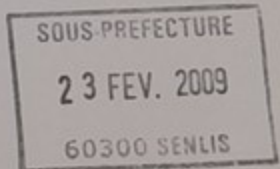
De l'Agent d'Accueil au sein du Service Affaires Générales/Etat-Civil/Elections mis à disposition du syndicat CGT

-Est supprimé un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

**ARTICLE 3 : Promotions internes au titre de l'année 2008**

Promotion au grade d'Ingénieur Territorial

Sur le poste de Responsable du service Cadre de Vie :  
Est supprimé un poste de Technicien Supérieur Chef  
Est créé un poste d'Ingénieur Territorial à temps complet



Promotions au grade de Rédacteur Territorial :

Sur le poste de Responsable du secteur Retraités/Personnes Agées au sein du service Social :  
 Est créé un poste de Rédacteur Territorial à temps complet  
 Est supprimé un poste d'Adjoint Administratif de Première Classe

Sur le poste d'Assistante de Direction au sein du service Social :  
 Est créé un poste de rédacteur Territorial à temps complet  
 Est supprimé un poste d'Adjoint Administratif de Première Classe

Promotion au grade d'Agent de Maîtrise :

Sur le poste de Secrétaire au sein du service Restauration :  
 Est créé un poste d'Agent de Maîtrise  
 Est supprimé un poste d'Adjoint Technique Principal de Première Classe à temps complet

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

23 FEV. 2009

60300 SERLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. BROLH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°1) - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BORDAIS représentée par M. JP BOSINO - Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - M. BOYER représenté par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. MERCIER - M. FEUILLETTE représenté par M. KORDJANI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mme GRUNY représentée par Mme TOURE (à partir de la délibération n°2).

**ETAIT ABSENTE** : Mme ANANE

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**08- REMUNERATION DE PERSONNEL VACATAIRE - Détermination d'une nouvelle fonction de vacation**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 32 du 11 décembre 2006 actualisant la rémunération des agents horaires vacataires sur la grille indiciaire du statut de la fonction publique territoriale,

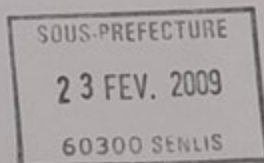
Vu la délibération n° 47 du 6 octobre 2008 relative à l'actualisation de la rémunération de personnel vacataire,

Considérant, qu'il y a lieu d'étendre le recours à des vacations à d'autres fonctions telles que la mission d'agent de proximité et de présence sociale en soutien au service Citoyenneté Prévention Médiation à l'occasion d'évènements particuliers,

Considérant que cette mission est exercée essentiellement en soirée, voire la nuit et qu'elle est soumise à des sujétions d'horaires particulières,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE A L'UNANIMITE**



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1 de la délibération n°47 du 6 octobre 2008 susvisée est complété pour intégrer la création de vacations d'agent de proximité et de présence sociale en soutien au service Citoyenneté Prévention Médiation à l'occasion d'événements particuliers :

N°	Nature des fonctions	Niveau de rémunération	Nombre d'heures
1	Surveillance de la restauration scolaire	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 290	2 heures à 3 heures hebdomadaires hors périodes de vacances scolaires
2	Animation d'ateliers pédagogiques et éducatifs ne demandant pas de qualification particulière	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 290	2 heures à 4 heures hebdomadaires en fonction de l'atelier
3	Surveillance d'expositions, distribution de tracts et collages d'affiches, organisation logistique d'évènements culturelles	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 290	En fonction des manifestations culturelles
4	Accompagnement de séjours scolaires organisés par la ville	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 290	En fonction des séjours
5	Pédiatre	Grade : Médecin hors classe Echelon : 3 <sup>ème</sup> IM : 821	En fonction des besoins de la Crèche Municipale et Halte-Jeux
6	Psychologue	Grade : Psychologue hors classe Echelon : 7 <sup>ème</sup> IM : 783	En fonction des besoins des Services à la Population
7	Psychologue du travail	Grade : Psychologue hors classe Echelon : 7 <sup>ème</sup> IM : 783	En fonction des besoins de consultation et d'intervention auprès du personnel
8	Professeur de danse	Grade : Attaché territorial Echelon : 12 <sup>ème</sup> IM : 658	En fonction de la programmation des activités culturelles
9	Père Noël	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 290	En fonction des manifestations de fin d'année dans les écoles
10	Animateurs Ateliers d'Arts Plastiques	Grade : Professeur d'Enseignement Artistique hors classe Echelon : 6 <sup>ème</sup> IM 741	En fonction de la programmation des activités culturelles
11	<p><u>Enseignement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Informatique</u> : animation des ateliers bureautiques et nouvelles technologies, pour le personnel communal et pour les Montatairiens</li> <li>▪ <u>Autres thèmes</u> : préparation aux concours, formation continue...</li> </ul>	Grade : Attaché Territorial Echelon : 12 <sup>ème</sup> IM : 658	En fonction des besoins de formation

SOUS-PREFECTURE  
23 FEV. 2009  
60300 SENLIS

N°	Nature des fonctions	Niveau de rémunération	Nombre d'heures
12	Gardien remplaçant de la Résidence pour Personnes Agées « Maurice MIGNON »	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>ER</sup> IM : 290	En fonction des remplacements du gardien titulaire
13	Accompagnement de Transport Scolaire	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>ER</sup> IM : 290	En fonction des besoins du service Scolaire/ATSEM
14	Mission de concertation avec les habitants autour des programmes de rénovation urbaine et sociale	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 290	60 heures mensuelles
15	Animation Péri-Scolaire	Grade : Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 290	12 heures hebdomadaires en fonction des besoins du service
16	Agent de proximité assurant une présence sociale	Grade : Animateur Chef Echelon : 7ème IM : 514	En fonction des interventions nécessaires

**Article 2 :** La rémunération est établie en divisant le traitement mensuel correspondant à l'indice de référence par 151,66 heures.

**Article 3 :** Cette rémunération est fixée par référence à un indice et un échelon. Par conséquent, elle évolue en cas de revalorisation du traitement de la Fonction Publique et / ou de la grille indiciaire.

**Article 4 :** Outre la rémunération, une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % des vacances brutes payées est versée mensuellement ou à la fin du contrat.

**Article 5 :** Ces dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009. Les autres sont maintenues.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 23/02/2009 .....

Publié ou notifié le :

..... 24/02/2009 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 24/02/2009 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

23 FEV. 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – M. KORDJANI – Melle LECLERE – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – M. BENOIST – Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – M. BROLH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°1) – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BORDAIS représentée par M. JP BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET – M. BOYER représenté par M. GODARD – Mme YESILMEN représentée par M. MERCIER – M. FEUILLETTE représenté par M. KORDJANI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER – Mme GRUNY représentée par Mme TOURE (à partir de la délibération n°2).

**ETAIT ABSENTE** : Mme ANANE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**09- PARCELLES AV 194- 195 : Lancement de la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste (31, rue Lénine)**

**Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et à la démocratie participative, exposant :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2243-1 à L. 2243-4,

Considérant que les parcelles cadastrées AV 194 d'une superficie de 532 m<sup>2</sup> et AV 195 d'une superficie de 480 m<sup>2</sup>, sises lieu dit « la Vallée de Vitel Sud » à Montataire ont fait l'objet d'un arrêté de péril le 26 juin 2000 à la suite duquel la ville a effectué à sa charge les travaux de démolition ;

Considérant que par deux délibérations en date du 17 octobre 2005 et du 12 décembre 2005, la ville devait acquérir cette propriété au montant de 28 154, 81 euros, déduction faite des frais de démolitions, pour le réaménagement du carrefour des Forges (inclus dans le périmètre du Projet de Renouveau Urbain de Gournay-Les Usines) ;

Considérant que la SCI du 31 rue Lénine, propriétaire des biens, n'ayant pas procédé à sa liquidation, l'acquisition amiable est impossible en l'état ;

Considérant que, depuis toutes ces années, la SCI du 31 rue Lénine n'entretient pas ces deux parcelles, source de nuisance pour le voisinage ;

SOUS-PREFECTURE

23 FEV. 2009

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant qu'il convient de mettre un terme à cette situation  
Considérant ainsi l'utilité de l'opération ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

**AUTORISE M. le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelles en état  
d'abandon manifeste sur les parcelles cadastrées AV 194 d'une superficie de 532 m<sup>2</sup> et AV  
195 d'une superficie de 480 m<sup>2</sup>, sises lieu dit « la Vallée de Vitel Sud » à Montataire.**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.**

Pour extrait certifié conforme,

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

23/02/2009

Publié ou notifié le :

24/02/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/02/2009

(Loi du 22 Juillet 1962)

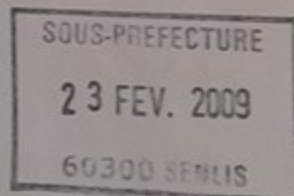


Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 18 FEVRIER 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Chérel, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - M. KOROUJANI - Mme LECLERE - Mme BLANCHET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme ROCHET - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELQUACHCH - Mme BORDEZ - M. BRAHIMI - M. BROUH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°1) - M. STALIN - M. LEBRETON - Mme LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BORDAIS représentée par M. JP BOSINO - Mme BELFOUHI représentée par M. CAPEL - M. BOYER représenté par M. GODARD - Mme YESLAMEN représentée par M. MERCIER - M. FEUILLETTE représenté par M. KOROUJANI - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - Mme GRUNY représentée par Mme TOURE (à partir de la délibération n°2).

**ETAIT ABSENTE :** Mme ANANE

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KHACHAB

\*\*\*

**10- SPORT - MUR D'ESCALADE - Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Considérant l'importance pédagogique et éducative du mur d'escalade du gymnase Marcel COENE pour la jeunesse montatairienne et plus particulièrement pour les élèves du premier degré,

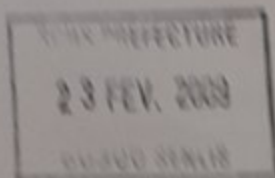
Considérant les divers rapports faisant état de la dangerosité de l'installation et de la nécessité de réhabiliter le mur en question,

Considérant la décision du conseil municipal du 6 octobre 2008 d'inscrire au budget supplémentaire les travaux de rénovation du mur d'escalade du gymnase Marcel COENE pour un montant de 34.000 € TTC,

Considérant la possibilité pour la commune de solliciter une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'Unanimité,**



\* Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire \*  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Approuve le projet de rénovation du mur d'escalade du gymnase Marcel COENE.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter, au titre dudit projet, une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport.

Pour extrait certifié conforme.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le : 23/02/2009  
Publié ou notifié le : 24/02/2009  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 24/02/2009  
(Loi du 22 Juillet 1982)



Le Maire  
Yann Pierre BOSINO

Pour le Maire, et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
23 FEV. 2009  
60300 STENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 16 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

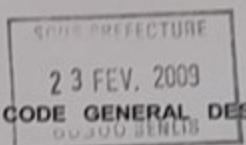
**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET - M. KORDJANI – Melle LECLERE - Mme BLANQUET – M. MERCIER - Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE - M. CARPENTIER – Mme RICHEL - M. RAZACK – M. BENOIST - Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – M. BROLH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°1) - M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BORDAIS représentée par M. JP BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - M. BOYER représenté par M. GODARD – Mme YESILMEN représentée par M. MERCIER – M. FEUILLETTE représenté par M. KORDJANI – Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER – Mme GRUNY représentée par Mme TOURE (à partir de la délibération n°2).

**ETAIT ABSENTE** : Mme ANANE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••



11- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

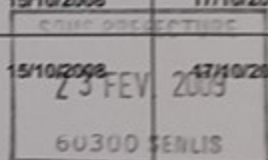
N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Concession de terrain	Accord donné à madame BRITO DA SILVA Maria de fonder une concession trentenaire à compter du 17 septembre 2008 à titre d'achat de concession	25/09/2008	30/09/2008
2	Renouvellement concession	Accord donné à monsieur Bruno LAFRANCE pour le renouvellement de sa concession délivrée le 4/06/1993 pour une durée de 15 ans à compter du 4 juin 2008.	25/09/2008	30/09/2008
3	Régie d'avances du service des sports	Dans le cadre de la promotion du sport pour ses habitants, la ville a acheté 55 places pour le match France-Tunisie, le 14 octobre 2008, pour un montant de 1.215,35 €. Il est revendu 37 places au prix de 15 €.	29/09/2008	03/10/2008
4	Concert – « entre deux chaises »	Présentation d'un concert de « Entre deux chaises » le samedi 9 mai 2009 au Palace pour un montant de 3.165 € TTC	30/09/2008	03/10/2008
5	Concert – « Kébélou »	Présentation d'un concert de « Kébélou » le samedi 18 octobre au Palace pour un montant de 1.200 € TTC	30/09/2008	03/10/2008
6	Concert – « Dominique Ottavi »	Présentation d'un concert de Dominique Ottavi le vendredi 6 juin 2009 au Palace pour un montant de 3.500 € TTC	30/09/2008	03/10/2008

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

7	Spectacle - « No I & Others »	Présentation d'un spectacle « No I & Others » de Karine Denault le jeudi 16 octobre au Palace pour un montant de 1.371,50 € TTC	30/09/2008	06/10/2008
8	Concert de la tournée de chansons françaises (annule et remplace la décision du 5/09/08)	Dans le cadre du dispositif Tour de Champs organisé par le conseil général de l'Oise, un concert de la tournée de chansons françaises aura lieu au Palace le dimanche 12 octobre 2008. Le tarif exceptionnel est de 5 € ou de 2,50 € (10-12 ans, RMI, chômeurs, adhérents à une école de musique)	02/10/2008	06/10/2008
9	Requalification du Mail piéton Nord/Sud	Les travaux de requalification du mail piéton Nord/Sud sont confiés aux prestataires suivants : - lot 1 VRD-espaces verts : SEVOISE pour un montant de 34.955,79 TTC, - lot 2 Maçonnerie : PIRES pour un montant de 30.402,32 € TTC	02/10/2008	06/10/2008
10	Reprise des aménagements de « cœur de quartier »	Les aménagements de « cœur de quartier » sont confiés aux prestataires suivants : - lot 1 VRD : CABREMA TP - 52.416,86 € TTC - lot 2 Maçonnerie : SEVOISE - 4.461,08 € TTC - lot 3 jeux extérieurs/enfants : LUDOPARC SA - 16.778,80 € TTC - lot 4 buts multisports : SEVOISE - 4.879,68 € TTC	02/10/2008	06/10/2008
11	Fourniture de bancs	La fourniture de bancs est confiée au prestataire SINEU GRAFF pour un montant de 7.104,24 € TTC	02/10/2008	08/10/2008
12	Concession de terrain	Accord donné à madame Maria BATALHA RIBEIRO pour fonder une concession trentenaire à compter du 17 septembre 2008 à titre d'achat de concession.	06/10/2008	14/10/2008
13	Concession de terrain	Accord donné à madame BOURSEUL Séverine pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 29 septembre 2008 à titre d'achat de concession	07/10/2008	14/10/2008
14	Concession de terrain	Accord donné à monsieur et madame MISZTAL Henri pour fonder une concession trentenaire à compter du 30 septembre 2008 à titre d'achat de concession	07/10/2008	14/10/2008
15	Convention formation	Convention passée avec Ressources SI concernant une action de formation « exploitation RP/Requêtes/Gestion de liste et communication » pour des agents du service culturel pour un montant de 2.015,86 € TTC (pour 2 jours)	07/10/2008	14/10/2008
16	Spectacle - « fil de faire »	Présentation d'un spectacle « Fil de faire » par la Compagnie A suivre les 2, 3 et 4 février 2009 au Palace pour un montant de 3.055,28 € TTC	09/10/2008	14/10/2008
17	Convention formation	Convention passée avec NEMAUSIC concernant une action de formation « assistance à la réalisation de la DADS-U 2008 » le 16/12/2008, pour des agents de la DRH, pour un montant de 1130,22 €	10/10/2008	17/10/2008
18	Contrat location habitation	La bail d'habitation concernant le logement de type F2 dans l'enceinte de l'école Léveillé attribué à monsieur Sacha GODEAU est prolongé pour une période d'un an à compter du 28/10/08	15/10/2008	17/10/2008
19	Renouvellement placement budgétaire	Un placement de trésorerie de 400 000 € est effectué sur un compte à terme de 12 mois	15/10/2008	17/10/2008
20	Renouvellement placement de trésorerie	Est reconduit le placement de la somme de 95.000 € sur un compte à terme à taux fixe pour une période de 12 mois	15/10/2008	17/10/2008
21	Mobilier de bureau (annule et remplace la décision 119/08 du 18/06/08)	La fourniture de mobilier de bureau est confiée à : - lot 1 : mobilier destiné aux services administratifs - GOUJON Bureau - montant compris entre 8.000 et 30.000 € TTC - lot 2 : mobilier destiné aux écoles et bibliothèques - STE MBS - montant compris entre 3.000 et 12.000 € TTC	15/10/2008	17/10/2008
22	Cavurne	Accord donné à madame Ghislaine TRIN née GUY de déposer une cavurne de 30 ans à compter du 7 octobre 2008, à titre de cavurne nouvelle.	15/10/2008	20/10/2008
23	Levé topographique - état des lieux secteur Colonel Fabien	Le programme de levé topographique - état des lieux du secteur Colonel Fabien est confié au prestataire Pascal JEANSON pour un montant de 5.262,40 € TTC	17/10/2008	21/10/2008
24	Renouvellement de concession funéraire	Accord donnée à monsieur Roland BELLEMERE pour le renouvellement pour 30 ans de la concession n° 149, délivrée le 15 mai 1981	20/10/2008	24/10/2008





25	Règle d'avances - service des sports	Dans le cadre de la promotion du sport pour les habitants, la ville a acheté 25 places pour le match France Lituanie du 18/11/2008 pour un montant de 853,35 €. Le service des sports revient au coût de 37 places au prix de 1 €.	23/10/2008	24/10/2008
26	Résidence M. Mignon - remboursement dépôt de garantie	Vu le dépôt de madame Bernadette BIZ de son logement le 21/07/2008, le dépôt de garantie d'un montant de 229,97 € lui sera restitué.	23/10/2008	24/10/2008
27	Résidence M. Mignon - remboursement dépôt de garantie	Vu le dépôt de monsieur BERNARD de son logement le 21/07/2008, le dépôt de garantie d'un montant de 189,02 € lui sera restitué.	23/10/2008	24/10/2008
28	Concession de terrain	Accord donné à monsieur Raymond BERTI et madame Brigitte BERTI pour louer une concession biennale à compter du 10/10/2008, à titre d'achat de concession.	23/10/2008	28/10/2008
29	Location d'un minibus - CLSH	Dans le cadre des activités proposées aux 18/18 ans du CLSH pendant les vacances de la Toussaint, un minibus est loué auprès de la société EVSANO pour un montant de 1.000 €.	24/10/2008	31/10/2008
30	Fourniture de bornes	La fourniture de bornes est confiée au prestataire AERA SA pour un montant de 8.108,88 € TTC.	27/10/2008	28/10/2008
31	Fourniture de bornes rétractables	La fourniture de bornes rétractables est confiée au prestataire France URBA pour un montant de 7.778,78 € TTC.	27/10/2008	28/10/2008
32	Travaux conservatoires du domaine public - rue J. Jaurès	Les travaux conservatoires du domaine public, rue Jean Jaurès, sont confiés à l'entreprise BUREL Nord Picardie pour un montant de 27.422,07 € TTC.	27/10/2008	28/10/2008
33	Cavurne	Accord donné à madame Liliana BARRÉ née CORNE de déposer une cavurne de 30 ans à compter du 21/10/2008 à titre de nouvelle cavurne.	27/10/2008	28/10/2008
34	CLSH - accompagnement pédagogique	Etablissement d'une convention avec les Français de l'Orne concernant un accompagnement pédagogique et éducatif durant 8 jours des personnels et des activités. Le montant de ces interventions s'élève à 1.470 € TTC.	30/10/2008	31/10/2008
35	Concession funéraire - renouvellement	Accord donné à monsieur Roland BELLEMER pour le renouvellement de la concession 140 du 15 mai 1991 pour 30 ans à compter du 15 mai 2011.	30/10/2008	06/11/2008
36	Démolition du bâtiment sis 18 rue Louis Blanc	La démolition du bâtiment sis 18, rue Louis Blanc est confiée au prestataire EUROERM pour un montant de 40.000 € TTC.	30/10/2008	06/11/2008
37	Ateliers Théâtre adultes	Concours du « Théâtre de l'Est » pour la mise en scène d'ateliers de théâtre adultes animés par Christian BESSON qui se dérouleront le lundi et le jeudi à Montataire pour un montant de 45 € TTC/heure.	30/10/2008	06/11/2008
38	Spéctacle - « Air Saaden, village berbère »	Contrat avec la ville de Gauchy pour la présentation d'un spectacle de la Cie HECATE, « Air Saaden, ville berbère » les 23 et 24 janvier 2009 au Palais pour un montant de 1.780 € TTC.	30/10/2008	06/11/2008
39	Spéctacle - « Ay Pepito »	Contrat avec l'association ULAL DTO pour la présentation d'un spectacle de Xavier Lot « Ay Pepito » le samedi 8 novembre 2008 au Palais pour un montant de 2.637,50 € TTC.	30/10/2008	06/10/2008
40	Prolongation convention Cie Chenevoy	Prolongation d'une année de la convention d'objectifs triennales 2006-2008 avec la Compagnie Chenevoy. Elle prendra fin le 31 décembre 2009.	30/10/2008	06/11/2008
41	Chèques cadeaux - Noël des enfants 11-16 ans - des agents de la ville	La fourniture de chèques cadeaux de Noël pour les enfants de la ville de Montataire de 11 à 16 ans est confiée à la société Le Chèque CADHOC pour un montant minimum de 4.500 € TTC.	31/10/2008	06/11/2008
42	Préemption/consignation - affaire GATEAU	Les services des domaines en date du 14/05/2008 ont estimé la valeur du bien sis 55 rue de la République appartenant à M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> GATEAU, à 150.000 €. La somme de 22.500 € représentant 15% de l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux sera consignée à la trésorerie principale de Orel et sera imputée aux comptes prévus à cet effet au budget de la ville.	31/10/2008	06/11/2008
43	Concession de cimetière	Accord donné à monsieur Sérafin PEREIRA de fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 28/10/2008, à titre d'achat de concession.	03/11/2008	06/11/2008

SOUS-PRÉFECTURE  
 23 FEV. 2009  
 101 REG. 101  
 06/11/2008

43	Renouvellement concession ludraire	Accord donné à monsieur René MARINÉ pour le renouvellement de la concession n° 23 décernée le 10/02/1983 à madame veuve MARINÉ-Marguerite née CHARRU, pour 18 ans à compter du 10/02/2008	03/11/2008	07/11/2008
45	Spéctacle = « Du shrap dans l'eau »	Contrat avec la ville de Nancy pour la présentation d'un spectacle par la Cie Vivantes Néons « Du shrap dans l'eau » les 28 et 29 janvier 2008 au Palais pour un montant de 2.400 € TTC	03/11/2008	07/11/2008
46	Spéctacle = « Les ballés populaires »	Présentation du spectacle « Les ballés populaires » par la Cie Les Fous Fous les 7, 8 et 9 décembre 2008 au Palais pour un montant de 3.700 € TTC	03/11/2008	07/11/2008
47	RPA = contrat assurance	Etablissement d'un contrat d'assurance pour les résidents de la RPA avec AREAR pour un montant de 2.300,80 € TTC	06/11/2008	07/11/2008
48	Maison sociale = Xème anniversaire	Organisation avec COLLECTIVISION d'une séance de visionnage d'un dessin animé avec un échange parents-enfants à la maison sociale H. d'Iffker pour un montant de 137,11 € TTC	06/11/2008	07/11/2008
49	Maison sociale = Xème anniversaire	Organisation avec la Fédération Léo Lagrange d'une diffusion d'un court métrage « 12 regards contre le racisme au quotidien » et d'un débat. La prestation sera assurée pour un coût de 180 €	06/11/2008	07/11/2008
50	Maison sociale = Xème anniversaire	Organisation par Olympio de deux séances de réflexion sur le sujet « Virtuel addict » pour un coût total de 847,96 €	06/11/2008	07/11/2008

Pour extrait certifié conforme.

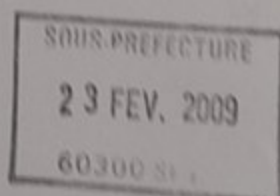
Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 24/02/2009  
 Publié au nombre de : 24/02/2009  
 La Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 24/02/2009  
 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY

Yann AUBRY



Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO



**Signature de l'assemblée délibérante  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 FEVRIER 2009**

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
1.BOSINO Jean Pierre		18.RICHET Anne Marie	
2.BORDAIS Françoise		19.RAZACK Azide	
3. COUALLIER Claude		20.ANANE Inès	
4.BURATO Colette		21.BENOIST Benjamin	
5.BUZIN Marie Paule		22.DAILLY Catherine	
6.GODARD Stéphane		23.BELOUAHCHI Zinndine	
7.CAPET Joël		24.BORDEZ Julie	
8.BELFQUIH Fatima		25.BRAHIMI Sébastien	
9.KORDJANI Abdelkrim		26.YESILMEN Céline	
10.BOYER Patrick		27.FEUILLETTE Christian	
11.LECLERE Elodie		28.LEVERT Valérie	
12.BLANQUET Evelyne		29.BROLH Lazare	
13.MERCIER Jean Pierre		30.GRUNY Annie	
14.KHACHAB Sarah		31.STALIN Claude	
15.D 'INCA Pascal		32.LEBRETON Alain	
16.TOURE Hadja		33.LEBRETON Charleine	
17.CARPENTIER Bruno			

Appichage



Le 17 mars 2009

DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2009/C.M**convocation du conseil municipal**

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**\* Lundi 23 mars 2009 à 19 heures \*****(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – RUE J.JAURES)**

Vous voudrez bien trouver ci-joint les projets de délibérations ainsi que les pièces s'y rapportant.

**ORDRE DU JOUR****DIRECTION GENERALE**1- **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 16 février 2009**DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS**

- 2- **FISCALITE LOCALE 2009** – Vote des Taux
- 3- **BUDGET PRIMITIF 2009** – Approbation
- 4- **FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA** – Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008
- 5- **BUDGET PRIMITIF 2009** – Attribution de subventions aux associations d'intérêt local
- 6- **BUDGET PRIMITIF 2009** – Autorisations de programmes et crédits de paiement
- 7- **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE** – Tarifs de référence
- 8- **ADMISSION EN NON VALEUR**

**DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

- 9- **CULTURE** – contrat de développement culturel avec le département – année 2009
- 10- **CULTURE** - convention financière avec la région Picardie pour le fonctionnement du Palace – année 2009
- 11- **CULTURE – LE PALACE « SCENE INTERMEDIAIRE »** - Convention d'objectifs 2008-2010
- 12- **ENFANCE – PROJET EDUCATIF LOCAL** – convention avec le département – année 2009
- 13- **SCOLAIRE – convention avec l' Education Nationale** – subvention à la restauration des personnels de l'Education Nationale
- 14- **SOCIAL** – Accompagnement social et professionnel des personnes les plus en difficultés – Demande de subvention au Fonds Social Européen
- 15- **SOCIAL – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** – Projet « pour l'accessibilité et contre la discrimination » demande subvention au conseil régional – année 2009
- 16- **SOCIAL** – adhésion à la ligue pour l'enseignement – saison 2008/2009
- 17- **SPORTS** – Association Ring André Clerc Agglomération creilloise - Gala de boxe - Versement d'une subvention exceptionnelle
- 18- **JEUNESSE – ASSOCIATION JADE** – Versement d'une subvention exceptionnelle

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 19 - PROGRAMMATION DU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION (CRA) 2009 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie  
20- PARCELLE AM 84 - Acquisition - propriété de GOSS INTERNATIONAL MONTATAIRE SA  
21- PARCELLES AV 218 - 219 - Cession à Mademoiselle COPPEAUX Virginie  
22- « LES TERTRES » - Création des voies de désenclavement de la zone NA : avenant relatif à l'actualisation des lots 1 - 3 et 4  
23- PARC DE CONTENEURS - Convention pour la mise à disposition et l'entretien sur le patrimoine Oise Habitat - Modification de la formule de révision de prix  
24- PROGRAMME DE VOIRIE 2009 - Procédure d'appel d'offres ouvert

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 25- PRESTATIONS SOCIALES - Actualisation  
26- POLITIQUE D'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DU PERSONNEL - Participation à l'adhésion des retraités au Comité National d'Action Sociale  
27- REMUNERATION DES ANIMATEURS VACATAIRES - Actualisation  
28- REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE - Instauration de l'indemnité spéciale des médecins au profit du pédiatre vacataire  
29- REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE TECHNIQUE - Actualisation

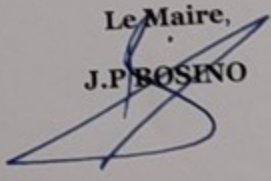
POLITIQUE DE LA VILLE

- 30- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009 - Adoption du programme d'action de la ville

DIRECTION GENERALE

- 31- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Compte rendu  
32- Motion - « Touche pas à ma Picardie »  
33- Questions diverses

Le Maire,  
J.P. BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUJH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2009

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 16 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le : 26/03/2009  
Publié ou certifié le : 27/03/2009  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 27/03/2009 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
KAMOUSBY

SOUS-PREFECTURE  
26 MARS 2009  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

\*\*\*  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars dernier Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Gamié, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme SUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUJH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAS - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DALLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESLMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAS

\*\*\*  
**2- FISCALITE LOCALE 2009 - vote des taux**

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, exposant :

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 16 février 2009,

Vu l'état 1259 MI transmis par l'administration fiscale portant notification des bases prévisionnelles pour 2009,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Décide avec 31 voix Pour et 2 Abstentions d'augmenter les taux d'imposition de 2 % pour 2009 en ce qui concerne la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti et de 3 % pour la taxe professionnelle,

Ceux-ci seront portés au cadre II de l'état 1259 MI de notification des taux d'imposition de 2009 des 4 taxes locales comme suit :

SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2009

60300 SENLIS

« Tour courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



Désignation des 4 taxes locales	Pour Mémoire Taux 2008	Taux 2009	Bases notifiées 2009	Produit
Taxe d'Habitation	7,63 %	7,78 %	7 505 000	583 889
Taxe Foncier Bâti	32,40 %	33,05 %	11 545 000	3 815 623
Taxe Foncier Non Bâti	77,42 %	78,97 %	43 700	34 510
Taxe Professionnelle	15,44 %	15,90 %	52 895 000	8 410 305
<b>Total ...</b>				<b>12 844 327</b>

Considérant que les bases de taxe professionnelle sont plafonnées à hauteur de 72,02 % la Ville de Montataire se verra facturer la somme de 175.262 € par l'Etat. Cette somme concerne le montant du ticket modérateur, correspond à la part du plafonnement financé par notre commune (différentiel de taux entre l'année N et l'année N-1).

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 26 Mars 2009  
 Publié ou notifié le : 27 Mars 2009  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 27 Mars 2009  
 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Receveur Général  
 Yann ELERY

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
 26 MARS 2009  
 60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

\*\*\*  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars  
par son Maire, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean  
Pierre BISSON, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOBINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M.  
GONNARD - M. CAPEL - Mme BELFOUHI - M. KORDJANI - M. BOYER - Mlle LECLERE - Mme BLANQUET -  
Mme KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mlle ANANE -  
M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHOHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme  
LEVERT - M. BRICH - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par  
Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

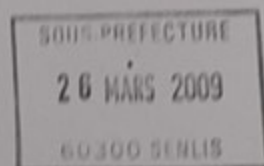
3- BUDGET PRIMITIF 2009 - Approbation

Sur le rapport de madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au  
développement économique, il est proposé au conseil municipal d'adopter le Budget Primitif  
2009 tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	22 067 307	6 069 670	28 136 977
RECETTES	22 067 307	6 069 670	28 136 977

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte avec 31 voix Pour et 2 Abstentions le Budget Primitif 2009, au niveau de chaque  
chapitre budgétaire, pour les deux sections du budget (fonctionnement et investissement), avec  
vote par opération, l'opération constituant elle-même un chapitre budgétaire, selon les  
équilibres visés ci-avant et conformément au document joint en annexe.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.R 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2009

BUDGET PRIMITIF 2009

SYNTHESE GENERALE

PRESENTATION PAR  
SERVICES  
GESTIONNAIRES

SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2009

60300 SENLIS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2008	BP 2009	Evolution BP 09/BP 08	
			En €	En %
<b>Direction des Services Financiers</b>	<b>1 515 080</b>	<b>1 661 177</b>	<b>146 097</b>	<b>9,64%</b>
DSF2 . 00 - Participation Base de Loisirs	362 500	367 455	4 955	1,37%
DSF2 . 01 - Service Informatique	80 000	83 500	3 500	4,38%
DSF2 . 02 - Sécurité Police	3 800	3 500	-300	-7,89%
DSF2 . 03 - Secrétariat Général - moyens généraux	251 400	247 100	-4 300	-1,71%
DSF2 . 04 - Etat Civil	14 600	8 300	-6 300	-43,15%
DSF2 . 040 - Archives	-	6 300	6 300	
DSF2 . 06 - Maire et Municipalité	186 200	202 470	16 270	8,74%
DSF2 . 07 - Piscine	486 425	466 605	-19 820	-4,07%
- Dépenses imprévues	43 455	<b>50 685</b>	7 230	16,64%
DSF2 . 09 - Pertes sur créances irrécouvrables	7 600	7 000	-600	-7,89%
- Titres annulés sur exercices antérieurs	14 600	10 000	-4 600	-31,51%
DSF2 . 17 - Contrat de Ville (Fonds de Particip des habitants CAC)	33 500	2 000	-31 500	-94,03%
DSF3 . 12 - Fiscalité directe locale 4 Taxes (Plafonnement TP)	-	<b>175 262</b>	175 262	
DSF2 . 32 - Magasin Général (fourn. Adm.)	31 000	31 000	0	0,00%
<b>Direction des Ressources Humaines</b>	<b>11 070 000</b>	<b>11 297 000</b>	<b>227 000</b>	<b>2,05%</b>
DRH2 . 0 - Frais de Personnel	11 070 000	11 297 000	227 000	2,05%
<b>Direction des Ressources Humaines "Service Entretien "</b>	<b>68 500</b>	<b>71 000</b>	<b>2 500</b>	<b>3,65%</b>
DRH2 . 02 - Service Entretien	68 500	71 000	2 500	3,65%
<b>Direction des Relations Publiques</b>	<b>266 730</b>	<b>266 730</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
DRP2 . 00 - Fêtes et Cérémonies	70 430	70 430	0	0,00%
DRP2 . 01 - Service Information	93 500	123 500	30 000	32,09%
DRP2 . 02 - Atelier d'Impression	102 800	72 800	-30 000	-29,18%
<b>Direction des Services Techniques</b>	<b>2 733 410</b>	<b>2 835 240</b>	<b>101 830</b>	<b>3,73%</b>
DST2 . 01 - Bâtiments divers	984 600	994 300	9 700	0,99%
DST2 . 02 - Bâtiments scolaires	387 145	394 145	7 000	1,81%
DST2 . 03 - Magasin Général	207 500	223 500	16 000	7,71%
DST2 . 04 - Bureau d'études	28 800	28 800	0	0,00%
DST2 . 05 - Cimetière	4 195	4 195	0	0,00%
DST2 . 06 - Eclairage public	353 625	348 125	-5 500	-1,56%
DST2 . 07 - Entretien et réparations	289 330	293 960	4 630	1,60%
DST2 . 08 - Parc Automobile	176 000	176 000	0	0,00%
DST2 . 09 - Parcs et jardins	290 250	357 050	66 800	23,01%
DST2 . 10 - Voirie fluviale	765	765	0	0,00%
DST2 . 16 - Environnement	5 700	8 900	3 200	56,14%
DST2 . 17 - Voirie cadre de vie	5 500	5 500	0	0,00%

SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2009

60300 SENLIS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Suite)	BP 2008	BP 2009	Evolution BP 09/BP 08	
			En €	En %
<b>Direction des Services à la Population</b>	<b>3 147 250</b>	<b>3 340 160</b>	<b>192 910</b>	<b>6,13%</b>
DSP2 00 - Activités culturelles scolaires	30 000	30 000	0	0,00%
DSP2 01 - Subventions aux associations culturelles	60 570	59 575	-995	-1,64%
DSP2 02 - Cinéma	3 000	-	-3 000	-100,00%
DSP2 03 - Diffusion culturelle	239 535	254 110	14 575	6,08%
DSP2 04 - Expositions	7 500	5 500	-2 000	-26,67%
DSP2 05 - Ateliers d'expression culturelle	40 000	40 000	0	0,00%
DSP2 06 - Ecole de musique	303 150	306 400	3 250	1,07%
DSP2 07 - Subventions à diverses associations	15 000	15 000	0	0,00%
DSP2 08 - Lecture publique	87 000	87 000	0	0,00%
DSP2 10 - Centre communal d'action social et secteur social	147 000	181 625	34 625	23,55%
DSP2 11 - Crèche	39 170	33 595	-5 575	-14,23%
DSP2 12 - Halte jeux	13 380	15 100	1 720	12,86%
DSP2 13 - Garderies péri-scolaires	10 000	12 070	2 070	20,70%
DSP2 14 - Centre de loisirs	381 700	434 135	52 435	13,74%
DSP2 15 - Enseignement 1er degré	239 010	241 580	2 570	1,08%
DSP2 16 - Enseignement 2nd degré	45 530	43 030	-2 500	-5,49%
DSP2 17 - Enseignement supérieur	39 000	37 000	-2 000	-5,13%
DSP2 18 - Restaurants scolaires	491 875	500 910	9 035	1,84%
DSP2 19 - Classes de découvertes	114 700	162 100	47 400	41,33%
DSP2 21 - Jeunesse	290 590	39 000	8 000	25,81%
DSP2 22 - Animations sportives	31 000	41 400	3 600	9,52%
DSP2 22B - Bâtiments sportifs	37 800	123 000	0	0,00%
DSP2 23 - Subventions aux clubs sportifs	123 000	123 710	1 460	1,19%
DSP2 25 - Restaurant municipal	122 250	18 400	0	0,00%
DSP2 26 - Parrainage/jumelage	18 400	5 400	-2 500	-31,65%
DSP2 27 - Santé publique	7 900	1 280	-650	-33,68%
DSP2 28 - Anciens combattants	1 930	3 000	0	0,00%
DSP2 29 - Réseau éducation prioritaire	3 000	3 000	0	0,00%
DSP2 30 - Vie associative	3 000	730	-70	-8,75%
DSP2 32 - Mairie annexe des Martinets	800	900	900	
DSP3 35 - Immeubles en fêtes	-	900	900	
DSP2 33 - Résidence personnes âgées "Foyer logement"	65 630	65 550	-80	-0,12%
DSP2 34 - Résidence personnes âgées "Secteur animation"	134 830	138 230	3 400	2,52%
DSP2 36 - Accessibilité Handicap	-	4 000	4 000	
DSP2 37 - Droits des Femmes	-	1 200	1 200	
<b>Total Dépenses de Gestion (hors provision et charge de la dette)</b>	<b>18 800 970</b>	<b>19 471 307</b>	<b>670 337</b>	<b>3,57%</b>
DSF2 50 - Provisions	34 000	-	-34 000	-100,00%
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement (hors charge de la dette)</b>	<b>18 834 970</b>	<b>19 471 307</b>	<b>636 337</b>	<b>3,38%</b>
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>515 000</b>	<b>487 000</b>	<b>-28 000</b>	<b>-5,44%</b>
- Dotations amortissements matériel et mobilier	471 730	468 400	-3 330	-0,71%
DSF2 33 - Amortis subvention "Oise Habitat centre commercial"	18 270	18 600	330	1,81%
- Amort subvention "Subvention HLM du Beauvaisis"	25 000	-	-25 000	-100,00%
<b>Total Dépenses de Fonct. (réelles et d'ordre hors charge de la dette)</b>	<b>19 349 970</b>	<b>19 958 307</b>	<b>608 337</b>	<b>3,14%</b>

SOUS-PREFECTURE  
26 MARS 2009  
60300 SENLIS

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2008	BP 2009	Evolution BP 2009	
			En €	En %
	<b>239 000</b>	<b>262 000</b>	<b>23 000</b>	<b>9,62%</b>
<i>Direction des Ressources humaines</i>				
DRH2 . 0 - Remboursement frais de Personnel	237 000	260 000	23 000	9,70%
DRH2 . 6 - Recensement de la Population	2 000	2 000	0	0,00%
	<b>19 953 340</b>	<b>19 924 957</b>	<b>-28 383</b>	<b>-0,14%</b>
<i>Direction des Services Financiers</i>				
DSF2 . 11 - Impôts obligatoires (y compris employé pub)	203 000	222 000	19 000	9,36%
DSF2 . 12 - Fiscalité directe locale 4 Taxes (1)	12 501 600	12 844 327	342 727	2,74%
DSF2 . - Fiscalité Compensations	2 323 970	1 780 190	-543 780	-23,40%
DSF2 . 16 - Dotations d'Etat (DGF - DBU - DGD)	4 884 470	5 057 140	172 670	3,54%
DSF2 . 10 - Produits Financiers	25 000	10 000	-15 000	-60,00%
DSF2 . 03 - Secrétariat général & cabinet	1 000	1 000	0	0,00%
DSF2 . 04 - Etat civil	300	300	0	0,00%
DSF2 . 09 - Mandats annulés sur exercices antérieurs	14 000	10 000	-4 000	-28,57%
	<b>274 000</b>	<b>336 900</b>	<b>62 900</b>	<b>22,96%</b>
<i>Direction des Services Techniques</i>				
DST2 . 01 - Bâtiments divers	4 000	5 000	1 000	25,00%
DST2 . 05 - Cimetière	4 000	4 000	0	0,00%
DST2 . 07 - Entretien et réparations	13 000	8 400	-4 600	-35,38%
DST3 . 11 - Direction générale des services techniques	0	50 000	50 000	
DST2 . 12 - Domaine productif de revenus	1 000	0	-1 000	-100,00%
DST2 . 13 - Domaine productif Bâtiments	192 500	210 000	17 500	9,09%
DST2 . 14 - Domaine productif Droits de Voirie	57 000	57 000	0	0,00%
DST2 . 16 - Environnement	2 500	2 500	0	0,00%

(1) La DM1 a pris en charge la notification des bases qui a ramené en 2008 ce produit à la somme de : 11 779 726

SOUS-PREFECTURE  
26 MARS 2009  
60300 SENLIS

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Suite)	BP 2008	BP 2009	Evolution BP 09/BP 08	
			En €	En %
<b>Direction des Services à la Population</b>	<b>1 353 820</b>	<b>1 293 450</b>	<b>-60 370</b>	<b>-4,46%</b>
DSP2 . 03 - Diffusion Culturelle	108 400	86 000	-22 400	-20,66%
DSP2 . 05 - Ateliers d'expression culturelle	7 000	9 000	2 000	28,57%
DSP2 . 08 - Lecture publique	2 500	400	-2 100	-84,00%
DSP2 . 11 - Crèche	376 000	347 000	-29 000	-7,71%
DSP2 . 12 - Halte Jeux	99 000	113 000	14 000	14,14%
DSP2 . 13 - Garderies Péri-Scolaires	27 500	22 400	-5 100	-18,56%
DSP2 . 14 - Centre Aéré	142 750	112 950	-29 800	-20,88%
DSP2 . 15 - Enseignement 1er degré	81 120	76 400	-4 720	-5,82%
DSP2 . 18 - Restaurants Scolaires	155 000	166 000	11 000	7,10%
DSP2 . 19 - Classes de découvertes	27 250	32 000	4 750	17,43%
DSP2 . 21 - Jeunesse	5 000	-	-5 000	-100,00%
DSP2 . 22 - Animations sportives	12 000	14 000	2 000	16,67%
DSP2 . 25 - Résidence des Personnes Agées	115 800	118 300	2 500	2,16%
DSP2 . 33 - R.P.A. Foyer Logement	129 500	131 000	1 500	1,16%
DSP2 . 34 - R.P.A. Secteur Animation	65 000	65 000	0	0,00%
<b>Total Recettes Réelles de Fonctionnement (hors reprise provisions)</b>	<b>21 820 160</b>	<b>21 817 307</b>	<b>-2 853</b>	<b>-0,01%</b>
DSF2 . 50 - Reprise provisions	0	-	-	-
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>21 820 160</b>	<b>21 817 307</b>	<b>- 2 853</b>	<b>-0,01%</b>
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>
DSF2 . 30 - Travaux en régie	250 000	250 000	0	0,00%
<b>Total Recettes de Fonctionnement (réelles et d'ordre)</b>	<b>22 070 160</b>	<b>22 067 307</b>	<b>- 2 853</b>	<b>-0,01%</b>

	BP 2008	BP 2009	Evolution En €	En %
<b>Calcul de l'autofinancement net</b>				
a) Dépenses de gestion hors provision et charge de la dette	18 800 970	19 471 307	670 337	3,57%
b) Recettes réelles de Fonctionnement hors provision	21 820 160	21 817 307	-2 853	-0,01%
<b>c) Autofinancement brut b - a</b>	<b>3 019 190</b>	<b>2 346 000</b>	<b>-673 190</b>	<b>-22,30%</b>
<b>d) Annuité de la Dette</b>	<b>1 553 550</b>	<b>1 367 200</b>	<b>-186 350</b>	<b>-12,00%</b>
Remboursement Capital de la dette	1 340 000	1 209 200	-130 800	-9,76%
Remboursement des intérêts de la dette	213 550	158 000	-55 550	-26,01%
<b>e) Autofinancement net c - d</b>	<b>1 465 640</b>	<b>978 800</b>	<b>-486 840</b>	<b>-33,22%</b>
f) Provision pour impayés	34 000	0	-34 000	-100,00%
g) Reprise provision pour perte de TP	0	0	0	
<b>h) Autofinancement net après provision e - f + g</b>	<b>1 431 640</b>	<b>978 800</b>	<b>-452 840</b>	<b>-31,63%</b>

SOUS-PREFECTURE  
26 MARS 2009  
60300 SENLIS

12/03/2009

**BUDGET PRIMITIF 2009**  
**RECAPITULATIF des OPERATIONS d'INVESTISSEMENT et des CESSIONS**  
**d'IMMOBILISATIONS**

N°	LIBELLE	Dépenses	Recettes	Observations
<b>OPERATIONS</b>				
9004	Centre Ville Est - Aménagement Urbain	470 000		
9005	<b>PRUS - Quartier des Tertres</b>	<b>906 000</b>	<b>400 000</b>	
9006	Cité Bessemer	250 000	178 950	
9007	Tours HELENE - Aménagement des Espaces	150 000		
9009	Espaces Naturels Sensibles	30 000		
9015	Cimetières	97 500		
9027	Mise en oeuvre du plan lumière	60 000		
9032	Aménagement cour maternelle J. CURIE	120 000	33 100	
9064	<b>PRUS Espaces Extérieurs J. Biondi</b>	<b>300 000</b>	<b>175 585</b>	
9038	Aires de Jeux	52 000	13 000	
9065	<b>PRUS Résidentialisations Avn Anatole France</b>	<b>35 000</b>	<b>20 485</b>	
9058	<b>PRUS - Aménagement d'espaces publics</b>	<b>222 000</b>	<b>117 050</b>	
9059	<b>PRUS - Traitement des voiries "les Martinets"</b>	<b>347 500</b>	<b>174 850</b>	
9060	Courts deTennis	77 000	23 520	
<b>Sous-Total .....</b>		<b>3 117 000</b>	<b>1 136 540</b>	
<b>CESSIONS</b>				
DSF 1.34	Cessions d'immobilisation		356 500	
<b>Sous-Total .....</b>		<b>0</b>	<b>356 500</b>	
<b>Total</b>		<b>3 117 000</b>	<b>1 493 040</b>	

COMMUNE DE  
**26 MARS 2009**  
 60300 SENLIS



12/03/2009

**BUDGET PRIMITIF 2009**  
**RECAPITULATIF des TRAVAUX de MAINTENANCE du PATRIMOINE**  
**et des ACQUISITIONS FONCIERES**

Programmes	LIBELLE	Dépenses	Recettes
		BP 2009	BP 2009
		3 500	
00001	Mairie - Bâtiments administratifs	78 200	
00010	Résidence des Personnes Agées	252 270	
00019	Divers bâtiments administratifs	6 600	
00021	Groupe Scolaire D. Casanova	7 200	
00022	Groupe Scolaire P. Langevin	19 780	
00025	Groupe J. Decour	3 150	
00026	Groupe Scolaire Ed. LEVEILLE	7 450	
00027	Groupe Scolaire Jean JAURES	3 500	
00028	Groupe Scolaire J. Macé	7 200	
00029	Groupe Scolaire Joliot CURIE	2 750	
00035	Centre de Loisirs P. Legrand	49 000	
00051	Gymnase Armand BELLARD	45 000	
00053	Dojo	34 000	14 200
00054	Gymnase Marcel Coëne		
<b>Sous total Maintenance "Patrimoine Bâti"</b>		<b>519 600</b>	<b>14 200</b>
00101	Voirie - stationnement	152 000	
00103	Voirie - marquage au sol	20 000	
00105	Eclairage public - cadre de vie	65 000	
00106	Préservation du milieu Naturel/Plantations	18 300	
00107	Travaux de clôture	31 800	
00108	Travaux divers - cadre de Vie	96 350	
00109	Environnement - parc urbain	11 700	
00113	Aire de jeux	4 000	
<b>Sous total Maintenance "Domaine Public"</b>		<b>399 150</b>	
00131	Acquisitions diverses	153 520	
<b>Sous total Acquisitions</b>		<b>153 520</b>	
<b>Total Général .....</b>		<b>1 072 270</b>	<b>14 200</b>

SOUS-PREFECTURE  
**26 MARS 2009**  
60300 SENLIS

11/03/2009

RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS  
POUR L'ANNEE 2009

\* MATERIEL \* MOBILIER \* VEHICULES \*

SERVICES GESTIONNAIRES		DEPENSES		Observations
		BP 2008	BP 2009	
DRP1	. 00 Relations publiques	9 900	12 000	Salle de la Libération
DRP1	. 01 Information/communication	1 500	-	
DSF1	. 01 Service informatique	59 935	111 620	Logiciels DRH, Médiation + Evol réseau
	Informatique dans les Ecoles	12 500	1 800	
DSF1	. 03 Moyens des services (mobilier)	15 400	15 480	
	Entretien Ménage (matériel)	2 800	4 200	
DSP1	. 04 Etat civil	300	2 930	
DSP1	. 03 Service culturel	8 290	13 500	
DSP1	. 08 Service lecture publique	3 390	6 350	
DSP1	. 11 Crèche	9 420	3 495	
DSP1	. 12 Multi-Accueil	460	1 700	
DSP1	. 13 Garderies péri-scolaire	1 000	1 190	
DSP1	. 14 Centre de loisirs	3 550	3 500	
DSP1	. 15 Enseignement 1er degré	6 610	18 785	Dont équip 1 mater + 1 primaire
DSP1	. 18 Cuisine centrale	9 440	10 660	
DSP1	. 22 Terrains sportifs	29 300	38 350	Dont un tracteur 34.000 €
DSP1	. 25 Restaurant R.P.A	5 400	8 250	
DSP1	. 33 R.P.A. Foyer	1 400	-	
DST1	01 Bâtiments	-	3 590	
DST1	. 07 Voirie "entretien et réparation"	60 500	63 550	117 840
DST1	. 08 Parc automobile	35 300	26 500	
DST1	. 09 Parcs et jardins	17 000	24 200	
<b>Total Général .....</b>		<b>293 395</b>	<b>371 650</b>	

SOUS PREFECTURE  
26 MARS 2009  
60100 SENLIS

**BUDGET PRIMITIF**  
2009

Equilibre Général de la Section d'Investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2008	BP 2009
Financement spécifique opérations	2 116 975	1 136 540
Subventions divers "maintenance domaine public"	26 845	14 200
Subventions divers équipements	6 000	4 450
Fonds de Compensation TVA	420 000	1 070 000
Taxe Locale d'Équipement	13 985	7 930
Produits amende de police	20 000	20 000
Virement de la section de fonctionnement	2 506 640	1 951 000
Dotations aux amortissement	471 730	468 400
Amortis subvention "Oise Habitat centre commercial"	18 270	18 600
Amort subvention "Subvention HLM du Beauvaisis"	25 000	0
Produit de diverses cessions	241 065	356 500
Dépôt et consignation	-	45 000
Mouvement patrimonial =) Acquisition gratuite	-	7 050
Placement budgétaire (reprise provision)	400 000	-
Besoin de Financement (Emprunt)	990 000	970 000
<b>TOTAL...</b>	<b>7 256 510</b>	<b>6 069 670</b>
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2008	BP 2009
Opérations	4 245 000	3 117 000
Maintenance "patrimoine bâti"	405 945	519 600
Maintenance "domaine public"	427 300	399 150
Acquisitions foncières diverses	275 570	153 520
Acquisition matériel & mobilier	293 395	371 650
Dépôt et consignation	-	22 500
Travaux en régie	250 000	250 000
Mouvement patrimonial =) Acquisition gratuite	-	7 050
Suvention d'équipement (annuités "Oise habitat")	19 300	20 000
Remboursement du capital de la dette	1 340 000	1 209 200
<b>TOTAL...</b>	<b>7 256 510</b>	<b>6 069 670</b>

SOUS-PREFECTURE  
26 MARS 2009  
60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, constitué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Gérin, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZZI - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUHI - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle AHANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**4- FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA - Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008**

Application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

**Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et développement économique, exposant :**

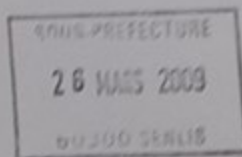
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Vu le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit .... 3.813.962 € ;

**DECIDE** d'inscrire au budget de la *Ville de MONTATAIRE* 4.580.920 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 20,11 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

**AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la *Ville de MONTATAIRE* s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 26/03/2009  
Publié ou notifié le : 27/03/2009  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 27/03/2009  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann ALBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2009

60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BORDAIS - M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI – M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET – Melle KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE - M. CARPENTIER – Mme RICHEL - M. RAZACK – Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – M. FEUILLETTE – Mme LEVERT - M. BROLH – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**5- BUDGET PRIMITIF 2009 – Attributions de subventions aux associations d'intérêt local**

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, exposant :

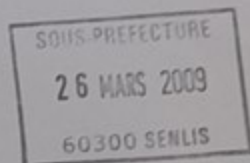
Que chaque année la Municipalité est sollicitée par diverses associations,

Vu l'avis de la Commission « Vie Associative »,

Vu le Budget Primitif 2009,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE avec 25 voix Pour et 5 Abstentions** (3 élus présidents d'association n'ont pas pris part au vote) d'attribuer les subventions et aides aux associations comme suit :



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

ETAT DES SUBVENTIONS 2009

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2009	OBSERVATION Codes
	40 000	
	28 000	
	12 000	
<b>DRH 2.00/020/0574 Direction des Ressources Humaines</b>		
MUTUELLE DE L'OISE DES AGENTS TERRITORIAUX	19 000	
MUTUELLE GENERALE DE L'OISE	19 000	code 3
<b>DRP 2.00/024/0574 Direction des Relations Publiques</b>		
COMITE DES FETES	7 600	
	150	
	150	
	183	
<b>DSP 2.07/025/0574 Subventions à diverses associations</b>		
JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE	200	
ASSOCIATION HABITANTS FONDS DE MONTATAIRE ET NOGENT	125	
ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA LIBERATION		
ASSOCIATION du QUARTIER DE GOURNAY	5 500	
ASSOCIATION DES CREMATISTES de FOISE		
ASSOCIATION pour la PROMOTION & l'ANIMATION des MARCHES de MONTATAIRE	900	codes 2-3
ASSOCIATION DES MARTINS PECHEURS (A.A.P.P.M.A.)	150	
UNION des PROPRIETAIRES de MONTATAIRE (chasse)	150	
OFFICE de TOURISME DE CREIL	100	
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX		
	11 300	
<b>DSP 2.15/213/0574 ENSEIGNEMENT 1er DEGRE</b>		
COOPERATIVES SCOLAIRES	1 770	
	230	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES ECOLES MATERNELLES & PRIMAIRES	6 000	code 1
CLUB PERI-EDUCATIFS	2 000	
ASSOCIATION PLURIEL	1 300	codes 1-2-3
ASSOCIATION BATTANT SOLIDARITE SERVICES (ABSS)		
	4 633	
<b>DSP 2.27/512/0574 SANTE PUBLIQUE</b>		
ASSOCIATION de DEFENSE des VICTIMES de l'AMIANTE (ADVASUM)	450	
ASSOCIATION pour le DEVELOPPEMENT des SOINS PALLIATIFS dans FOISE	900	
LIRLOT	240	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	152	code 2
ASS DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES ET DE LEURS AMIS CREIL et SA REGION	220	
MOUVEMENT VIE LIBRE	700	
SAUVETEURS DE L'OISE	305	code 3
ASSOCIATION SPORTIVE DES HANDICAPES PHYSIQUES (CREIL - CLERMONT)	500	
ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX DE PICARDIE	120	
ASSOCIATION "PETIT à PETIT"	260	
AMICALE DES DIABETIQUES DE L'OISE	76	
A.D.E.P. (insuffisants respiratoires)	200	
ASSOCIATION OISE ALZEIHMER	150	
ASSOCIATION POLYARTHRITE	150	
FEDERATION DES ACCIDENTES DU TRAVAIL	110	
OISIS	100	
<b>Sous-Total page 1 .....</b>	<b>82 541</b>	

## ETAT DES SUBVENTIONS 2009

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2009	OBSERVATION CODES
<b>DSP 2.25/025/574 ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>	<b>1 280</b>	
CLUB DU SOUVENIR MILITAIRE - Section Oise	250	
UNION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	350	code 3
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE (ANACR) - section locale	70	code 3
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (ARIAC)	100	code 3
FEDERATION N° DEPORTES INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES (FNDRIP) section locale	100	code 3
FEDERATION N° DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE - section locale	250	codes 2 & 3
AMICALE CHATEAUBRIAND VOVES-ROUILLE	70	
ASSOCIATION DES FUSILLES ET MASSACRES DE LA RESISTANCE FRANCAISE	70	
MUSEE de la RESISTANCE NATIONALE	70	
<b>DSP 2.16/22/574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - LYCEE -</b>	<b>1 530</b>	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES LYCEE André MALRAUX	230	code 3
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE (U.N.S.S.)	200	
CLASSES TRANSPLANTEES	1 200	
<b>DSP 2.16/22/574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - COLLEGE-</b>	<b>2 400</b>	
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE ANATOLE FRANCE	570	code 2-3
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES COLLEGE ANATOLE FRANCE	230	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE Ed.HERRIOT	100	
CLASSES TRANSPLANTEES	1 300	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE A. France	200	
<b>DSP 2.21/422/574 JEUNESSE</b>	<b>287 330</b>	
JEUNESSE ACTIVITES DEVELOPPEMENT EDUCATIF (J.A.D.E.)	257 330	codes 2-3
<b>DSP 2.23/411/574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>120 815</b>	
MONTATAIRE ATHLETIC CLUB	3 500	code 2
MONTATAIRE BASKET BALL	19 000	codes 1-2
BILLARD-CLUB MONTATAIRIEN	1 400	code 2
UNION CYCLISTE MONTATAIRIENNE	7 750	
AQUATIC CLUB INTERCOMMUNAL	1 700	code 2
HAND-BALL CLUB DE MONTATAIRE	4 800	
CANOE-KAYAK - CLUB DU THERAIN	3 000	code 2
FOOTBALL CLUB DE MONTATAIRE	13 800	codes 1 - 2
ESPERANCE DE MONTATAIRE (gymnastique)	9 000	code 2
JUDO CLUB DE MONTATAIRE	5 000	Codes 1- 2
OLYMPIC KARATE CLUB	5 000	code 2
TENNIS CLUB DE MONTATAIRE	11 200	code 2
GROUPE SPORTIF DES PORTUGAIS DE MONTATAIRE	1 500	code 2
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	15 000	codes 1-2-3
CLUB HALTEROPHILIE MUSCULATION MONTATAIRE	2 000	code 2
AIKIDO CLUB DE MONTATAIRE	300	code 2
RING OLYMPIQUE de MONTATAIRE (boxe)	4 000	codes 2-3
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	800	code 2
VOLLEY CLUB MUNICIPAL MONTATAIRE	2 000	
ASSOCIATION MONTABAD (badminton)	400	
AMICALE DES COMMUNAUX	1 315	
LEO LAGRANGE (URSLL)	3 000	
ASSOCIATION AMICALE BOULISTE	1 800	
LUTTE	450	
SUD OISE GYM	3 000	
<b>Sous-Total page 2 ...</b>	<b>393 455</b>	



ETAT DES SUBVENTIONS 2009

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2009	OBSERVATION Codes
	<b>59 573</b>	
<b>DSP 2.01/33/6574 CULTUREL</b>		
STE MYCOLOGIQUE DE MONTATAIRE	305	codes 2 & 3
FORMES ET COULEURS	400	code 2
PHOTO-CLUB de MONTATAIRE	1 700	code 2
HARMONIE MUNICIPALE de MONTATAIRE	4 733	codes 2-3
ASSOCIATION "SOUVENIR DU PORTUGAL"	305	
ASSOCIATION VIDEO TRAVELLING	1 200	codes 2 & 3
SOCIETE DES COLOMBOPHILES	80	
La FAIENCERIE	50 000	
MONS AD THERAM	400	
ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE OUVRIERE & INDUSTRIELLE du BASSIN CREILLOIS	150	
ASSOCIATION MONTATAIRIENNE DES VOITURES ANCIENNES L'ECHO DU PALACE	200	
	100	
	<b>18 400</b>	
<b>DSP2.26/04/6574 PARRAINAGE JUMELAGE</b>		
ECHANGES FRANCO-ALLEMAND	10 700	codes 2 & 3
FRANCE - PALESTINE	7 700	code 3
	<b>306 400</b>	
<b>DSP 2.06/311/6574 A.M.E.M.</b>		
ASSO. MUNICIPALE POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'EDUCATION MUSICALE	306 400	codes 2-3
	<b>180 125</b>	
<b>DSP 2.10/520/657362 SERVICE SOCIAL</b>		
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	164 000	codes 1-2-3
<b>DSP 2.10/520/6574</b>		
SECOURS POPULAIRE Français	4 455	codes 2-3
CONFEDERATION NATIONALE du LOGEMENT	620	
FEMMES SOLIDAIRES	3 500	codes 2-3
CENTRE d'INFORMATION du DROIT des FEMMES	1 000	
COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE de l'OISE	300	
CENTRE DE SECOURS	100	
ASSOCIATION VISITEURS DE PRISON	150	
MARTINETS SERVICE	6 000	
	<b>1 625</b>	
<b>DSP 2.34/61/6574 ANIMATION R.P.A.</b>		
UNION NLE des RETRAITES & PERSONNES AGEES (UNRPA)	1 525	
ASSOCIATION des PERSONNES AGEES de MONTATAIRE	100	
	<b>700</b>	
<b>DST 2.16/833/6574 ENVIRONNEMENT</b>		
SOCIETE d'HORTICULTURE et de TEMPERANCE	400	
ASSOCIATION de LUTTE pour l'ENVIRONNEMENT en PICARDIE	300	
	<b>566 823</b>	
<b>Sous-Total Page 3 ....</b>		
	<b>566 823</b>	
<b>Montant Total Subventions Municipales</b>	<b>1 042 819</b>	

Code 1 : Personnel mis à disposition  
Code 2 : Mise à disposition de locaux  
Code 3 : Autres aides en nature

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
.....26 mars 2009.....

Publié ou notifié le :  
.....27 mars 2009.....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du .....27 mars 2009.....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY  
*[Signature]*



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**6- BUDGET PRIMITIF 2009 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME & CREDITS DE PAIEMENT**

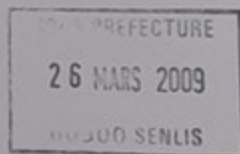
Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, exposant :

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Vu que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Considérant que le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Considérant que l'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.



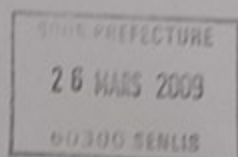
1

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que chaque année le projet de budget est accompagné d'une situation au 1er janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité** de retenir les opérations désignées ci-dessous relatives au Programme de Rénovation Urbaine ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme.



1) Autorisation de programme n°9005 – PRUS «QUARTIER des TERTRES »

LIBELLES	Coût Global en €	Réalisé 2007	2008		2009	2010
			Réalisé	RAR		
DEPENSES	16 000				16 000	
Terrains	117 400	117 400				
Maîtrise d'Œuvre	2 379 700	26 956	136 722	1 265 029		
Liaison Cavée des Aiguillons (Avenue du 19 mars)	390 000				390 000	
Travaux M. Thorez/19 mars						
<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>2 903 100</b>	<b>144 356</b>	<b>136 722</b>	<b>1 265 029</b>	<b>906 000</b>	<b>450 993</b>
Financement				49 000		
A.N.R.U. 0%	49 000			304 000	200 000	100 000
Conseil Régional 30 %	610 174		6 174	412 000	200 000	100 000
Conseil Général 30 %	729 836		17 836			
<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>1 389 010</b>		<b>24 010</b>	<b>765 000</b>	<b>400 000</b>	<b>200 000</b>
	1 514 090	144 356	112 712	500 029	506 000	250 993

2) Autorisation de programme n°9064 – PRUS «Espaces Extérieurs Jean BIONDI»

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2009	2010	2011
DEPENSES	Maîtrise d'Œuvre Plan état géomètre Travaux d'Aménagement 2ème et 3ème tranches (M.O. comprise)	2 650 000	300 000	1 000 000	1 350 000
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>2 650 000</b>	<b>300 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 350 000</b>
Financement	Conseil Général 16 %	354 515	40 135	133 779	180 601
Spécifique	Région 19 %	420 987	47 660	158 863	214 464
	Etat (A.N.R.U.) 35 %	775 502	87 790	292 642	395 070
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>1 551 004</b>	<b>175 585</b>	<b>585 284</b>	<b>790 135</b>
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		1 098 996	124 415	414 716	559 865

## 3) Autorisation de programme n°9065 – PRUS «Travaux de Résidentialisation Avenue A. FRANCE»

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2009	2010	2011
DEPENSES	* ANATOLE FRANCE Travaux J. Decour/ Impasse des Martinets	170 000		170 000	
	* ARGILIERE	345 000			345 000
	* FABIEN	35 000	35 000		
		300 000		300 000	
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>850 000</b>	<b>35 000</b>	<b>470 000</b>	<b>345 000</b>
Financement Spécifique	Conseil régional (5%)	35 535	1 463	19 849	14 423
	Conseil Général (30%)	213 210	8 780	117 893	86 537
	ANRU (35%)	248 746	10 242	137 542	100 982
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>497 491</b>	<b>20 485</b>	<b>275 084</b>	<b>201 922</b>
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		352 509	14 515	194 916	143 078

## 4) Autorisation de programme n°9058 - PRUS Aménagement d'espaces publics «LES MARTINETS»

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	Réalisé 2007	2008		2009	2010	2011	2012
				Réalisé	RAR				
DEPENSES	Terrains Coulée verte Cavée de Grée	1 330 000				22 000	100 000	630 000	578 000
	Arglière : Aire de Jeux	355 600	309 096	46 504					
	Mail Piétons Est / Ouest (Nord)	713 000		12	480 988	200 000	32 000		
	Bois Godard Mail piétons Est / Ouest (Sud)	488 000		3 391			25 000	25 000	434 609
		50 000					50 000		
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>2 936 600</b>	<b>309 096</b>	<b>49 907</b>	<b>480 988</b>	<b>222 000</b>	<b>207 000</b>	<b>655 000</b>	<b>1 012 609</b>
Financement Spécifique	A.N.R.U. (35%) Conseil Régional (25%)	849 049			234 500	58 528	60 577	191 681	303 763
	Conseil général (10%)	633 422		21 509	172 950	41 800	43 269	138 915	216 979
		205 308		6 723	23 000	16 722	17 308	54 766	86 789
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>1 687 779</b>		<b>28 232</b>	<b>430 450</b>	<b>117 050</b>	<b>121 154</b>	<b>383 362</b>	<b>607 531</b>
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		1 248 821	309 096	21 675	50 538	104 950	85 846	271 638	405 078







5) Autorisation de programme n°2059 - PRUS Traitement des Voiries « LES MARTINETS »

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	Réalisé 2007	2008		2009	2010	2011	2012
				Réalisé	RAR				
D	Maîtrise d'œuvre globale	117 000			117 000				
E	Requalification Cl Fabien	898 240			88 240	120 000	480 000		
P	Carrefour Vaillant Fabien	202 000				180 000	202 000		
E	Traitement triangle	400 000							
N	Réaménagement rue des Champs					50 000	40 000	416 000	416 000
S	& Désenclous des Champs	922 000				7 500	7 500	7 500	7 500
E	Mission Cpc	46 888	2 898	1 072	12 500	20 000	20 000	20 000	20 000
S	Communication	80 000							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 423 808</b>	<b>2 898</b>	<b>1 072</b>	<b>185 740</b>	<b>347 800</b>	<b>899 500</b>	<b>443 500</b>	<b>443 500</b>
Financement Spécifique	Conseil général Oise	273 361			1 255	36 120	124 682	55 652	55 652
	Conseil Régional	350 857			7 530	42 890	148 063	66 087	66 087
	ANRU	634 961			9 000	95 840	286 643	121 739	121 739
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 238 879</b>			<b>17 785</b>	<b>174 850</b>	<b>559 388</b>	<b>243 478</b>	<b>243 478</b>
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		1 194 829	2 898	1 072	167 955	172 650	440 112	200 022	200 022

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

Publié au Journal le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 27/03/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

le Directeur Général

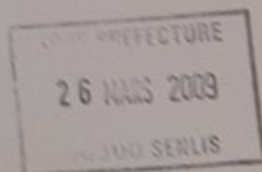
Yann ALERY

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

••••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

••••

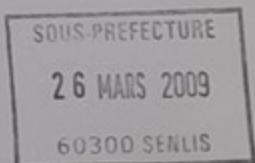
#### 7- TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - tarifs de référence

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, exposant :

Que le Conseil Municipal du 6/10/2008 a délibéré pour la mise en application de la loi N° 2008-776 du 4/08/2008 sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

Que l'article 2 de cette délibération prévoit l'application des tarifications suivantes :

- 1) pour les enseignes prévues à l'article 2333-7 du Code Général des Collectivités territoriales, les tarifs actualisés avec :
  - pour toutes les surfaces de 0 à 7 m<sup>2</sup> ..... exonération totale
  - pour toutes les surfaces de + 7 m<sup>2</sup> jusqu'à 12 m<sup>2</sup> ..... exonération totale
  - pour les surfaces de plus de 12 m<sup>2</sup> jusqu'à 20 m<sup>2</sup> ..... réfaction de 50 % du tarif de base
  - pour les surfaces de + 20 m<sup>2</sup> jusqu'à 50 m<sup>2</sup> ..... multiplication par 2 du tarif de base
  - pour les surfaces de + de 50 m<sup>2</sup> ..... multiplication par 4 du tarif de base
- 2) pour les autres catégories : un tarif de référence servant de base à la détermination des tarifs transitoires pour les années 2009 à 2013 devait être précisé par arrêté.



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

\*\*\*

L'an deux mille Neuf le jour 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février deux mille Neuf s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSSINO - Mme BORDAS - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. COUDANO - M. COFFET - Mme BELFQUIN - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle ANANE - M. RENOST - Mme DALLY - M. BELCIVANICH - Melle BORDAZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BRACH - M. SPALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme CERUAT représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

8- ADMISSION EN NON VALEUR

Sur le rapport de Madame BURATO Colette, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, exposant :

Monsieur le Trésorier Principal de Creil nous a transmis un état des produits irrécouvrables. Ces impayés représentent la somme de 190,00 € concernant la cantine et le centre aéré. Le recouvrement de ces titres, émis pendant l'année 1998 n'a pu aboutir, en raison de l'insolvabilité des redevables.

Les poursuites par voie de commandement, saisie vente mobilier, saisie sur salaires ou des comptes bancaires n'ont pas permis de les solder.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir se prononcer sur le non valeur de ces produits.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DEBATS,

Décide à l'unanimité de mettre en non valeur ces produits pour un montant de 190,00 € (cent quatre vingt dix euros).

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2009 :

- Chapitre 25 - Autres charges de gestion courante
- Article 254 - Pertes sur créances irrécouvrables
- Fonction 21 - Dépenses non ventilées

SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2009

60300 SENLIS

Acte reçu en la Mairie de Montataire le 23/03/2009  
 Pour le Maire délégué qui a présenté l'acte au conseil municipal le 23/03/2009  
 Jean-Pierre BOSSINO  
 Pour le Maire délégué qui a présenté l'acte au conseil municipal le 23/03/2009  
 Colette BURATO  
 Pour le Maire délégué qui a présenté l'acte au conseil municipal le 23/03/2009  
 Sarah KHACHAB

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSSINO

Tout courrier se à adresser à Monsieur le Maire

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**9- CULTURE - Contrat de développement culturel avec le Département - Année 2009**

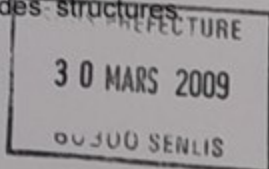
**Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :**

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Général de l'Oise souhaite contribuer au développement culturel par des actions de diffusion, de proximité, de soutien à la création, et d'actions culturelles.

Pour cela, il souhaite s'associer étroitement au service culturel de la commune de Montataire, qui met en œuvre une politique de soutien à la création et à la diffusion de spectacles vivants.

Les objectifs concertés pour l'année 2009 sont les suivants :

- Poursuivre une politique de diffusion de spectacles vivants.
- Développer une politique d'éducation et de sensibilisation artistique au profit des écoles et collèges et des populations éloignées de la culture via des structures relais.
- Accueillir des compagnies en résidence dans la salle du Palace.
- Développer l'accueil d'expositions d'arts plastiques.
- Attribuer au Conseil Général dans le cadre de son dispositif « Oise up » au minimum 2 places à titre gratuit pour chacun des spectacles programmés à l'exception des spectacles « jeune public ».



Dans le cadre du respect de ces objectifs, l'aide financière du département s'élève à 23.000 € pour l'année 2009.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

**Valide** le contenu du contrat 2009 avec le Conseil Général,

**Autorise** le Maire à signer ledit contrat,

**Autorise** le Maire à encaisser la subvention du Conseil Général de l'Oise de 23.000 € pour l'année 2009.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

30/03/2009

Publié ou notifié le :

31/03/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS PREFECTURE

30 MARS 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

\*\*\*

Lien Deux Ml Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars dernier (Deux Ml Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFOUJH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle ANNANE - M. BENDIST - Mme DALLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

10 - CULTURE - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA REGION PICARDIE POUR LE FONCTIONNEMENT DU PALACE - années 2009

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Wu la demande de subvention de la ville auprès du Conseil Régional pour les activités culturelles proposées au Palace.

Wu l'augmentation sensible du budget en lien avec le développement de plusieurs projets,

Wu l'avis favorable de la commission culture.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le maire à signer la convention financière avec le Conseil régional de Picardie pour le fonctionnement du Palace pour l'année 2009.

AUTORISE le Maire à encaisser la subvention de 20.000,00 € correspondant au soutien du fonctionnement du Palace.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

30/03/2009

Page(s) ou feuille(s) :

3/03/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/03/2009

(Loi du 22 juillet 1978)

Pour le Maire en sa Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
30 MARS 2009  
60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le 23 Mars 2009, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars 2009, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

#### 11- CULTURE - LE PALACE « SCENE INTERMEDIAIRE » - Convention d'objectifs 2008-2010

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de développement culturel, la Région Picardie souhaite mettre en place une labellisation destinée à conforter des lieux de diffusion et de création du spectacle vivant, travaillant à la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel induisant un rapport renouvelé et effectif à la population du territoire dans lequel il inscrit son action (hors scènes nationales et conventionnées). Cette labellisation a pour dénomination « scène intermédiaire régionale »

Scène intermédiaire du grand bassin creillois, lieu de proximité de diffusion et de création, le Palace a fait le choix de développer une ligne artistique s'intéressant aux écritures sensibles et aux formes expérimentales

Au regard de la qualité de l'action menée par le palace depuis plusieurs années ; la région Picardie a souhaité labelliser le Palace comme scène intermédiaire et le soutenir dans son action.

La convention a pour objet de fixer les orientations générales, de définir les programmations futures (2008-2010) du Palace et de définir les relations entre les partenaires du théâtre soit : l'Etat, la Région, et le Département de l'Oise.

Le Palace doit s'engager à développer les missions suivantes :

- **Diffusion** : le Palace mettra en œuvre une programmation et une diffusion de spectacles vivants autour des écritures sensibles et contemporaines en théâtre, danse, musique et chanson.

Une programmation se déclinera comme suit :

- Une programmation régulière tout au long de l'année en spectacle vivant avec notamment la poursuite de l'expérimentation - séances en matinée - à destination des personnes qui ne sortent pas le soir (en particulier les femmes),

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

- Une programmation régulière en slam avec chaque deuxième mercredi du mois en soirée, une slam-session,
- Une programmation d'expositions en arts plastiques en collaboration avec l'espace Matisse de Creil, avec sur la saison 2008-2009 entre autre une collaboration avec l'artiste Taysir Batniji
- **Création et accueil en résidence** : le Palace permettra l'accueil d'équipes artistiques en résidence
  - Une résidence de création et d'action culturelle longue - mise en place des apéros-théâtre, ateliers pour enfants et adolescents, actions périscolaires
  - Des résidences de création de courte-durée avec des équipes professionnelles en théâtre musique ou danse avec des rencontres prévues avec les habitants
  - Une équipe artistique associée qui aura la charge d'animer les ateliers critiques
  - Un artiste parrain qui aura la charge chaque deuxième mercredi du mois d'organiser des ateliers d'écriture slam et en soirée une slam-session co-animée avec un autre slameur différent chaque mois.

- **Action culturelle et éducation artistique**  
Parallèlement à son travail de programmation et de création via l'accueil en résidence d'équipes artistiques, le Palace développera des missions de sensibilisation et d'éducation artistique.

- **Partenariat et mise en réseau**

Le Palace s'attachera à multiplier les partenariats avec des équipes et lieux culturels et les différentes entités territoriales de la zone géographique à laquelle il appartient. (Faïencerie Théâtre de Creil, RésO, Réseau des scènes en Picardie, Réseau Chainon, FRMJC, Conseil général de l'Oise

L'Etat, la Région Picardie, et le département de l'Oise s'engagent à participer au financement du programme d'actions du Palace sur la durée de la convention.

Vu l'avis favorable de commission culture,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

Valide la convention d'objectifs 2008-2010 pour le fonctionnement du Palace,

Autorise le Maire à signer la convention avec les partenaires suivants :

- Le Ministère de la culture et de la communication représenté par le Préfet de la région Picardie
- La région Picardie
- Le département de l'Oise

Autorise Monsieur le Maire à encaisser les participations financières des divers partenaires.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 30/03/2009 .....

Publié ou notifié le :

..... 31/03/2009 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 31/03/2009 .....

(Loi du 22 Juillet 1983)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AMBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
30 MARS 2009  
60300 SENLIS



Le PEL vise à compléter l'offre municipale existante

- Une initiative aux ateliers de découvertes
- La « scientifique »
- L'espace dans ma ville

Le Département s'engage à soutenir financièrement au titre de l'article 2123/2127 le montant prévisionnel des dépenses totales à 52 000 €

Vu l'avis favorable de la commission enfance et sport

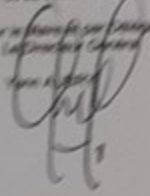
LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu du projet éducatif local

AUTORISE le maire à signer la convention avec le Département

AUTORISE le Maire à encaisser la subvention de 52 000 €

Acte reçu à la Sous-Prefecture de  
Mars 2009  
Le Maire certifie qu'il a vu  
l'acte à caractère éducatif et le  
Date du 30/03/2009  
Lui du 22 juillet 2009

Pour le Maire et par délégation  
Le Maire  


ions :  
(ST)  
% les actions  
00 € pour un

de 9.000 €  
conforme,

SOUS-PREFECTURE  
30 MARS 2009  
60300 SEULIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

SOUS-PREFECTURE  
30 MARS 2009  
60300 SENLIS

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars dernier Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génik, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSNO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSNO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUJH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mlle LECLERE - Mme BLANQUET - Mlle KHACHAG - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mlle AVANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELQUAHOCH - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BRUJH - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESLWEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARIE DE SEANCE :** Mlle Sarah KHACHAG

\*\*\*

**13- SCOLAIRE - CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE - Subvention à la restauration des personnels de l'Education Nationale**

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Le personnel enseignant du premier degré qui fréquente les restaurants scolaires municipaux bénéficie d'une participation financière de l'Education Nationale sur le prix unitaire de repas.

Conformément à la circulaire 89 n° 09-2178 du 15 janvier 2009, le taux de la subvention ministérielle attribuée par repas est de 1,11 € pour les agents dont l'indice nouveau majoré est au plus égal à 465 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2006 qui validait le principe d'une convention,

Il est nécessaire de reconduire le conventionnement avec l'Education Nationale pour encaisser le montant de la subvention accordée par repas.

Un état nominatif de portage est transmis chaque mois aux services de l'Etat - Inspection Académique de Beauvais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise à l'unanimité** le maire à signer la convention relative à la restauration des personnels de l'Education Nationale.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le : 30/03/09  
Pris en compte le : 30/03/09  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 30/03/09  
(L'art. 22 Juillet 1952)

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean Pierre BOSNO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

03 44 64 44 44 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Mme ALBERY

\*\*\*  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars par Monsieur Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mlle LECLERE - Mme BLANQUET - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mlle ANANE - M. BENOIST - Mme DALLY - M. BELLOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mlle Sarah KHACHAB

\*\*\*  
**14- SOCIAL - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DES PERSONNES LES PLUS EN DIFFICULTES - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS SOCIAL EUROPEEN**

Sur le rapport de madame Marie Paule BUZIN, Adjointe au Maire, exposant :

Vu la disparition du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi au 31/12/2008,

Vu la nécessité de continuer à accompagner socialement et professionnellement les bénéficiaires anciens et actuels de ce dispositif.  
Les résultats obtenus ces dernières années en lien avec le poste de référent sur notre commune, confirment et justifient l'intérêt d'un accompagnement qualifié auprès des demandeurs d'emploi de longue durée.

Vu le contexte économique qui s'est aggravé durement depuis plusieurs mois,

La ville de Montataire fait le choix de maintenir ce poste auprès du public en difficultés. Toutefois compte tenu que l'insertion professionnelle est une compétence de l'Etat, elle sollicite la prise en charge du coût de cet accompagnement sur les crédits du fonds social européen.

Le budget total de l'action pour 2009 est de 77.679,00 € avec un financement direct par la Ville de Montataire de 50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de 38.839,50 € auprès du Fonds Social Européen (FSE), pour le travail d'accompagnement réalisé par les services municipaux.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'ETAT et à encaisser la subvention de 38.839,50 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
31 mars 2009  
Puissé ce notaire le :  
31 mars 2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 31 mars 2009  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann ALBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

30 MARS 2009

60300 SENLIS



•••  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEY - Mme BELFOUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••  
**15- SOCIAL - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - PROJET « POUR L'ACCESSIBILITE ET CONTRE LA DISCRIMINATION » - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL - ANNEE 2009**

Sur le rapport de Madame Evelyne BLANQUET, conseillère municipale déléguée, exposant :

Vu la mise en place d'une nouvelle délégation d'élus dans le cadre du mandat municipal actuel,

Vu l'intention de la ville d'agir contre les discriminations et en faveur des personnes handicapées,

Un programme d'actions a été établi pour la semaine du 16 au 21 mars 2009 :

- Spectacle de théâtre interactif (pièce traitant du racisme et de la discrimination) : ce spectacle réunit le public de la résidence M.Mignon et des élèves du collège A.France favorisant un échange intergénérationnel,
- Opération « démocratie et courage » : proposition d'un café-débat avec projection de courts métrages sur le racisme,
- Opération « tous différents, tous égaux » : atelier d'écriture avec envoi de cartes postales rédigées par des enfants à des habitants
- Intervention d'une psychologue sur le thème « stéréotypes masculins/féminins »,
- Atelier d'écriture avec la classe de primo-arrivants au collège A.France,
- Débat sur le rapport à la loi au collège A.France
- Sensibilisation des enfants au handicap dans plusieurs écoles élémentaires,

- Intervention - débat au cycle A. Maroux avec la participation de madame CLOUTIER, Sec. Contrôleur à l'initiative de la charte de la diversité dans les entreprises
- Actions de communication et de sensibilisation (Campagne d'affichage, exposition, ...)

Le budget de ces actions s'élève à 5.200 €.

Le budget est en partie financé au Conseil Régional de Poitou en faveur de cette thématique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

VALIDE le budget de programmation « pour l'accessibilité et contre la discrimination »

AUTORSIS le budget de réalisation des subventions de 4.100 € au profit du Conseil Régional de Poitou

AUTORSIS le budget de réalisation des subventions de 4.100 € correspondant au budget de 2008

M. le Maire  
 M. l'Adjoint  
 M. le Secrétaire Général  
 M. le Secrétaire Municipal  
 M. le Secrétaire de l'Environnement  
 M. le Secrétaire de la Culture  
 M. le Secrétaire de la Jeunesse  
 M. le Secrétaire de la Santé  
 M. le Secrétaire de l'Éducation  
 M. le Secrétaire de l'Économie  
 M. le Secrétaire de l'Énergie  
 M. le Secrétaire de l'Équipement  
 M. le Secrétaire de l'Urbanisme  
 M. le Secrétaire de l'Aménagement  
 M. le Secrétaire de l'Équipement  
 M. le Secrétaire de l'Urbanisme  
 M. le Secrétaire de l'Aménagement

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean-Pierre BÉGIN

2016-000000000  
 30 Mars 2008  
 42000 00000

•••••  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••••  
**16- SOCIAL - ADHESION A LA LIGUE POUR L'ENSEIGNEMENT - SAISON 2008/2009**

Sur le rapport de Madame Evelyne BLANQUET, conseillère municipale déléguée, exposant :

Vu le programme d'actions « pour l'accessibilité et contre les discriminations » qui aura lieu du 16 au 21 mars 2009,

Vu l'intérêt de présenter un certain nombre d'expositions,

L'adhésion à la Ligue de l'Enseignement permet de bénéficier gratuitement de l'ensemble de son fonds documentaire,

Le coût actuel de l'adhésion est de 135 € pour l'année ainsi que 2 adultes à 10,25 € chacun,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Valide à l'unanimité** l'adhésion de la ville de Montataire à la Ligue de l'Enseignement pour l'année 2009.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

30/03/2009

Publié ou notifié le :

31/03/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31/03/2009

(Loi du 22 Juillet 1958)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yane ALBERT



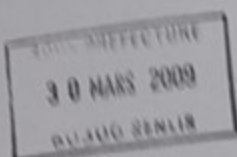
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

R.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars  
février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Gania, sous la présidence de monsieur Jean  
Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COLLIER - Mme BURATO - Mme BLIZIN - M.  
GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KOREJANI - M. BOYER - Mlle LECLERE - Mme BLANQUET -  
Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Mlle ANANE -  
M. BENOIST - Mme DALLY - M. BELLAJCHHI - Mlle BORNEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme  
LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par  
Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KOREJANI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mlle Sarah KHACHAB

**18- JEUNESSE - ASSOCIATION JADE - Versement d'une subvention exceptionnelle**

Sur le rapport de madame Fatima BELFQUIH, Adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse,  
emploi, insertion des jeunes, exposant :

Que l'Association JADE a présenté une demande de subvention exceptionnelle,

Vu le bilan présenté par cette association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association J.A.D.E. pour la  
somme de 35.000 € (trente cinq mille euros) destinée à :

- ☐ Couvrir, en partie, son besoin de financement 2008, à hauteur de 20.000 €,
- ☐ Soutenir son projet d'insertion pour l'année 2009, à hauteur de 15.000 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009

- Fonction 4 ..... Sport et Jeunesse
- Rubrique 422 ..... Autres activités pour les jeunes
- Chapitre 67 ..... Charges exceptionnelles
- Article 6745 ..... Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

30/03/2009

Publié ou notifié le :

31/03/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31/03/2009

(Loi du 22 Juillet 1978)

Pour le Maire et par Délégué

Le Directeur Général

Yann ALBR

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

\*Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire\*

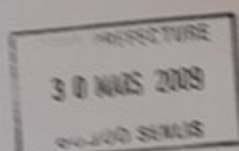
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009



\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars dernier Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOISNO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOISNO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. DINCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle AVANE - M. BENOIST - Mme DALLY - M. BELOUACHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STRAIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESLMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

19- PROGRAMMATION DU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION 2009 - Demande de subvention auprès du conseil régional de Picardie

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'urbanisme et de la démocratie participative, exposant :

Considérant que la Communauté de l'Agglomération Creilloise a adopté en décembre 2007, la programmation du « Contrat Régional d'Agglomération » (CRA) 2007 à laquelle elle a annexé le projet de programmation CRA fixant les subventions sollicitées auprès du Conseil Régional de Picardie pour la période 2007-2013 ;

Considérant que cette programmation pluriannuelle est en cours d'élaboration ;

Considérant que, bien que porté par la CAC, l'ensemble des projets subventionnés par le Conseil Régional de Picardie doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal de la ville, maître d'ouvrage ;

Considérant que dans l'attente de la programmation pluriannuelle CRA 2007-2013, il convient de délibérer sur les projets sollicitant des subventions auprès du Conseil régional de Picardie au titre du CRA pour l'année 2009 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Sous réserve de la délibération à venir de la CAC concernant la programmation CRA 2007-2013 ;

A L'UNANIMITE

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 51209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Régional de Picardie des subventions au titre du CRA 2009 pour les projets suivants :

OPERATIONS	COUT en € HT	SUBVENTION DEMANDEE	%
Résidentialisation cité 53 n°9 et 11 Fond du Chemin Blanc - rue des Martinets et J. Decour	161 429	24 214	15
Requalification rue du Colonel Fabien - traitement du triangle et du carrefour - Travaux et Moe travaux	1 024 980	194 746	19
Réaménagement cité 34 Biondi 2 et 3- Phase 1- Etude de maîtrise d'œuvre	104 462	15 669	15
Coulée verte - acquisitions foncière- phase 1	80 000	20 000	25
Désenclavement Champarts et requalification rue des Champs- phase 1- Etude de maîtrise d'œuvre	18 865	3 584	19

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 30/03/2009  
 Publié ou notifié le : 31/03/2009  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 31/03/2009 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
 30 MARS 2009  
 60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

•••  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars  
Rivier Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean  
Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M.  
GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET -  
Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Melle ANANE -  
M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme  
LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par  
Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••  
21- PARCELLES AV 218 - 219 - Cession à Mademoiselle COPPEAUX Virginie

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme,  
exposant :

Vu l'estimation des domaines,

Vu le plan cadastral,

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire des parcelles cadastrées AV 218 et  
AV 219, sises respectivement 26 cité Louis Blanc et lieudit « La Vallée de Vitel Nord » à  
Montataire, situées dans le secteur UI du POS, d'une superficie totale de 189 m<sup>2</sup>, pour les  
avoir acquises à la SICNORD en 1991,

Considérant que Mademoiselle COPPEAUX Virginie se porte acquéreur de ces parcelles  
pour agrandir la propriété sise 27 cité Louis Blanc,

Considérant que Mademoiselle COPPEAUX s'engage à réaliser l'alignement et à prendre en  
charge les frais résultants des travaux à effectuer sur le pignon du bâtiment en front de rue,

Ainsi, les travaux réalisés, Mademoiselle COPPEAUX s'engage à rétrocéder gratuitement le  
sol d'alignement,

Considérant l'utilité de l'opération,

SOUS-PREFECTURE

30 MARS 2009

60300 SENLIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE la cession des parcelles cadastrées AV 218 et AV 219 sises lieudit « La Vallée de Vitel Nord » à Montataire, d'une superficie totale de 189 m² au montant de 15 000 € se décomposant comme suit :

Valeur de la parcelle AV 218 d'une contenance de 83 m² : 6 000,00 €  
Valeur de la parcelle AV 219 d'une contenance de 106 m² : 9 000,00 €

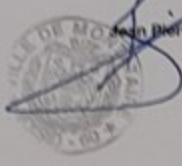
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :  
30/03/2009  
Publié et notifié le :  
31/03/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a été enregistré à la  
Date du 31/03/2009  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général  
Yves AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
30 MARS 2009  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOURH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle AHANE - M. BENOIST - Mme DALLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**22- « LES TERTRES » - CREATION DES VOIRIES DE DESENCLAVEMENT DE LA ZONE Na - Avenant de prise en compte de l'actualisation des lots 1, 3 et 4 (retard d'exécution suite à la prescription de diagnostic archéologique)**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Le conseil municipal, dans sa séance du 14 mai 2007, a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés avec les titulaires des différents lots.

Le préfet de la région Picardie, par l'intermédiaire d'un arrêté en date du 8 janvier 2008, a prescrit des fouilles archéologiques sur la parcelle avec pour conséquence une suspension du démarrage des travaux. Le diagnostic archéologique a été reçu en mairie au mois d'août 2008 avec pour conséquence un retard de 9 mois dans le démarrage des travaux.

Les marchés passés avec les sociétés SACER (lot n°1) ; FORCLUM (lot n°3) et SEVOISE (lot n°4) ne comprenaient pas de clauses d'actualisation. La situation exceptionnelle provoquée par la réalisation du diagnostic archéologique, nous impose d'actualiser les prix des marchés (excepté pour titulaire du lot n°2 dont les prix sont actualisables).

Il est donc proposé d'actualiser les prix selon les formules ci-après :

**Entreprise SACER - Lot n°1 : Voiries et Réseaux Divers**

Montant initial du marché = 1 627 314,95 € H.T

$P = 1\,627\,314,95 \times \left[ 0,45 \times \frac{630,70}{585} + 0,55 \times \frac{166,30}{159,10} \right]$

Montant de l'actualisation = 57 265,21 € H.T + 40 544,55 € H.T = **97 809,76 € H.T**

SOUS-PREFECTURE

30 MARS 2009

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Entreprise POISSONNIERE - Lot n°3 : Eclairage Public

Montant initial du marché = 282 828,88 € HT

$$P = 282\ 828,88 \times \left( \frac{0,98}{1,02} \right)$$

Montant de l'actualisation = 18 428,42 € HT

Entreprise SENOISE - Lot n°4 : Espace vert - Plantations

Montant initial du marché = 108 775,11 € HT

La formule est :

Jusqu'à septembre 2008 (FP : Indice Fourniture de plantes)

$$P_0 = P_1 \times \left( 0,10 \times \frac{FP_1}{FP_0} + 0,90 \times \frac{FP_1}{FP_0} \right)$$

Au-delà de septembre 2008 (EVS : indice travaux de création d'espaces verts)

$$P = P_0 \times \left[ 1 + \frac{EVS}{EVS_0} \right]$$

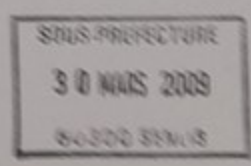
- Soit :
- EVS = indice ordre de service - 3 mois
- EVS<sub>0</sub> = indice septembre 2008

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve la prise en compte de ces modifications.

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir avec les titulaires des lots n° 1, 3 et 4, intégrant l'actualisation des prix.



*(Several illegible signatures and stamps on the left side of the page)*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
*(Signature)*  
 Jean-Marie BESINO

•••••  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEY - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••••  
**23- CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION ET L'ENTRETIEN DU PARC DE CONTENEURS SUR LE PATRIMOINE DE L'OPAC OISE HABITAT - avenant n°1 - modification de la formule de révision**

**Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :**

La convention signée par Monsieur le Maire le 26 novembre 2007 et prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008 permet à la Ville de Montataire de mettre à disposition de l'OPAC Oise habitat pour son parc immobilier collectif et individuel sur la commune, 1460 conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers. La commune de Montataire s'engage à en assurer l'entretien.

En contre partie, Oise habitat s'engage à verser un montant arrêté à la somme de 26 300 € H.T.

L'article 5 de la convention prévoit la révision du montant des prestations à la date anniversaire avec, à l'appui, une formule comprenant entre autres des indices faisant référence à des prix de « vente des produits plastiques » qui, à ce jour, ont été supprimés.

D'un commun accord entre l'OPAC Oise habitat et la ville de Montataire, il est donc proposé de remplacer la formule de révision initiale par la formule suivante :

$$P = P_o [0,85 + 0,15 (04414E / 04414E_o)]$$

Soit : P = Prix révisé

P<sub>o</sub> = Prix d'origine

Indice 04414E : autres services liés au logement

SOUS PREFECTURE

30 MARS 2009

60300 SENLIS



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve la prise en compte de cette modification,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

30/03/2009

Publié et notifié le :

31/03/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31/03/2009

(Loi du 22 Juillet 1962)

Pour le Maire et par Délégation

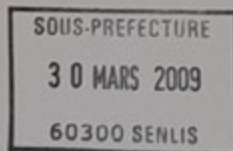
Le Directeur Général

Yves AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

•••  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars dernier Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEY - Mme BELFOURH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEH représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

**24- PROGRAMME DE VOIRIE 2009** – Procédure d'appel d'offres ouvert.

Sur le rapport de Monsieur Abdelkrim KORDJANI, adjoint au Maire délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Que la commission de maintenance du patrimoine s'est réunie le 11 février 2009, afin d'établir les propositions budgétaires pour l'année 2009,

Que lors du vote du budget 2009, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux du programme de voirie 2009,

Que compte tenu de la spécificité de chaque chantier, il y a lieu de diviser ce programme en plusieurs lots, à savoir :

- lot n° 1 : programme d'enduits minces
- lot n° 2 : réfection de la cour d'école Edmond Lèveillé
- lot n°3 : réfection de la cour d'école Joliot Curie
- lot n°4 : réfection de la rue Pasteur – voirie et réseaux divers
- lot n°5 : réfection de la rue Pasteur – enfouissement des réseaux aériens – éclairage public

SOUS PREFECTURE

30 MARS 2009

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

que le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 200 000 € TTC.

Considérant la nécessité de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces d'intervention.

*(Illegible list of names and signatures)*

Pour être validé :

Le Maire  
*(Signature)*

VILLE D'ARLES  
30 Mars 2008  
M. LE MAIRE

•••

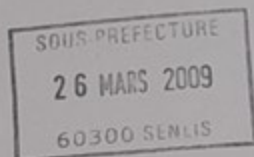
L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••



## 25- PRESTATIONS SOCIALES - ACTUALISATION

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions particulières applicables à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,

Vu la circulaire interministérielle du 15 juin 1998 fixant les modalités d'attribution des prestations d'action sociale aux fonctionnaires de l'Etat relatives aux séjours d'enfants,

Vu la circulaire ministérielle du 15 janvier 2009 fixant les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, taux applicables en 2009.

Vu la délibération n°27 du 28 avril 2008 relative à l'actualisation des prestations sociales du personnel,

Considérant que les circulaires précitées comportent des dispositions indicatives qui constituent pour la Ville de Montataire le barème de base des prestations d'action sociale au profit du personnel municipal,

Considérant la nécessité d'actualiser les taux,

Considérant que la prestation « frais de garde des enfants de moins de trois ans » constitue un service direct que la Ville octroie au personnel municipal dans la prise en charge partielle des frais supportés,

Considérant l'intérêt d'aider de manière exceptionnelle, les agents municipaux qui rencontrent des difficultés subites, inhabituelles et imprévisibles dans leur vie, déséquilibrant dans des propositions importantes la situation financière de l'agent,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que cette aide de secours exceptionnel est versée en l'absence d'aide apportée par le Comité National d'Action Sociale, organisme à vocation sociale auprès duquel la Ville est adhérente,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de verser au personnel communal de la ville (agents titulaires, stagiaires et non titulaires occupant un emploi permanent) les prestations sociales suivantes :

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX 2009 En Euro par jour	INDICE MAJORE MAXI	AGE	DUREE MAXI	OBSERVATIONS
Garde d'Enfants - 3 ans	2,83 €	488	- 3 ans		Evolution basée sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac (+2,7 %)
Colonies de vacances - 13 ans	6,77 €	488	- 13 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Colonies de vacances de 13 à 18 ans	10,27 €	488	De 13 à 18 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Centre de Loisirs sans Hébergement	4,90 €	488	- 18 ans		% journées 2,46
Maisons familiales de vacances ou gîtes	7,14 €	488	- 18 ans	45 jours par an	Pension complète locations agréées
Maisons familiales de vacances ou gîtes	6,77 €	488	- 18 ans	45 jours par an	Autres formules Locations agréées
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif d'au moins 5 jours (sauf linguistiques)	70,29 € (forfait annuel)	488	- 18 ans	21 jours max.	Moins de 21 jrs : 3,34 / jour

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2009

60300 DENLIS

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX 2009 En Euro par jour	INDICE MAJORE MAXI	AGE	DUREE MAXI	OBSERVATIONS
Séjours linguistiques	6,77 €	488	- 13 ans		
Séjours linguistiques	10,27 €	488	13 ans à 18 ans		
Séjours en centres de vacances spécialisés (enfants handicapés)	19,34 €	Sans			
Aide de secours exceptionnel  - Maladie, - Décès, - Divorce...	300 euro maximum	Sans			Après étude détaillée d'une demande exposant l'évènement à l'origine de la difficulté financière et présentant des éléments financiers (ressources, charges, crédit éventuels...)

**DECIDE**, pour les prestations gérées par la Ville : colonies de vacances, classes de neige, centre de loisirs sans hébergement, de déduire cette participation du montant de la facture.

Le budget des services prestataires sera alimenté par le budget du personnel permanent au moyen d'un titre de recettes, afin de régulariser les opérations comptables.

La présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

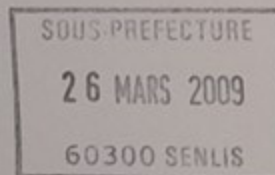
Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
26/03/2009  
Publié ou notifié le :  
27/03/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du : 27/03/2009  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO



Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yane ALBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**26- POLITIQUE D'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DU PERSONNEL – Participation à l'adhésion des retraités au Comité National d'Action Sociale**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu la Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

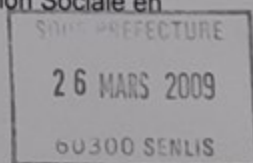
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions particulières relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique consacrant dans son article 26, pour la première fois, une définition légale de l'action sociale,

Vu l'Article 70 de la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les modalités de leur mise en œuvre »,

Vu l'Article 71 de la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux,

Vu la délibération n° 28 du 17 décembre 2007 relative à la politique d'Action Sociale en direction du personnel,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que l'Action Sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles,

Considérant que l'adhésion réalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2008 auprès du Comité National d'Action Sociale vise uniquement le personnel actif,

Considérant l'intérêt de l'élargir aux retraités municipaux moyennant une participation dégressive de la Ville de Montataire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE A L'UNANIMITE**

**Article 1** : d'accorder une participation dégressive à l'adhésion individuelle effectuée par tout retraité municipal auprès du Comité National d'Action Sociale, selon les taux ci-après :

- 100 % la première année suivant la mise à la retraite (coût individuel de l'adhésion au CNAS = 112,09 euro),
- 75 % la deuxième année,
- 50 % la troisième année,
- 25 % la quatrième année,
- Plus de participation les années suivantes.

**Article 2** : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget (imputation 6281). La participation est versée après justification des dépenses engagées par le retraité municipal.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
26/03/2009  
Publié ou notifié le :  
27/03/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du : 27/03/2009  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2009

60300 SENLIS



Montataire, convoqué le 17 mars  
à la présidence de monsieur Jean

M. BURATO - Mme BUZIN - M.  
LECLERE - Mme BLANQUET -  
M. RAZACK - Mlle ANANE -  
M. FEUILLETTE - Mme

Mme YESILMEN représentée par

autorisant le recrutement  
à un besoin saisonnier ou  
temporaires,

qu'il soit précisé le

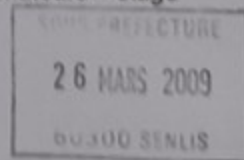
dispositions relatives à la  
gestion des vacances et les

décret n°87-1108 du 30  
septembre 1987 pour la Catégorie C des

agents d'exercer les fonctions  
de techniciens sans hébergement et en

fonction de la rémunération des

agents des animateurs - stage



adresse

Fax : 03 44 64 44 41

Considérant la nécessité d'actualiser la grille de rémunération en conformité avec les dispositions du décret n°2008-1449 du 22 décembre 2008 susvisé,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE

**Article 1 :** Monsieur le Maire est autorisé à recruter du personnel d'animation saisonnier pour effectuer les activités d'animation et d'encadrement nécessaires au bon fonctionnement des centres de loisirs.

**Article 2 :** Les animateurs saisonniers des centres de loisirs sont rémunérés par référence à un ou plusieurs grades de la filière animation correspondant aux fonctions exercées et au niveau de qualification obtenu (diplômes indiqués dans le tableau ci-après ou diplômes équivalents).

	Fonction	Diplôme	Grade de référence	Nuitée
ANIMATEUR	Animateur Réalisant un stage pratique de 14 jours	Sans	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> échelon, IM 290	15 €
	Animateur stagiaire	En cours de BAFA	Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe 1 <sup>er</sup> échelon, IM 291	15 €
	Animateur diplômé	BAFA-AFPS, BAPAAT, CAP Petite Enfance, Autres qualifications de niveau V	Adjoint d'animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe 2 <sup>e</sup> échelon, IM 294	15 €
DIRECTEUR ADJOINT	Animateur faisant fonction de Directeur Adjoint	BAFA, BAPAAT	Adjoint d'animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe 4 <sup>e</sup> échelon, IM 308	15 €
	Directeur Adjoint en cours de formation	BAFD en cours, BP JEPS en cours	Animateur 4 <sup>e</sup> échelon, IM 325	15 €
DIRECTEUR	Directeur diplômé	BAFD, DEFA, BP JEPS	Animateur Principal 1 <sup>er</sup> échelon, IM 362	15 €

SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2009

60300 SENLIS

**Article 3 :** La rémunération est établie sur une base journalière correspondant à 10 heures de travail. La rémunération est calculée en multipliant par 10 le taux horaire de l'indice de référence ; le taux journalier ainsi obtenu est ensuite multiplié par le nombre de jours de travail indiqués dans le contrat.

**Article 4 :** Les animateurs/animateuses réalisant un stage pratique de 14 jours en moyenne sont rémunérés sur la base d'un forfait journalier correspondant à 7 heures de travail. La rémunération est calculée en multipliant par 7 le taux horaire de l'indice de référence.

**Article 5 :** La rémunération est fixée par référence à un indice et un échelon. Par conséquent, elle évolue en cas de revalorisation du traitement de la Fonction Publique et/ou de la grille indiciaire.

**Article 6 :** Outre la rémunération, une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % des vacances brutes payées est versée mensuellement ou à la fin du contrat.

Acte reçu à la Sous Préfecture le 26/03/2009  
 Publié ou notifié le 27/03/2009  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 27/03/2009  
 (Loi du 22 Juillet 1982)

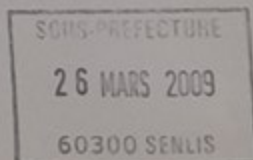
Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars dernier Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSNO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSNO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUJH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Melle AYDINE - M. BENOIST - Mme DALLY - M. BELDUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**28- REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE - Instauration de l'indemnité spéciale des médecins au profit du pédiatre vacataire.**

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu l'article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions particulières liées à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire ;

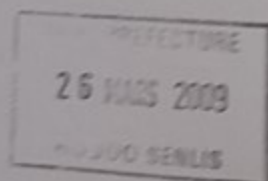
Vu le Décret n° 73-964 du 11 octobre 1973 modifié relatif à l'indemnité spéciale allouée aux médecins de la fonction publique d'Etat ;

Considérant que le décret susvisé crée au profit de certains professionnels de la filière sanitaire et sociale par analogie avec les personnels de la Fonction Publique d'Etat, une indemnité spéciale dont le montant est défini par grade ;

Considérant que l'emploi de pédiatre vacataire relève de cette catégorie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE



\*Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire\*  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**Article 1er** : Est instituée une indemnité spéciale des médecins, égale au taux minimum de 80 % du taux annuel, selon les modalités suivantes :

GRADE	Montant annuel de référence	Montant annuel minimum appliqué
Médecin hors classe	3660 €	2928 €
Médecin de 1 <sup>ère</sup> classe	3455 €	2764 €
Médecin de 2 <sup>ème</sup> classe	3420 €	2736 €

**Article 2** : Les dispositions de l'article 1 sont applicables aux médecins titulaires, stagiaires et non titulaires de la fonction publique territoriale.

**Article 3** : L'indemnité spéciale des médecins est versée mensuellement au prorata des semaines de travail effectives effectuées par les agents vacataires.

**Article 4** : Afin de tenir compte de la manière de servir, les agents ayant obtenu une notation inférieure à 10 sur 20 ne pourront bénéficier du régime indemnitaire défini dans l'article 1 pendant une durée d'un an à compter de la notification individuelle de la notation.

**Article 5** : Dans le cas où une disposition réglementaire ultérieure entraînerait une diminution de rémunération des agents concernés, il serait dès lors appliqué la clause de sauvegarde indemnitaire prévue dans la loi du 26 janvier 1984 complétée par la loi du 16 décembre 1996.

**Article 6** : Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 26/03/2009  
 Publié ou notifié le : 27/03/2009  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 27/03/2009  
 (Loi du 22 Juillet 1982)

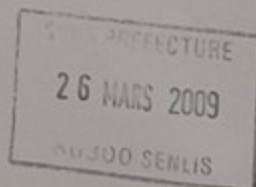
Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AMBRÉ

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



**Article 1er** : Est instituée une indemnité spéciale des médecins, égale au taux minimum de 80 % du taux annuel, selon les modalités suivantes :

GRADE	Montant annuel de référence	Montant annuel minimum appliqué
Médecin hors classe	3660 €	2928 €
Médecin de 1 <sup>ère</sup> classe	3455 €	2764 €
Médecin de 2 <sup>ème</sup> classe	3420 €	2736 €

**Article 2** : Les dispositions de l'article 1 sont applicables aux médecins titulaires, stagiaires et non titulaires de la fonction publique territoriale.

**Article 3** : L'indemnité spéciale des médecins est versée mensuellement au prorata des semaines de travail effectives effectuées par les agents vacataires.

**Article 4** : Afin de tenir compte de la manière de servir, les agents ayant obtenu une notation inférieure à 10 sur 20 ne pourront bénéficier du régime indemnitaire défini dans l'article 1 pendant une durée d'un an à compter de la notification individuelle de la notation.

**Article 5** : Dans le cas où une disposition réglementaire ultérieure entraînerait une diminution de rémunération des agents concernés, il serait dès lors appliqué la clause de sauvegarde indemnitaire prévue dans la loi du 26 janvier 1984 complétée par la loi du 16 décembre 1996.

**Article 6** : Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 26/03/2009  
 Publié ou notifié le : 27/03/2009  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 27/03/2009  
 (Loi du 22 Juillet 1982)

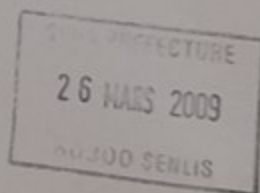
Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AMBRÉ

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

## 29- REGIME INDEMNITAIRE SPECIFIQUE A LA FILIERE TECHNIQUE - Actualisation

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu l'article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu le décret n° 72-18 du 5 janvier 1972 modifié relatif à la prime de service et de rendement,

Vu le Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié ;

Vu le Décret n° 2003-799 du 25 Août 2003 relatif à l'Indemnité Spécifique de Service ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 1989 fixant les taux de la prime de service et de rendement

Vu l'arrêté ministériel du 11 juin 2004 fixant les taux de l'Indemnité Spécifique de Service ;

Vu la délibération n°38b du 5 mars 1998 relative à la prise de service et de rendement,

Vu la délibération n°18 du 14 mai 2007 relative au régime indemnitaire spécifique à la filière technique

Considérant la nécessité de compléter les dispositions réglementant le régime indemnitaire des agents concernés par souci de transparence, de lisibilité et de sécurité juridique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE

SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2009

60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Chapitre 1 : L'indemnité spécifique de service

**Article 1er :** L'indemnité spécifique de service est attribuée aux agents appartenant aux cadres d'emplois suivants :

GRADES TERRITORIAUX	COEFFICIENT PAR GRADE	MODULATION MAXI	MONTANTS ANNUELS EN EUROS	
			MOYEN	MAXI
Ingénieur en chef - classe exceptionnelle	70	1,33	24 634,40	32 763,75
Ingénieur en chef - classe normale * à C. du 6ème échelon * du 1er au 5ème échelon	55	1,23	19 609,15	24 119,25
	52	1,23	18 539,56	22 803,65
Ingénieur Principal	42	1,23	14 974,26	18 418,33
Ingénieur (à compter du 7ème échelon)	30	1,15	10 695,90	12 300,28
Ingénieur (du 1er au 6ème échelon inclus)	25	1,15	8 913,25	10 250,23
GRADES TERRITORIAUX	COEFFICIENT PAR GRADE	MODULATION MAXI	MONTANTS ANNUELS EN EUROS	
			MOYEN	MAXI
Technicien Supérieur chef	16	1,1	5 704,48	6 274,93
Technicien Supérieur Principal	16	1,1	5 704,48	6 274,93
Technicien Supérieur	10,5	1,1	3 743,56	4 117,93
Contrôleur chef	16	1,1	5 704,48	6 274,93
Contrôleur principal	16	1,1	5 704,48	6 274,93
Contrôleur	7,5	1,1	2 673,97	2 941,37

Taux de base : 356,53 €

Taux de base des ingénieurs en chef de classe exceptionnelle : 351,92 €

Le montant de l'indemnité est déterminé par le taux de base fixé par arrêté ministériel affecté aux coefficients correspondant à chaque grade concerné.  
L'indemnité est versée mensuellement.

**Article 2 :** En fonction des responsabilités particulières (encadrement, technicité...) le Maire peut décider de moduler l'indemnité jusqu'à hauteur du plafond réglementaire.

**Article 3 :** Les fonctionnaires appartenant aux grades énumérés à l'article 1er cessent de bénéficier de l'indemnité supplémentaire versée au titre de l'enveloppe complémentaire prévue par le décret n° 91-875 susvisé.

26 MARS 2009

60300 BERLIS



**Article 4 :** Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux agents non titulaires. Cependant, le Maire peut attribuer un régime indemnitaire aux agents non titulaires recrutés sur la base de l'article 3 alinéas 1 et 3 de la loi du 26 janvier 1984 en vertu de besoins emploi de remplacement d'un agent titulaire lors recrutement pour des besoins occasionnels ou saisonniers. Il s'agit essentiellement des missions nécessitant une qualification particulière.

**Article 5 :** Afin de tenir compte de la manière de servir, les agents ayant obtenu une notation inférieure à 10 sur 20 ne pourront bénéficier du régime indemnitaire défini dans le chapitre 2 pendant une durée d'un an à compter de la notification individuelle de la notation.

**Article 6 :** Dans le cas où une disposition réglementaire ultérieure entraînerait une diminution de rémunération des agents concernés, il serait dès lors appliquée la clause de sauvegarde indemnitaire prévue dans la loi du 26 janvier 1984 complétée par la loi du 16 décembre 1999.

**Article 7 -** Le régime indemnitaire est maintenu en cas d'éloignement temporaire de service dans le cadre des congés maladie, accident de travail, congé maternité et congé de formation, sauf disposition légale ou réglementaire contraire.

#### Chapitre 2 : La prime de service et de rendement

**Article 1 :** La prime de service et de rendement est calculée sur la base d'un taux moyen appliqué au traitement budgétaire moyen du grade.

**Article 2 :** Les attributions individuelles peuvent varier librement dans la limite du double du taux moyen :

GRADES	TAUX MOYEN	TAUX MAXI INDIVIDUEL
- Ingénieur en chef classe exceptionnelle	12 %	24 %
- Ingénieur en chef classe normale	9 %	18 %
- Ingénieur Principal	8 %	16 %
- Ingénieur	6 %	12 %
- Technicien supérieur Chef	5 %	10 %
- Technicien supérieur Principal	5 %	10 %
- Technicien supérieur	4 %	8 %
- Contrôleur Principal de Travaux	5 %	10 %
- Contrôleur Principal de Travaux en Chef	5 %	10 %
- Contrôleur de travaux	4 %	8 %

LE MAIRE  
26 JANV 2003  
M. J. D. S. S. S.

**Article 3 :** En fonction des responsabilités particulières assumées (responsable de service, adjoint au responsable de service...), le Maire peut moduler le taux moyen jusqu'à hauteur du taux maximum individuel.

**Article 4 :** Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux agents non titulaires. Cependant, le Maire peut attribuer un régime indemnitaire aux agents non titulaires recrutés sur la base de l'article 3 alinéas 1 et 3 de la loi du 26 janvier 1984 (emploi de niveau A ou emploi de remplacement d'un agent titulaire hors recrutement pour des besoins occasionnels ou saisonniers. Il s'agit essentiellement des missions nécessitant une qualification particulière.

**Article 5 :** Afin de tenir compte de la manière de servir, les agents ayant obtenu une notation inférieure à 10 sur 20 ne pourront bénéficier du régime indemnitaire défini dans le chapitre 2 pendant une durée d'un an à compter de la notification individuelle de la notation.

**Article 6 :** Dans le cas où une disposition réglementaire ultérieure entraînerait une diminution de rémunération des agents concernés, il serait dès lors appliqué la clause de sauvegarde indemnitaire prévue dans la loi du 26 janvier 1984 complétée par la loi du 15 décembre 1996.

**Article 7 :** Le régime indemnitaire est maintenu en cas d'éloignement temporaire de service dans le cadre des congés maladie, accident de travail, congé maternité et congé de formation, sauf disposition légale ou réglementaire contraire.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le  
26/03/2009  
Futur ou passé le  
21/03/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère explicatif à la  
Date du 21/03/2009  
(L. n° du 22 juillet 1982)

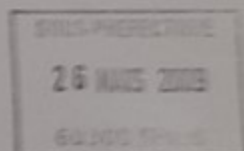
Pour le Maire et par Délégation  
Le Préfet délégué

Yves KUBRY

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Jean Pierre ESCOFFIER





SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

\*\*\*

Lors d'un AGN tenu le 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars 2009, s'est réuni en séance publique, place Auguste Taine, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BENOIST Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BERINGO - Mme BOURNAIS - M. COLLIARD - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. COTTON - M. COUET - Mme DELFOSSE - M. KORBELIANI - M. ROYER - Mme LECLERE - Mme BLANQUET - Mme ANACHE - M. HANON - Mme TAILLE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mme ANANE - M. PROUST - Mme DUBLET - M. DELCOURTIER - Mme BONDIEZ - M. BRAHMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BENOIST - M. STALIN - M. LEBRETON - Mme LEBRETON.

ETAIENT REPRÉSENTÉS PAR : M. MERCIER représenté par M. BRAHMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GUYON représentée par M. KORBELIANI.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

\*\*\*

### 30. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE de l'Agglomération Creilloise : Approbation du Programme d'Actions 2009 de la Ville de Montataire

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Suite à la signature de la Convention-Cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération creilloise 2007/2009, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour la troisième année consécutive sur la Proposition de Programme d'Actions avancée par notre Ville.

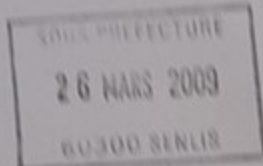
Sont incluses dans cette Proposition de Programme 2009, les actions du Programme « Réussite Éducative » financées à 100 % par l'État, ainsi que celles du Contrat Éducatif Local de la Ville de Montataire portant sur l'année scolaire 2009/2010, et, cette nouvelle, enfin, inscrite dans le cadre du Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'agglomération creilloise.

Les partenaires principaux de ces contrats sont l'État, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Territoires (ANCT), le Fonds Social Européen, le Conseil Général de l'Oise et la Caisse d'Allocations Familiales de Creil.

Plusieurs réunions de travail se sont produites afin d'examiner la Proposition 2009 : le Comité de Pré-Programmation CLCS le 18 Décembre 2008 en Sous Préfecture de Senlis, le Comité de Programmation CLCS en Sous Préfecture de Senlis le 14 Janvier 2009, le Comité de Réussite Éducative du 20 Janvier 2009 en Sous Préfecture de Senlis et le Comité de Pilotage du Contrat Éducatif Local à Montataire du 12 Février 2009.

Le Comité de Pilotage Politique, réuni en Préfecture de l'Oise le 26 Février dernier, a examiné les financements CLCS disponibles en ce début d'année et a débattu des grandes orientations 2009.

Enfin, une dernière réunion de travail en Sous Préfecture de Senlis a arrêté les financements 2009, le 20 mars dernier.



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

R.P. 80209 - 60702 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le tableau ci-après, récapitule l'ensemble des projets 2009 et leur coût, classés par thème au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), de la Réussite Éducative (RE), du Contrat Éducatif Local (CEL), du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) et des nouveaux financements de l'Union Européenne, projets assortis de leurs subventions respectives provisionnelles souhaitées et portés par les différents Maîtres d'Ouvrage, qu'ils soient Ville de Montataire ou Associations de l'agglomération creilloise.

Les actions 2009 ont été examinées et actées à plusieurs reprises par le Bureau Municipal et, notamment, par celui du 18 Mars 2009.

A ce jour, la Ville de Montataire bénéficie d'une première enveloppe CUCS 2009 de 84 000 € de l'ACSe pour les actions en direction des Habitants du Quartier des Martinets.

Une deuxième enveloppe de crédits au titre du CUCS, si des nouveaux crédits étaient réaffectés sur l'agglomération creilloise, est indiquée sur le tableau joint pour un montant de 6 640 €, crédits CUCS sollicités au début du deuxième semestre 2009.

Les financements de l'État (ACSe) au titre de la Politique de la Ville étaient stables par rapport à 2006 (dernière année du Contrat de Ville) mais ont baissé après 2007 :

- 2006 : 101 000 € (CfA)
- 2007 : 98 776 € (CUCS)
- 2008 : 90 662 € (CUCS) (1<sup>ère</sup> enveloppe : 85 665 €)
- 2009 : 84 000 € (1<sup>ère</sup> enveloppe CUCS)

Le Conseil Municipal sera informé des décisions financières qui pourraient intervenir ultérieurement courant 2009 et sera, donc, appelé à redélibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la Proposition de Programme d'Actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2009 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement provisionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2009 et à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Associations, Maîtres d'Ouvrage tiers, portant des actions de ce Programme en 2009.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le

26/03/2009

Posté au greffe le

23/03/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 23/03/2009

(Loi du 22 Juillet 1957)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann LEBLANC

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2009

60300 SENLIS

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE  
DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

PROPOSITION

DE PROGRAMME D'ACTIONS 2009  
de la Ville de Montataire

SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2009

60300 SENLIS

**PROPOSITION D' ACTIONS COMMUNALES  
ANNEE 2009**

**AU TITRE DU CUCS\* DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE**

INTITULE DE L'ACTION	COUT TOTAL	Participative VILLE	AUTRES CREDIT ETAT 2009	ACTES FINANCIERS 2009	FPS	ACE CUCS 2009 (1er DRO)	ACE CUCS 2009 (2ème DRO)	TOTAL CUCS 2009 (3ème DRO)	10% de CUCS	RESSOURCES BUDGETAIRE 2009
E1. Prise en charge précoce des difficultés de psychomotricité de l'enfant	50 000									50 000
E2. Prise en charge psychologique pour le 1er degré	20 000									20 000
E3. Prise en charge des troubles de conduite alimentaires	6 500									6 500
E4. Soutien comportemental pour les adolescents	22 000									22 000
E5. Prise en charge psychologique des jeunes	31 000									31 000
E6. Prise en charge d'activités culturelles ou sportives ou de loisirs	10 000									10 000
E7. Enveloppe pour pallier aux difficultés ponctuelles des enfants et des jeunes	2 000									2 000
E8. Soutien à la parentalité	4 500									4 500
<b>Soins Total Réussite Educative*</b>	<b>146 000</b>									<b>146 000</b>

\* La Ville de Montaire (CCAS) en réalisation apporte un concours à hauteur de 7 050 € par an pour la coordination du Programme de Réussite Educative

**PROPOSITION D'ACTIIONS COMMUNALES  
ANNEE 2009**

**AU TITRE DU CUCS\* DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE**

INTITULE DE L'ACTION	COÛT TOTAL	Participations VILL	AUTRES CREDITS D'ÉTAT 2009	AUTRES FINANCEMENT 2009	FPD	ACE CUCS 2009 (Lans EN)*	ACE CUCS 2009 (3ème EN)*	TOTAL CUCS 2009 (L'EN)*	CAF de Crail	RESSOURCES EDUCATIVES 2009
01. Prise en charge précoce des difficultés de psychomotricité de l'enfant	50 000									50 000
02. Prise en charge psychologique pour le 3er degré	20 000									20 000
03. Prise en charge des troubles de conduite alimentaire	6 500									6 500
04. Soutien comportemental pour les adolescents	22 000									22 000
05. Prise en charge psychologique des jeunes	31 000									31 000
06. Prise en charge d'activités culturelles ou sportives ou de loisirs	10 000									10 000
07. Encadrement pour pallier aux difficultés ponctuelles des enfants et des jeunes	2 000									2 000
08. Soutien à la parentalité	4 500									4 500
<b>Sous Total Réussite Éducative*</b>	<b>146 000</b>									<b>146 000</b>

\* La Ville de Montataire (CCAS) en valorisation apporte un concours à hauteur de 7 050 € par an pour la coordination du Programme de Réussite Éducative

**PROPOSITION D'ACTIIONS COMMUNALES  
ANNEE 2009**

**AU TITRE DU CUCS\* DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE**

INTITULE DE L'ACTION	COUT TOTAL	Participation VILLE	AUTRES CREDITS D'ETAT 2009 #	AUTRES FINANCIERS 2009	FPD	ACE CUCS 2009 1ère ENI*	ACE CUCS 2009 2ème ENI*	TOTAL CUCS 2009 (2 ENI)*	CAF de CUB	REUSSITE EDUCATIVE 2009
1. Lancer un chantier d'accès à la mobilité (IADE)	15 500	2 000	7 000 (DDTEFP)	500 (IADE) 3 000 (CCAS) 1 000 (PRESTATIONS DE SERVICES)		2 000		2 000		
2. Poursuivre l'accompagnement social et professionnel des personnes les plus en difficulté (VILLE)	77 679	38 839,50		38 839,50 (FSE)						
3. Poursuivre l'atelier d'accompagnement scolaire (ABSS)	19 975	1 300		1 000 (COTISATIONS) 250 (AUTRES) 4650 (PRESTATION NAJADE)		7 355		7 355	5 420	
4. Poursuivre l'atelier de soutien scolaire [Association Plurielle(s)]	8 791	2 300		465,88 (PARTICIPATION DES FAMILLES) 1 753 (PRESTATION NAJADE)		2 800		2 800	1 472,12	
5. Poursuivre l'atelier d'accompagnement à la scolarité des collégiens (IADE)	25 297	9 031				9 800		9 800	6 466	
6. "J'emporte mon livre" (Association des Clubs Péri-Educatifs)	2 200	750	250 (IA)			1 200		1 200	1 200	
7. Mettre en valeur les projets du Réseau Ambition Réussite (Association des Clubs Péri-Educatifs)	4 500	3 000				1 500		1 500	1 500	
8. "Instruments pour tous" (AMEM)	17 000	14 000	1 500 (DDJUS)						1 500	



**PROPOSITION D'ACTIONS COMMUNALES  
ANNEE 2009  
AU TITRE DU CUCS\* DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE**

INTITULE DE L'ACTION	COUT TOTAL	Participation VILLE	AUTRES CREDITS D'ETAT 2009*	AUTRES FINANCIERS 2009	FED	ALCM CUCS 2009 (1er DDT)	ALCM CUCS 2009 (2ème DDT)	TOTAL CUCS 2009 (11 DDT)	CAF en Cvd	REVENUS EDUCATIFS 2009
9. Poursuivre la formation des agents chargés des activités "Autour du temps de repas" (VILLE)	5 500	1 500	1 000 (DDIS)				3 000	3 000		
10. Ecole Municipale des Sports (VILLE)	14 100	9 000	3 000 (DDIS)	2 100 (PARTICIPATION DES FAMILLES)						
11. Sport de Quartier et Lutte contre les violences (VILLE)	4 000	3 000	1 000 (DDIS)							
12. Opérations "Prévention et Sécurité Routière" (VILLE)	4 800	1 800	3 000 (PDASR)							
13. Opération Ramobets (OMS)	5 700	2 100	1 800 (DDIS)	1 800 (TANDEM)						
14. Poursuivre le développement du Point Accueil Informations Jeunes (PAIJ) (JADE)	122 894	58 665	8 000 (DDTEFP) 11 434 (DDASS)	21 950 (CRP)		22 845		22 845		
15. Poursuivre l'ouverture du local de jeunes pour de l'animation socioculturelle (JADE)	75 930	45 930				30 000		30 000		
16. Développer les musiques actuelles au titre du Contrat Educatif Local (ANEM)	30 900	9 700	2 000 (DDIS)	1 000 (PARTICIPATION GROUPE) 14 200 (CRP) 1 000 (CGO)		3 000		3 000		
17. Poursuivre l'animation sociale du quartier (Association Femmes Solidaires)	8 462	842	3 896 (ADATE BILAS)	724 (COTISATIONS) 1 000 (PRESTATIONS IN NATURE)		2 000		2 000		

**PROPOSITION D'ACTIONS COMMUNALES  
ANNEE 2009**

**AU TITRE DU CUCS\* DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE**

INTITULE DE L'ACTION	COST TOTAL	POURCENTIF VILLE	AUTRES COMMUNES ET/OU 2009	AUTRES INTERCOMMUNALES	INDIC	NOUVEAUX CUCS 2009 INDIC	NOUVEAUX CUCS 2009 INDIC	NOUVEAUX CUCS 2009 INDIC	NOUVEAUX CUCS 2009 INDIC	NOUVEAUX CUCS 2009 INDIC
14 - IMPLANTATION AUX ACTIVITES DE DECOUVERTE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (VILLE)	4 000	4 000	2 000 0000							
18 - "NOM CUCS A MONTFAURIE" AU REU DE CECILE EBERT-LORSE (VILLE)	1 500	1 000	1 500 0000	1 500 0000						
20 - ETRE BIEN DANS SON CORPS ET DANS SA TETE * (VILLE)	4 500	900						1 000	1 000	
21 - FAVORISER LA VILLE DE MONTFAURIE D'UN OBSERVATOIRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (VILLE)	13 000	1 000		4 000 0000						
<b>TOTAL ACTIONS 2009</b>	<b>459 900</b>	<b>210 200</b>	<b>42 300</b>	<b>59 700</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	<b>90 000</b>	<b>10 000</b>

**TOTAL REUSSITE EDUCATIVE  
2009**

**146 000**

\* En 2008, l'ensemble des crédits CUCS est de 440 globalisés, soit 34 000 € obtenus au titre de la Politique de la Ville, à ce jour, au titre de la première enveloppe et pour la 2ème enveloppe : 8 640 € excédents (au lieu de 13 200 €) soit un total attendu de 90 640 € au lieu des 97 200 € environ sollicités début 2008.

## LEXIQUE

# **Crédits de l'Etat de droit commun des DD de l'Oise et de la DRAC à Amiens ainsi que les crédits européens transférés,**  
d'ores et avant, par la DDETP de l'Oise :

- # DDETP : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- # DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports  
(PEL : Politique Educative Territoriale)
- # PDASR : Plan Départemental d'Actions et de Sécurité Routière
- # DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- # GRSP : Groupement Régional de Santé Publique
- # DDASS : Direction Départementale des Actions Sanitaires et Sociales
- # IA : Inspection Académique

**POLITIQUE DE LA VILLE :** Crédits de l'ACS6 (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Territoires)

PRE : Programme de Réussite Educative

AR : Adulte Relais

CEL : Contrat Educatif Local

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (actions du CEL financées par la Caisse d'Allocations Familiales de Creil)

\* CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

# FIPD : Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance

\* ILD : Intégration et Lutte contre les Discriminations

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CGO : Conseil Général de l'Oise

CRP : Conseil Régional de Picardie

ORPC : Office Régional pour la Promotion du Cinéma

60300 CREIL  
LE 2008  
SPECTACLES



**Mairie**  
**Montataire**  
 VILLE DE L'OISE  
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009

SOUS-PREFECTURE  
 30 MARS 2009  
 60300 SENLIS

\*\*\*  
 L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars dernier Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GZDARD - M. CAPET - Mme BELFQUH - M. KORDJANI - M. BOYER - Melle LECLERE - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - Melle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILY - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROUH - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

24- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008 et par la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2008 (à compter du point 42) en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Spectacle - « Léon Li Louis »	Présentation d'un spectacle « Léon Li Louis » par la Cie Che Penses Verbes, les 26 et 27 novembre au Palais pour un montant estimé à 2.400 € HT	10/11/2008	14/11/2008
2	Ouverture ligne trésorerie	Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie d'un montant de 950.000 €	10/11/2008	14/11/2008
3	Concession funéraire - renouvellement	Accord donné à madame Marie Line LEVEQUE pour le renouvellement de 15 ans de la concession n° 192 délivrée le 26 juillet 1993	13/11/2008	17/11/2008
4	Concession funéraire - renouvellement	Accord donné à madame Réjane PINEL pour le renouvellement de 50 ans de la concession n° 103 délivrée le 6 juin 1978.	13/11/2008	17/11/2008
5	Etude de diagnostic et de mise en œuvre d'un schéma directeur des actions en direction de la jeunesse	Le marché pour la réalisation d'une étude de diagnostic et de mise en œuvre d'un schéma directeur des actions publiques en direction de la jeunesse dans le cadre d'une procédure d'évaluation des politiques publiques est confié au sociologue Paul ABRAM. Le coût de cette prestation est de 53.820,00 € TTC	19/11/2008	02/12/2008
6	Concession funéraires	Accord donné à monsieur et madame BEN YAHIA Nejib pour fonder un concession temporaire de 15 ans à partir du 13 novembre 2008, à titre d'achat de concession	20/11/2008	02/12/2008

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

7	Lumière d'éclairage public	Le programme de fourniture et pose de luminaires d'éclairage public est confié au prestataire POKLUM pour un montant compris entre 40.000 € et 80.000 € HT	24/11/2008	01/12/2008
8	Concession funéraire - renouvellement	Accord donné à monsieur MAGNEZ Serge pour le renouvellement de 70 ans à compter du 19/02/2008 de la concession n° 44 dérivée à 19/02/1980	24/11/2008	01/12/2008
9	Projet « AVEHC »	Un contrat relatif à des prestations de maintenance du projet « AVEHC » est confié au prestataire DIX pour un montant de 400.000 € HT	24/11/2008	01/12/2008
10	Spectacle « musée tout musée... »	Présentation d'un spectacle « musée tout musée... » par LA COMPAGNE le 10 décembre au Palais. Le montant des recettes sera reversé à la Compagnie	24/11/2008	01/12/2008
11	Fourniture d'une solution de programmation financière	Contrat relatif à la fourniture d'une solution de programmation financière intitulée SCF-Programmation financière, incluse dans le pack Finance avec la société MGDG pour un montant de 1.800 € HT	24/11/2008	01/12/2008
12	Règle de recettes - RPA - repas de nuit	A l'occasion du repas de fin d'année du personnel communal le mercredi 17 décembre 2008 au restaurant administratif de la RPA, un tarif exceptionnel est mis en place : 5,00 € pour les employés municipaux et 11,40 € pour les invités.	24/11/2008	01/12/2008
13	Gardiennage sur différents sites	Le marché de surveillance et gardiennage sur différents sites de la ville est confié à Inceste Protection Sécurité. Le tarif mensuel HT est de 15,00 € pour un agent conducteur de chien (nuit : 15.15-6h - jour/leil : 20-6h - prestations exceptionnelles 15.00-6h) et de 10,00 € pour un agent de sécurité (nuit : 17.05-6h - jour/leil : 21-6h - prestations exceptionnelles : 15.00-6h)	27/11/2008	01/12/2008
14	Séance de cartes du Moyen Orient	Une séance de cartes du Moyen Orient est organisée par l'association Héra Verte le samedi 13 décembre 2008 à la bibliothèque Esau Trézet pour un montant de 300,00 € TTC	01/12/2008	03/12/2008
15	Convention de formation	Convention concernant une action de formation « plaisir » passée avec la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Isère le 25 novembre 2008 pour un montant de 478,40 € TTC	27/11/2008	03/12/2008
16	Spectacle « J'ai gravi le nom de ma grand-mère dans ton toit »	Présentation d'un spectacle « J'ai gravi le nom de ma grand-mère dans ton toit » par TAZEL Civic Organ Society le mercredi 3 décembre 2008 au Palais pour un montant de 1.980 € TTC	01/12/2008	05/12/2008
17	Convention formation	Convention de formation passée avec TAPPI coo-PROMED Formation concernant une action « maître d'apprentissage » les 15 et 17 décembre 2008 pour un montant de 900,00 €	01/12/2008	05/12/2008
18	Contrat de location - garage	Location du garage n° 4 sis 109 rue Jacques Duches à monsieur MANGENT à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2008 pour un montant de 40 €/mois.	03/12/2008	05/12/2008
19	Séance de cartes du Moyen Orient	Une séance de cartes du Moyen Orient est organisée par monsieur Bernard PASCAL le 20 décembre 2008 à la bibliothèque Esau Trézet pour un montant de 300 € TTC	04/12/2008	05/12/2008
20	Spectacle de cartes	Un spectacle de cartes est animé par le cartier Laurent DENNE le mercredi 3 décembre 2008 à la RPA pour un montant de 485 € TTC	04/12/2008	05/12/2008
21	Acquisition par voie de prescription	La ville décide d'acquiescer par voie de prescription l'ensemble immobilier sis 55 rue de la République appartenant à M <sup>me</sup> JN GATEAU pour la somme de 150.000 €	05/12/2008	05/12/2008
22	Règle d'arbitrage service des sports - matches équipe de France	Dans le cadre de la promotion du sport pour ses habitants, la ville a acheté 50 places pour les matches : France/Libanie (1 <sup>er</sup> avril 2009) - France/Roumanie (5 septembre 2009) et France/Australie (14 octobre 2009) au stade de France. Les dépenses s'élèvent à 2.300 €. 24 pass seront remis au prix de 28 €. 24 pass seront donnés gratuitement.	05/12/2008	05/12/2008
23	Contrat séjour RPA	Enchâssement d'un contrat de séjour à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 avec Mme Nilselle JESSONNET pour un logement de type 2 à la RPA - le montant du loyer est de 280,00 € (+74 € services charges + 5,00 € assurance)	05/12/2008	05/12/2008
24	Remboursement caution - logement RPA	Suite au décès de monsieur DAHOLD Mohamed, et à la libération du logement le 31/10/2008, le dépôt de garantie de 175,26 € sera reversé à sa fille, madame Malika LAVAL	05/12/2008	05/12/2008

SOUS-PREFECTURE  
05/12/2008  
30 MARS 2009  
64300 SAILLIS

25	PPE et fonds de réserve	Le contrat de fourniture et livraison de PPE et fonds de réserve est confié au prestataire BRASS pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 € TTC.	08/12/2008	10/12/2008
26	Livraison de produits chimiques	Le contrat relatif à la fourniture et livraison de produits chimiques est confié au prestataire M2, pour un montant compris entre 15.000 et 40.000 € TTC.	08/12/2008	10/12/2008
27	Garantie pour les véhicules municipaux	Le contrat relatif à la fourniture et livraison de garantie pour les véhicules municipaux est confié au prestataire SPAC, SARTRE, pour un montant compris entre 30.000 et 35.000 € TTC.	08/12/2008	10/12/2008
28	Sal de déneigement	Le contrat de fourniture et livraison de sel de déneigement est confié au prestataire (SARL) pour un montant compris entre 6.000 et 12.000 € TTC.	11/12/2008	10/12/2008
29	Création d'une dalle béton	La création d'une dalle béton au mille annuel, avenue P.Y. Courcier est confiée à l'entreprise PRES pour un montant de 7.000,00 € TTC.	11/12/2008	10/12/2008
30	Contract - « Pêche »	Présentation par la commune à cet égard d'un contrat de pêche de 10 hectares 2008 au Parc pour un montant de 400,00 € TTC.	08/12/2008	12/12/2008
31	Concession de terrain	Accès donné à madame PATRICE TROU pour fonder une concession temporaire à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2008, à titre d'essai de concession.	08/12/2008	12/12/2008
32	Concession de terrain	Accès donné à Monsieur et Madame TOUBACHE pour fonder une concession temporaire à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2008, à titre d'essai de concession.	08/12/2008	12/12/2008
33	Concession de terrain	Accès donné à madame CLAUDE pour fonder une concession temporaire à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2008, à titre d'essai de concession.	08/12/2008	12/12/2008
34	Renouvellement placement de trésorerie	Le placement de la somme de 900.000 € sur un compte à terme à taux fixe pour une période de 12 mois est renouvelé.	12/12/2008	16/12/2008
35	Rampe d'accès	La création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite est confiée à l'entreprise PRES pour un montant de 8.891,85 € TTC.	10/12/2008	16/12/2008
36	Plantation de haies arborées	La fourniture et la plantation de haies arborées au lieu de La Malassière sont confiées à l'entreprise BOIS FORET pour un montant de 5.577,85 € TTC.	10/12/2008	16/12/2008
37	Festival 2009 - « le marchand de fables »	Dans le cadre du festival dancés et musiques du monde 2009, représentation de « Le marchand de fables » par la Cie Les Contes de l'Organisation les 8 et 10 avril au Parc pour un montant de 900 € TTC.	10/12/2008	16/12/2008
38	Spéciale - Ville de Geuchy	Contrat avec la ville de Geuchy pour la présentation d'un spectacle « Escrocs - sable chaud vert mouillé » par la Cie Contes de l'Organisation les 8 et 10 avril au Parc pour un montant de 5.171,75 € TTC.	10/12/2008	16/12/2008
39	Urne cinéraire	Accès donné à madame Genevieve LEDUR veuve Franquet de fonder une urne cinéraire de trente ans à compter du 8 décembre 2008, à titre de nouvelle urne.	10/12/2008	16/12/2008
40	Transport classe de découverte	L'organisation du transport d'une classe neige de l'école D. Casanova et de l'école L. Michel de Saint Vaast les melo est confiée à la société CAS PRO.	16/12/2008	19/12/2008
41	Organisation séjours des classes de neige	L'organisation des séjours pour les classes de neige pour les écoles J. Jaurès - P. Langevin - Casanova - Decour - E. Lévillé et J. Curie est confiée à l'association VVL.	16/12/2008	19/12/2008
42	Matériel de motoculture	Le contrat relatif à l'entretien, la réparation et la fourniture de petit matériel de motoculture est confié au prestataire PRET OUTIL SERVICE pour un montant compris entre 15.000 et 40.000 € TTC.	16/12/2008	19/12/2008
43	Les terres - Travaux de déviation, éclairage public et basse tension	Les travaux de déviation, éclairage public et basse tension sont confiés à l'entreprise EFFACE TP Nord pour un montant de 14.525,73 € TTC.	16/12/2008	19/12/2008
44	Caverne	Accès donné à monsieur Raymond MORCILLO pour déposer une urne cinéraire de trente ans à compter du 12/12/2008, à titre de nouvelle urne.	16/12/2008	19/12/2008

30 MARS 2009

6030 (19/12/2008)

45	Maintenance des logiciels Adagio et Mélodie	Un contrat de prestation de maintenance est confié à la société ARPEGE pour les deux logiciels Adagio et Mélodie pour un montant de 1.794,64 € TTC pour le logiciel Mélodie et de 1.749,83 € TTC pour le logiciel Adagio	19/12/2008	23/12/2008
46	Convention assistance et conseil	Une mission d'assistance et conseil pour les questions juridiques est confiée à la SCP TEISSONNIERE & Associés pour un montant de 28.000 € TTC	29/12/2008	30/12/2008
47	Contrat de location - garage	Location du garage n° 30 sis 109 rue Jacques Duclos à madame JOUFFIN à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 pour un montant de 43 € / mois	29/12/2008	06/01/2009
48	Contrat de séjour - RPA	Un contrat de séjour est établi à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 avec madame RUELLE Henriette pour la location d'un logement de type 1 à la RPA pour un loyer de 202 € (+ 56 € avances/charges + 4,43 € assurance)	30/12/2008	06/01/2009
49	Plantes destinées au service espaces verts de la ville	L'approvisionnement et la livraison de plantes destinées au service espaces verts de la ville sont confiés aux prestataires suivants : - lot 1 plantes à massifs annuelles : VERVOORT Laurent - montant compris entre 3.000 et 12.000 € TTC - lot 2 plantes à massifs bisannuelles : VERVOORT Laurent - montant compris entre 2.000 et 8.000 € TTC - lot 3 bulbes : VERVER Export - montant compris entre 4.000 et 12.000 € TTC - lot 4 plantes retombantes et autres : FLEURON d'ANJOU - montant compris entre 1.000 et 4.000 € TTC - lot 5 arbres et arbustes : PLAN d'ANJOU - montant compris entre 1.000 et 4.000 € TTC - lot 6 outillage espaces verts : GUILLEBERT - montant compris entre 2.000 et 8.000 € TTC	30/12/2008	06/01/2009
50	Fournitures horticoles	L'approvisionnement et la livraison de fourniture horticoles sont confiés aux prestataires : Lot 1 mulch et paillage : SOPROVERT - montant compris entre 2.000 € et 8.000 € TTC Lot 2 engrais : SOCODIP - montant compris entre 3.000 et 12.000 € TTC Lot 3 produits agrochimiques : CYPE V - montant compris entre 5.000 et 20.000 € TTC Lot 4 semences de gazon : CYPE V - montant compris entre 2.000 et 6.000 € TTC Lot 5 terreau et substrats : ECHO VERT - montant compris entre 2.000 et 6.000 € TTC	30/12/2008	06/01/2009
51	CLSH - Spectacle fête de fin d'année	Animation du spectacle de fin d'année des centres de loisirs par Carlos OUEDRAOGO, le vendredi 2 janvier 2009 pour un montant de 520 €	31/12/2008	06/01/2009
52	Cavurne	Accord donné à madame Piemette VERU de déposer une urne cinéraire de trente ans à compter du 25 décembre 2008, à titre de cavurne nouvelle	31/12/2008	09/01/2009
53	Concession funéraire - renouvellement	Accord donné à madame Jacqueline DE WEZE pour le renouvellement de 30 ans de la concession n° 106 délivrée le 7/11/1978	31/12/2008	09/01/2009
54	Concession de terrain	Accord donné à madame DIAF Suzanne pour fonder une concession cinquantenaire à partir du 18/12/2008, à titre d'achat de concession	21/12/2008	09/01/2009

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

30/03/2009

Publié ou notifié le :

31/03/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31/03/2009

(Loi du 22 Juillet 1987)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALERY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

30 MARS 2009

60300 SENLIS

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2009**

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 23 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 mars février Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mlle LECLERE - Mme BLANQUET - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - Mlle ANANE - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - Mme LEVERT - M. BROLH - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. BRAHIMI - Mme YESILMEN représentée par Mme BLANQUET - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mlle Sarah KHACHAB

•••

**32- MOTION - « Touche pas à ma Picardie »**

La « Commission BALLADUR » a été chargée de proposer au Président de la République une nouvelle réforme des collectivités territoriales. Il s'agirait de modifier le mode du scrutin régional et d'établir une confusion entre les régions et les départements mais aussi remplacer les élus régionaux et départementaux par des « conseillers territoriaux ».

**Découpage et fusion de régions sont par ailleurs évoqués.**

C'est ainsi que des rumeurs persistantes et insistantes faisaient état d'un éclatement de la Picardie, l'Oise étant rattachée à la Région Ile de France, la Somme au Nord Pas de Calais, le sort de l'Aisne restant incertain. Un tel projet est inacceptable pour l'ensemble des Picards qui se sont fortement mobilisés. A la date d'aujourd'hui, 80.910 habitants ont signé la pétition « Touche pas à ma Picardie » et un premier recul a été constaté puisque ces regroupements se feraient sur la base du volontariat.

Pourtant rien n'est gagné et le gouvernement pourrait revenir à la charge prochainement. Un tel projet ne peut être que combattu tant sur le fond que sur la forme :

- Parce que nous sommes pétris de l'histoire de la Picardie.
- Parce que nous croyons à la pertinence de ce territoire pour y mener des politiques régionales répondant aux attentes quotidiennes de nos concitoyens et préparant leur avenir.
- Parce que la disparition de la Picardie relèguerait ses départements au second rang compromettant gravement et d'une manière irréversible leur avenir économique, social et culturel.
- Parce qu'enfin, on ne touche pas à la destinée d'une communauté sans pour le moins consulter ses habitants.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



Contra l'opini6 de l'Assemblea Nacional, el Govern ha decidit no convocar eleccions anticipades i continuar amb el seu mandat fins al 2011.

Per6, el Govern ha decidit convocar eleccions anticipades el 2011, amb el que es podria aconseguir una majoria absoluta a l'Assemblea Nacional.

La decisi6 de convocar eleccions anticipades el 2011, amb el que es podria aconseguir una majoria absoluta a l'Assemblea Nacional.

Per6, el Govern ha decidit convocar eleccions anticipades el 2011, amb el que es podria aconseguir una majoria absoluta a l'Assemblea Nacional.

Per6, el Govern ha decidit convocar eleccions anticipades el 2011, amb el que es podria aconseguir una majoria absoluta a l'Assemblea Nacional.



RESOLUCI6  
DE  
L'ASSEMBLEA NACIONAL

# Mairie

## LISTE D'AFFICHAGE

Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage  
de l'original des extraits des délibérations du conseil  
municipal ci-dessous, dûment visés par le sous-préfet de

Montataire en date du 15 février 2009

- Prise en compte des attributions du FCTVA au titre des  
services aux associations d'intérêt local
- Primes et crédits de paiement
- E - Tarifs de référence

avec le département - année 2009

Picardie pour le fonctionnement du Palace - année 2009

« AIRE » - Convention d'objectifs 2008-2010

Convention avec le département - année 2009

Centrale - Subvention à la restauration des personnels de

Personnel des personnes les plus en difficultés - Demande de

adresser à Monsieur le Maire

- Tél : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 43

montataire.fr

15- SOCIAL – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS – Projet « pour l'accessibilité et contre la discrimination » - demande de subvention au conseil régional – année 2009

16- SOCIAL – Adhésion à la ligue pour l'enseignement – saison 2008/2009

17- SPORTS – Association Ring André Leclerc Agglomération Creilloise – Gala de boxe – Versement d'une subvention exceptionnelle

18- JEUNESSE – ASSOCIATION JADE – Versement d'une subvention exceptionnelle

#### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

19- PROGRAMMATION DU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION (CRA) 2009 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie

20- PARCELLE AM 84 – Acquisition – propriété de GOSS International Montataire SA

21- PARCELLES AV 218-219 – Cession à mademoiselle COPPEAUX Virginie

22- « LES TERTRES » - Création des voies de désenclavement de la zone NA – avenant relatif à l'actualisation des lots 1 – 3 et 4

23- PARC DE CONTENEURS – Convention pour la mise à disposition et l'entretien sur le patrimoine Oise Habitat – Modification de la formule de révision de prix

24- PROGRAMME DE VOIRIE 2009 – Procédure d'appel d'offres ouvert

#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

25- PRESTATIONS SOCIALES- Actualisation

26- POLITIQUE D'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DU PERSONNEL – Participation à l'adhésion des retraités au Comité Nationale d'Action Sociale

27- REMUNERATION DES ANIMATEURS VACATAIRES – Actualisation

28- REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE – Instauration de l'indemnité spéciale des médecins au profit du pédiatre vacataire

29- REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE TECHNIQUE – Actualisation

#### POLITIQUE DE LA VILLE

30- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009 – Adoption du programme d'action de la ville

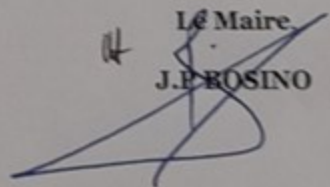
#### DIRECTION GENERALE

31- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu

32- Motion – « Touche pas à ma Picardie »

Montataire, le 12/06/2009

Le Maire  
J.P. BOSINO





DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2009/C.M

Le 12 mai 2009

### Convocation du conseil municipal

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**\* Lundi 18 mai 2009 à 19 heures \***

**(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - RUE J. JAURES)**

Vous voudrez bien trouver ci-joint les projets de délibérations ainsi que les pièces s'y rapportant.

### ORDRE DU JOUR

#### DIRECTION GENERALE

1 - **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 23 mars 2009

#### DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 2- **SCOLAIRE** - subventions aux établissements du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré - projets éducatifs
- 3- **SCOLAIRE** - Contrat Educatif Local 2009
- 4- **ENFANCE** - investissement pour la crèche Louise MICHEL - demande de financement à la CAF de Creil
- 5- **SPORTS** - **Mur d'escalade** - Demande de subvention auprès du Conseil Général
- 6- **CULTURE** - bilan de la saison culturelle 2007/2008
- 7- **CULTURE** - subvention à l'association « La Forge » pour l'édition d'un ouvrage
- 8- **JEUNESSE** - **PARTENARIAT VILLE/JADE** - Vacances d'été 2009

#### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 09- **AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE** - Exploitation de la carrière de pierre calcaire à MayseL - autorisation de poursuivre
- 10- **SENTE DU BRAY** - lancement de la procédure de déclassement
- 11- **Plan de zonage et Schéma Directeur d'Assainissement** de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise : Approbation
- 12 - **Lieu dit « Jardins entre la Rivière et la rue Jean Jaurès »** - Lancement de la procédure d'expropriation
- 13- **Parcelle AV 591** - Acquisition - Propriété de OISE VALORISATION
- 14- **« LES CHAMPARTS »** - modification n°3 du Plan d'occupation des Sols : approbation
- 15- **ECOLE EDMOND LEVEILLE** - Travaux de réfection de la cour - Dossier de demande de subvention auprès du conseil Général de l'Oise
- 16- **MAISON DE GARDIEN RUE LOUIS BLANC** - Avenants relatifs aux délais d'exécution et modification de prestations - entreprises BATILLEC - 1METRE 20 - Maître d'œuvre Martin VEITH
- 17 - **MARCHE 2004/017** - Avenant de transfert concernant le marché de fourniture d'énergie, de maintenance et de garantie totale des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux - ELYO vers COFELY

«Tour courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

- 18- ATELIER URBAIN ANNE DURAND - Maîtrise d'œuvre de création et confortation de mails pédonés est / ouest / nord à Montataire - avenant n°1 - mise à jour du calendrier d'exécution  
19- Etudes de maîtrise d'œuvre des voies de désenclavement de la zone Ha (PRUS) - marché n° 011/06 - avenant n°2 - révision de prix  
20- Enfouissement des équipements de communication électroniques - convention modificative avec France Telecom - Rue Abel LANCELOT  
21- AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT - FONDS DE NOGENT/MONTATAIRE - Dénomination de cet espace « Espace vert de la vallée de l'Ardoise »

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 22- Tableau des effectifs n°17 - Approbation  
23- Indemnité représentative du logement des instituteurs - Actualisation  
24- RENOUELEMENT DE CONTRAT - Emploi de journaliste  
25- RENOUELEMENT DE CONTRAT - Chargé de mission au service citoyenneté-médiation-prévention  
26- EMPLOIS SAISONNIERS - 616 2009

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 27- FISCALITE LOCALE 2009 - Vote des taux - correction

DIRECTION GENERALE

- 28 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Compte rendu  
29- Questions diverses

Le Maire,  
J.P. BOSINO



22 MAI 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

\*\*\*

L'an Deux Mille Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mille Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Genie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAS - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme SUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFLOUH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER -  
Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DALLY - M.  
BELDARICH - M. BRAHME - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mlle LECLERE représentée par M. BENOIST - Mlle ANANE représentée par M.  
MERCIER - Mme YESLIMEN représentée par M. RAZACK - - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHEL - Mlle BORDEZ - M. BROUH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mlle Sarah KHACHAB

\*\*\*

01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
23 MARS 2009

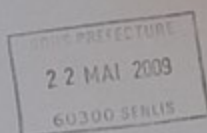
Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du  
23 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

A été reçu à la Sous-Préfecture de  
Pontoise le 25/05/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a été légalement exécuté à la  
Date du 25/05/2009  
(Loi du 23 Juillet 1987)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yves GRUNY

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO



SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHET - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

## 2- SCOLAIRE – Subventions aux établissements du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré – projets éducatifs

Sur le rapport de Madame BORDAIS Françoise, Adjointe au Maire, exposant :

Que chaque année, la Ville souhaite aider les établissements scolaires dans le cadre de projets artistiques, culturels, sportifs et linguistiques ;

Que les subventions permettent de favoriser la réalisation de ces projets et de diminuer les participations financières des familles ;

Vu la proposition de la Commission Scolaire du 25/02/2009 ;

Compte tenu des difficultés pour les établissements scolaires d'obtenir des financements extérieurs ;

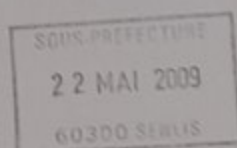
Pour l'année scolaire 2008/2009, les demandes des établissements sont les suivantes :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

Etablissements du 1 <sup>er</sup> degré	PROJET	Coût global En €	Financement Ville
		1500	250
Ecole maternelle Jacques Decour 2	AEC « Saveur du monde »	1481	200
Ecole maternelle Jean Macé	AEC « L'eau »	1300	300
Ecole maternelle Joliot Curie	AEC « Architectes paysagistes en herbe »	900	250
Ecole Henri Wallon	AEC « Des goûts et des couleurs »	1000	250
Ecole Maurice & Lucie Bamber	AEC « Dis maîtresse et si on écrivait une histoire »		100
	« Elle pleure ma planète »		150
Ecole maternelle Jacques Decour 1	AEC « Explorons les arts »	1000	200
	AEC « Le jardin de l'école »		
Ecole élémentaire Jacques Decour	AEC « Tous responsables de notre planète »	1700	300
Ecole élémentaire Jean Jaurès	AEC « Améliorer le cadre de vie »	550	150
Ecole élémentaire Edmond Léveillé			
<b>TOTAL</b>			<b>2150</b>

AEC = Activité Educative Culturelle





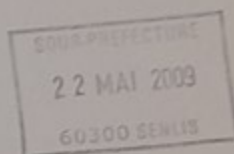
Etablissements du 2 <sup>ème</sup> degré	Projet	Coût global En €	Financement Ville en €
Collège Anatole France MONTATAIRE	Voyage en bord de mer à St Germain en Ay	6800	1500
	Echange Franco-Allemand	10000	subvention globale
	Voyage en Espagne	14994	à répartir
	Sortie en Bretagne	13314	
	Association sportive du Collège : Sorties compétitions		
<b>TOTAL</b>		<b>45108</b>	<b>1500</b>
Collège Edouard Herriot NOGENT SUR OISE	Séjour sportif du 03 au 08 mai 09 Centre nature OSCA (8 élèves de Montataire)		7,10 x 6 x 8 = 340.80 (base du CG de l'Oise)
	Voyage en Angleterre du 1 <sup>er</sup> au 5 juin 2009 (8 élèves de Montataire)		7,10 x 5 x 8 = 284.00
<b>TOTAL</b>			<b>624,80</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2124,80</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement des subventions suivantes :

Ecoles maternelles et élémentaires Montataire	2150,00 €
Collège Anatole France Montataire	1500,00 €
Collège Edouard Herriot Nogent/Oise	624,80 €



Les crédits sont inscrits au BP 2009 - Enseignement du 1<sup>er</sup> degré - DSP 2.15 213/6574 et enseignement du 2<sup>nd</sup> degré : Collège et Lycée DSP 2.16-22/6574.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 22/05/2009 .....

Publié ou notifié le

..... 25/05/2009 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 25/05/2009 .....

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHEL - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

3- SCOLAIRE - CONTRAT EDUCATIF LOCAL - ANNEE 2009

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Considérant l'appel à projet pour la période 2007-2010 qui détermine les objectifs suivants :

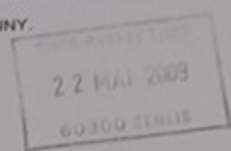
1. garantir la qualité des activités en particulier en développant la qualification des encadrants et des intervenants
2. augmenter le nombre d'enfants concernés par les actions
3. développer les projets qui manquent ou qui sont insuffisants dans certains quartiers ou vers certains enfants en affinant l'analyse au moyen d'un questionnaire
4. maintenir la cohésion avec le projet du Réseau Ambition Réussite
5. mobiliser tous les intervenants possibles qui existent au niveau local
6. favoriser la participation des parents
7. proposer des actions spécifiques pour les collégiens

Considérant que ces objectifs entrent bien dans le cadre de la politique éducative territoriale souhaitée par l'Etat qui a retenu les orientations suivantes :

- accès des enfants et des jeunes aux loisirs de proximité et aux vacances
- aide à l'initiative des jeunes et apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté
- développement des pratiques sportives, culturelles et scientifiques pour tous
- soutien aux activités pendant les vacances scolaires

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE le contenu du contrat éducatif local 2009 et le tableau financier joint.

AUTORISE le Maire à encaisser les subventions qui sont confirmées par les financeurs et à les reverser aux porteurs de projet.

Acte reçu à la Sous-Préfecture de  
Moule le 22/05/2009  
Le Maire certifie que le présent  
acte a caractère exécutoire à la  
Date du 22/05/2009  
(Loi du 22 Juillet 1987)

Pour le Maire et en Délégation  
Le Directeur Général

Yannick BERTY

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

EDUCATION  
22 MAI 2009  
60300 ZEPHIS

### CONTRAT EDUCATIF LOCAL

INTITULE DE L'ACTION	COÛT TOTAL	VILLE	CRÉDITS ACSE	DDJIS	CAF	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL GENERAL DE L'OISE	FAMILLES	FONDS PROPRES	AUTRES
3. Poursuivre l'atelier d'accompagnement scolaire (ABSS)	19.975	5.950	7.355		5.420			1.250	846	
4. Poursuivre l'atelier de soutien scolaire (Association Pluriel(l)es)	8.791	4.053	2.800		1.472			466		
5. Poursuivre l'atelier d'accompagnement à la scolarité des collégiens (JADE)	25.297	9.031	9.800		6.466					
8. Instruments pour tous (AMEM)	18.000	15.000	1.500	1.500						
9. Poursuivre la formation des agents chargés des activités « Autour du temps de repas » (VILLE)	5.500	2.500	3.000					2.100		
10. Ecole Municipale des Sports (VILLE)	14.100	10.000		2.000						
11. Sport de Quartier et Lutte contre les violences (VILLE)	4.000	3.000		1.000					1.800	
13. Opération Razmakets (OMS)	5.400	2.100		1.500					1.000	
16. Développer les musiques actuelles (AMEM)	30.900	9.700	3.000	2.000		14.200	1.000	1.000		3.500
19. Ciné club à Montataire (VILLE)	7.550	1.000		1.500				1.550		
22. Promotion du sport en direction des filles (VILLE)	2.000	1.000		1.000						

... prend en compte les réponses de la DDJIS à nos demandes de financement



22 MAI 2009  
00000 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHET - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**4- ENFANCE - CRECHE Louise MICHEL - Achat de matériel - demande d'aide financière à la CAF de Creil**

**Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :**

La Caisse d'Allocations Familiales de Creil a la possibilité d'attribuer des subventions d'investissement pour des travaux de rénovation et d'aménagement au sein des structures d'accueil agréées.

Le taux d'intervention global s'élève à 40 % des dépenses subventionnables.

Pour 2009, le montant des crédits de dépenses prévues est de 3.859,14 € TTC, décomposé comme suit :

	HT	TTC
- Aspirateur eau et poussière	171,00	204,52
- Auto-laveuse	1.922,70	2.299,55
- ensemble de rangement	1.133,00	1.355,07

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF de Creil,

**AUTORISE** le Maire à encaisser la subvention accordée par le Conseil d'administration de la CAF.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

22/05/2009

Publié ou notifié le :

25/05/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 25/05/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire

Yann AUBREY, P. 50209 - 0762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COULLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHET - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**5- SPORTS - Mur d'escalade - demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise**

Sur le rapport de Patrick BOYER, Adjoint au Maire, exposant :

Considérant l'importance pédagogique et éducative du mur d'escalade du gymnase Marcel COENE pour la jeunesse montatairienne et plus particulièrement les élèves du premier degré.

Considérant les divers rapports faisant état de la dangerosité de l'installation et de la nécessité de réhabiliter le mur en question.

Considérant la décision du Conseil Municipal du 06 octobre 2008 d'inscrire au budget supplémentaire les travaux de rénovation du mur d'escalade du gymnase Marcel COENE pour un montant de 34 000 € TTC.

Considérant la possibilité pour la commune de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise

Considérant le plan de financement suivant :

SOUS-PREFECTURE

28 MAI 2009

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Charges		Produits	
Coût HT de l'opération	28 000 000	Contrepartie pour le développement du Secteur (2008/09)	16 000 000
		Contrepartie de l'Etat	6 000 000
		Autre Contrepartie de l'Etat	6 000 000
<b>Total</b>	<b>28 000 000 € HT</b>		<b>28 000 000</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
à l'unanimité,

Approuve le projet de réaffectation du site d'activités du syndicat Mixte C/ESTRE pour le  
CSTB à savoir 28 000 000 € HT soit 30 000 000 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter, au titre dudit projet de réaffectation, une subvention  
de 6 000 000 € auprès du Conseil Général de l'Orne.

*Ensemble de signatures et notes manuscrites*

*Signature officielle avec sceau et mentions*

*Signature officielle avec sceau et mentions*

SOUS-PRÉFECTURE  
28 MAI 2008  
69200 SENLIS

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009**

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHET - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**6- CULTURE - Bilan de la saison culturelle 2007/2008**

**Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :**

Comme chaque année, il est nécessaire de présenter au Conseil Municipal le bilan de l'activité culturelle de l'année précédente dans le cadre de la convention de prestation intellectuelle avec la Fédération Régionale des maisons des jeunes et de la culture.

Au cours des dernières années, le Palace a su démontrer son dynamisme et sa capacité à travailler des projets de manière globale à destination des publics qui ne rencontrent pas habituellement le spectacle vivant.

En 2008 l'enjeu était de partager avec la ville de Montataire les moyens donnés au Palace pour développer sa programmation, en sollicitant les partenaires institutionnels.

Ceux-ci ont répondu positivement à notre demande en lien avec la qualité des projets menés ces dernières années.

Le bilan de la saison 2007/2008 fait ressortir les grandes lignes suivantes :

- des équipes artistiques prêtes à la rencontre et au partage avec les personnes présentes
- des auteurs contemporains dans des formes inhabituelles
- la montée en charge des spectacles de danse
- des groupes et des auteurs en musique et chansons à découvrir...
- des séances « jeune public » doublées en séance tout public et centre de loisirs
- la programmation en rue

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)



Mairie de Brest  
22 MAI 2009  
SALVADORE JIBLUS

Le public est toujours en public de proximité :

- 92 abonnés
- 5000 entrées réparties comme suit : 2700 sous public et 2300 adultes
- 95% de montebaisiens
- 172 personnes mobilisées autour des rencontres et ateliers
- 27 bénévoles actifs

D'autres initiatives sont menées par le service culturel tout au long de l'année : le Festival Danse et Musiques du Monde, l'accueil d'une compagnie en résidence, des ateliers théâtre et arts plastiques, le partenariat avec la Falencère, le slam, les expositions...

Une année 2007/2008 riche d'échanges, de débats, d'intelligence, de critiques....


**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

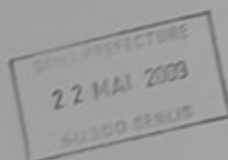
**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le bilan de la saison culturelle 2007/2008.

Acte reçu en la Mairie de Brest le 22 mai 2009  
 Le Maire certifie que le présent acte a été enregistré au greffe de la Mairie de Brest le 22 mai 2009.  
 Pour le Maire et en l'absence de celui-ci  
 Le 1er Adjoint  
 Yann LEFFI

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire  
 Jean-Pierre BCSIND





•••  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mlle LECLERE représentée par M. BENOIST - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHEL - Mlle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mlle Sarah KHACHAB •••

**7- CULTURE - Subvention à l'association « La Forge » pour l'édition d'un ouvrage**  
**Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :**

Un projet intitulé « Et le travail » s'est tenu en 2005 et 2006 au café des sportifs à Montataire - ainsi qu'en Thiérarche et à Guise.

Les rencontres régulières avaient pour objectif de rassembler des témoignages sur les différentes vies de travail des habitants de notre région. Le contenu est très simple, très riche et aussi très lucide sur le travail aujourd'hui.

Le Conseil Régional de Picardie, les Conseillers Généraux de l'Oise et de l'Aisne ont déjà apporté leur soutien financier à l'édition d'un livre par lieu à hauteur de 1.000 exemplaires chacun.

La collection « et le travail » est éditée et diffusée en librairie, sur catalogue et sur internet.

Compte tenu de l'intérêt de cette publication pour la mémoire ouvrière et la préservation du patrimoine industriel,

Vu l'avis favorable de la commission culture,

Vu la volonté de la Municipalité de soutenir financièrement l'association « la Forge » pour l'édition de cet ouvrage,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE.

Décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 1.500,00 € à l'association « la Forge » - les crédits sont inscrits au budget 2009- 65/6574.

Acte reçu à la Sous Préfecture le ..... 25/05/2009 .....  
Publié ou notifié le ..... 25/05/2009 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ..... 25/05/2009 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général  
Yves ALBERTY

SOUS-PREFECTURE  
22 MAI 2009  
60 100 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHET - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETARIE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 8- JEUNESSE - Convention de partenariat avec JADE - séjours d'été 2009

Sur le rapport de Madame Fatima BELFQUIH, Adjointe au Maire, exposant :

La Ville et l'association JADE ont coopéré durant l'été 2008 pour l'organisation de séjours en direction des jeunes. Le bilan a été positif et a montré la nécessité de renforcer encore plus le travail en commun des deux structures d'accueil, à savoir le secteur ados du service des centres de loisirs et le pôle animation de JADE.

Les objectifs fixés en commun par les élus et le conseil d'administration de JADE sont les suivants :

- maintenir la cohérence des actions en direction des 12-18 ans sur notre commune
- mutualiser les moyens et les compétences des équipes
- proposer des séjours thématiques pendant l'été 2009

La nouvelle réglementation « Jeunesse et Sports » impose la présence d'un directeur de séjour diplômé sur chaque lieu de séjour.

Il est donc nécessaire d'avoir une équipe étoffée en qualification et en nombre pour répondre aux besoins des jeunes en matière de séjours et en même temps en activités de qualité sur Montataire.

Il est donc prévu de proposer 6 séjours communs JADE et centre ados.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Chaque séjour comprendra 15 jeunes de JADE de 14 à 17 ans et 8 jeunes du CLSH de 12 à 16 ans (138 jeunes au total pourront partir).

Les moyens mis à disposition et la répartition des charges sont précisés dans une convention de partenariat signée entre les deux parties.

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet d'une convention de partenariat avec JADE pour les séjours d'été 2009

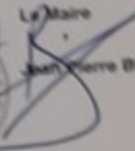
AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes.

AUTORISE la mise à disposition de matériels et de personnels nécessaires à la mise en œuvre du projet.

VALIDE l'engagement financier de la Mairie.

Acte reçu à la Sous Préfecture le 22/05/2009  
Publié ou notifié le 25/05/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 25/05/2009  
(Loi du 22 Juillet 1962)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
le Directeur Général

Yann KUBRY  


SOUS-PREFECTURE  
22 MAI 2009  
60200 TERLIS

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

••••  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUACHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHEL - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••  
**09 - AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE - Exploitation de la carrière de pierres calcaires à MAYSEL -**  
Autorisation de poursuivre

Sur le rapport de Monsieur RAZACK, Conseiller Municipal Délégué à l'agenda 21, l'environnement et la gestion des déchets, exposant :

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la demande des Etablissements MASCITTI Nino SA en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière de pierres calcaires à MAYSEL;

Considérant que cette activité est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que M. Le Préfet, par un courrier en date du 26 février 2009, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que cette demande formulée par les Etablissements MASCITTI Nino SA ne soulève pas d'observation particulière ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**EMET A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** concernant la demande des Etablissements MASCITTI Nino SA.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le  
22/05/2009  
Publié ou notifié le  
30/05/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 25/05/2009  
(Loi du 22 Juillet 1957)

Pour le Maire, par délégation  
Le Directeur Général

Yann AUGER



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Centenario de Santa Guilla 100

por la comarca de Santa  
Guilla  
Ferreteria (ASTURIAS)